



Tendances de la main-d'œuvre
chez les pharmaciennes et pharmaciens
de provinces et territoires
sélectionnés au Canada, 2007

Ressources humaines de la santé



Institut canadien
d'information sur la santé

Canadian Institute
for Health Information

La production du présent rapport est rendue possible grâce à un apport financier de Santé Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ou celles des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Tous droits réservés.

Aucune section de la présente publication ne peut être reproduite ni transmise sous quelque forme que ce soit, ni par quelque procédé électronique ou mécanique que ce soit, y compris les photocopies et les enregistrements, ou par tout autre moyen de stockage d'information et de recherche documentaire, qui existe ou non à l'heure actuelle, sans le consentement écrit de l'auteur qui en possède les droits. Ne sont cependant pas soumises à cette règle les personnes désirant citer de brefs passages pour une publication dans une revue, un journal ou encore pour une émission radiodiffusée ou télédiffusée.

Les demandes d'autorisation doivent être acheminées à :

Institut canadien d'information sur la santé
495, chemin Richmond, bureau 600
Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Téléphone : 613-241-7860
Télécopieur : 613-241-8120
www.icis.ca

ISBN 978-1-55465-341-6 (PDF)

© 2008 Institut canadien d'information sur la santé

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé, *Tendances de la main-d'œuvre chez les pharmaciennes et pharmaciens de provinces et territoires sélectionnés au Canada, 2007*, Ottawa (Ont.), ICIS, 2008.

This publication is also available in English under the title *Workforce Trends of Pharmacists for Selected Provinces and Territories in Canada, 2007*.

ISBN 978-1-55465-339-3 (PDF)

Tendances de la main-d'œuvre chez les pharmaciennes et pharmaciens de provinces et territoires sélectionnés au Canada, 2007

Table des matières

Préface	v
Remerciements.....	vii
Introduction	1
Points saillants	3
Analyse des données	5
Aperçu de la méthodologie.....	5
Avis au lecteur	7
La profession de pharmacien	9
Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens	11
Dénombrement de la main-d'œuvre chez les pharmaciens	15
Répartition géographique	17
Tendances démographiques chez les pharmaciens.....	19
Tendances relatives à la formation chez les pharmaciens	22
Tendances relatives à l'emploi chez les pharmaciens	28
Notes méthodologiques	33
Contexte	33
Portée des données.....	34
Méthodes de collecte des données.....	39
Méthodes de traitement des données	42
Évaluation de la qualité des données	45
Limites des données.....	48
Respect de la vie privée et confidentialité.....	49
Produits et services sur la main-d'œuvre liés à la BDPP.....	50
Profils provinciaux et territoriaux.....	51
Annexe A — Traitement des inscriptions secondaires	71
Annexe B — Coordonnées des ressources en pharmacie	85
Références	93

Liste des tableaux

Tableau 1	Dénombrement et composition de la main-d'œuvre chez les pharmaciens selon la province ou le territoire d'inscription sélectionné, 2007	12
Tableau 2	Nombre de pharmaciens selon le statut d'emploi dans les provinces et territoires sélectionnés, 2006 et 2007	13
Tableau 3	Nombre de pharmaciens selon la province ou le territoire d'inscription, Canada, 2006 et 2007	15
Tableau 4	Statut des programmes de pharmacie des universités canadiennes	24
Tableau 5	Nombre de diplômés de programmes agréés en pharmacie selon l'université d'obtention du diplôme, Canada, 1997 à 2007	25
Tableau 6	Nombre de pharmaciens dans la main-d'œuvre dénombrés par la BDPP selon la province ou le territoire d'inscription sélectionné, 2007	37
Tableau 7	Enregistrements des pharmaciens dont les données n'ont pas été recueillies, selon l'élément de données et la province ou le territoire d'inscription, 2007	47
Tableau 8	Pourcentage d'enregistrements des pharmaciens dont les réponses portent la mention « inconnu » selon l'élément de données et la province ou le territoire d'inscription, 2007	48

Liste des figures

Figure 1	Définition de la main-d'œuvre chez les pharmaciens dans le cadre de la BDPP de l'ICIS, provinces et territoires sélectionnés, 2007	14
Figure 2	Nombre de pharmaciens par 100 000 habitants selon la province ou le territoire d'inscription sélectionné, 2006 et 2007	16
Figure 3	Répartition géographique de la main-d'œuvre chez les pharmaciens dans les régions urbaines, rurales et éloignées selon la province ou le territoire d'inscription sélectionné, 2007	18
Figure 4	Répartition en pourcentage de la main-d'œuvre chez les pharmaciens selon le sexe et la province ou le territoire d'inscription sélectionné, 2007	19
Figure 5	Répartition en pourcentage des pharmaciens selon le groupe d'âge de 10 ans, l'âge moyen et la province ou le territoire d'inscription sélectionné, 2007	20
Figure 6	Répartition en pourcentage de la main-d'œuvre chez les pharmaciens selon le sexe, le groupe d'âge et la province d'inscription sélectionnée, 2007	21
Figure 7	Répartition en pourcentage de la main-d'œuvre chez les pharmaciens titulaires d'un baccalauréat comme niveau de formation actuel en pharmacie, selon la province ou le territoire d'inscription sélectionné, 2007	22

Figure 8	Répartition en pourcentage de la main-d'œuvre chez les pharmaciens selon l'université d'obtention du diplôme actuel en pharmacie et la province ou le territoire d'inscription sélectionné, 2007	23
Figure 9	Répartition en pourcentage des nouveaux diplômés au sein de la main-d'œuvre chez les pharmaciens selon la province d'inscription sélectionnée, 2007.....	26
Figure 10	Répartition en pourcentage des nouveaux diplômés selon le sexe et la province d'inscription sélectionnée, 2007	27
Figure 11	Répartition en pourcentage de la main-d'œuvre chez les pharmaciens selon le nombre d'employeurs et la province d'inscription sélectionnée, 2007.....	28
Figure 12	Répartition en pourcentage de la main-d'œuvre chez les pharmaciens selon la catégorie du premier emploi et la province ou le territoire d'inscription sélectionné, 2007	29
Figure 13	Répartition en pourcentage de la main-d'œuvre chez les pharmaciens selon le poste du premier emploi et la province d'inscription sélectionnée, 2007.....	30
Figure 14	Répartition en pourcentage de la main-d'œuvre chez les pharmaciens selon le lieu du premier emploi et la province d'inscription sélectionnée, 2007.....	32
Figure 15	Cheminement des données depuis le premier collecteur de données jusqu'à l'ICIS	36
Figure 16	Périodes d'inscription de 12 mois selon la province ou le territoire d'inscription, 2007.....	38

Préface

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) recueille de l'information sur la santé et les soins de santé au Canada, l'analyse, puis la rend accessible au grand public. L'ICIS a été créé par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en tant qu'organisme autonome sans but lucratif voué à la réalisation d'une vision commune de l'information sur la santé au Canada. Son objectif : fournir de l'information opportune, exacte et comparable. Les données que l'ICIS rassemble et les rapports qu'il produit éclairent les politiques de la santé, appuient la prestation efficace de services de santé et sensibilisent les Canadiens aux facteurs qui contribuent à une bonne santé.

Afin de s'acquitter de ce mandat, l'ICIS assure la coordination et la promotion de normes d'information et d'indicateurs pancanadiens sur la santé, crée et gère des bases de données et des registres sur la santé, finance ou soutient des recherches et des analyses sur la santé de la population, coordonne ou met sur pied des séances de formation et des conférences, et présente ou diffuse des recherches et des analyses en information sur la santé. La Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens (BDPP) est l'une des bases de données sur la santé élaborées et tenues à jour par l'ICIS.

Cette deuxième édition de *Tendances de la main-d'œuvre chez les pharmaciennes et pharmaciens de provinces et territoires sélectionnés au Canada* a été compilée par l'équipe des Ressources humaines de la santé de l'ICIS. Le rapport contient de l'information sur les caractéristiques démographiques, la répartition géographique, la formation et le statut d'emploi des pharmaciens et pharmaciennes au Canada, ainsi que sur leur nombre. Cette publication annuelle représente une importante source d'information en vue d'une planification et d'une gestion efficaces des ressources humaines du système de santé canadien. Pour l'édition 2007, 10 provinces et territoires ont participé à la BDPP. Les données n'étaient pas disponibles pour le Québec, le Manitoba et le Nunavut.

Veuillez adresser toute question ou demande au sujet de la présente publication ou de la BDPP au :

Chef de section de la BDPP, Ressources humaines de la santé
Institut canadien d'information sur la santé
495, chemin Richmond, bureau 600
Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Téléphone : 613 241-7860
Télécopieur : 613 241-8120
Courriel : bdpp@icis.ca
Site Web : www.icis.ca

Remerciements

L'Institut canadien d'information sur la santé tient à remercier les membres de l'équipe des Ressources humaines de la santé qui ont contribué à la production de cette publication :

- Annie Walker, chef de section, ICIS
- Babita Gupta, analyste principale, ICIS
- Josée Vallerand, analyste principale, ICIS
- Ryanna Brown, analyste principale, ICIS
- Tobi Henderson, analyste principale, ICIS
- Michelle Button, analyste, ICIS
- Katie Hulan, étudiante au programme d'enseignement coopératif, ICIS
- Yasmine Léger, adjointe à l'assurance de la qualité, ICIS

L'ICIS adresse également ses remerciements aux organisations ci-dessous pour leurs efforts, leur engagement et leur collaboration dans le cadre de l'élaboration de la base de données :

- Alberta College of Pharmacists;
- Association canadienne des chaînes de pharmacies;
- Association des pharmaciens du Canada;
- Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux;
- College of Pharmacists of British Columbia;
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest;
- Association des pharmaciens du Manitoba;
- Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie;
- Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick;
- Newfoundland and Labrador Pharmacy Board;
- Nova Scotia College of Pharmacists;
- Ordre des pharmaciens de l'Ontario;
- Ordre des pharmaciens du Québec;
- Prince Edward Island Pharmacy Board;
- Saskatchewan College of Pharmacists;
- Gouvernement du Yukon.

Veillez noter que les analyses et les conclusions figurant dans le présent document ne reflètent pas nécessairement les opinions des personnes ou des organismes mentionnés précédemment.

L'élaboration du présent rapport a été rendue possible grâce à la contribution financière de Santé Canada. Les idées qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les opinions de Santé Canada. Enfin, l'ICIS souhaite remercier l'ensemble des pharmaciennes et pharmaciens qui soignent les Canadiens et améliorent leur qualité de vie.

Introduction

Pour déterminer le nombre de professionnels de la santé requis par une province ou un territoire, il faut d'abord bien comprendre l'effectif actuel ainsi que les tendances de la main-d'œuvre. La Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens (BDPP) constitue une source de données sur la taille de la main-d'œuvre chez les pharmaciens au Canada et s'adresse à tous les ordres de gouvernement, de même qu'aux chercheurs, aux intervenants, aux groupes de pression, aux organismes privés et publics, aux médias et aux pharmaciens. L'information contenue dans la BDPP est un élément essentiel à la planification efficace des ressources humaines dans le secteur des soins de santé.

L'équipe des Ressources humaines de la santé de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) est heureuse de présenter le rapport *Tendances de la main-d'œuvre chez les pharmaciennes et pharmaciens de provinces et territoires sélectionnés au Canada, 2007*. Ce rapport fait suite à une première série de données obtenues de sources administratives à partir de 2006; il fournira à terme un bilan historique utile sur la répartition des pharmaciens et leur nombre partout au Canada. La présente édition comprend une section d'analyse des données de la période 2006-2007 ainsi qu'une section complète de notes méthodologiques.

De plus, afin de mieux rendre compte de la situation des ressources humaines dans le système de santé canadien, l'ICIS travaille à l'élaboration de quatre autres bases de données qui porteront sur les ergothérapeutes, les physiothérapeutes, les technologistes de laboratoire médical et les technologues en radiation médicale. Ces nouvelles bases de données s'ajouteront à l'information que l'ICIS recueille actuellement sur les médecins et sur le personnel infirmier au Canada.

Nous espérons que le présent rapport fournira une base de travail utile à ceux qui participent à la planification des ressources humaines en pharmacie au Canada.

Points saillants

Caractéristiques démographiques

- Les pharmaciens des provinces et territoires sélectionnés sont en majorité des femmes. La Nouvelle-Écosse affichait la proportion de pharmaciennes la plus élevée (68,7 %), et Terre-Neuve-et-Labrador, la plus faible (48,1 %).

Répartition géographique

- La plupart des pharmaciens travaillaient en milieu urbain dans les provinces et territoires sélectionnés, la proportion la plus élevée se trouvant en Ontario (93,0 %).

Formation

- Le baccalauréat était le niveau de formation actuel en pharmacie de plus de 92,3 % des pharmaciens des provinces et territoires participant à l'étude.

Statut d'emploi

- Dans les provinces et territoires participants, la majorité des pharmaciens étaient des employés permanents (plus de 77,6 %), la plupart étant des pharmaciens salariés (plus de 61,4 %) et travaillant pour un employeur unique (plus de 74,4 %) dans une pharmacie communautaire (plus de 75,2 %).

Analyse des données

Aperçu de la méthodologie

Les données et les renseignements figurant dans le présent document proviennent de la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens (BDPP) et de la Base de données sur le personnel de la santé (BDPS). Ces deux bases sont gérées par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). La BDPP fournit une information détaillée sur la main-d'œuvre chez les pharmaciens à l'échelle provinciale et nationale. En 2006 et 2007, un certain nombre de provinces et de territoires n'ont pu contribuer à la BDPP; on a donc utilisé les données de la BDPS pour fournir une estimation de la main-d'œuvre dans ces provinces et territoires uniquement. Pour la période de 1997 à 2005, la BDPS a également servi de source de données sur les diplômés des universités canadiennes.

Depuis 1973, les pharmaciens canadiens sont réglementés par les organismes provinciaux de réglementation et par les gouvernements territoriaux, de qui ils obtiennent leur permis d'exercice. Ils doivent remplir un formulaire d'inscription qui contient habituellement des renseignements personnels, ainsi que de l'information sur les diplômes obtenus et les antécédents professionnels. Ces données administratives sont utiles à la planification et à la gestion des ressources humaines au Canada. Elles offrent également une occasion unique d'examiner l'information agrégée essentielle pour déterminer l'impact des variations de la main-d'œuvre chez les pharmaciens sur la planification des ressources humaines de la santé.

En consultation avec les organismes provinciaux de réglementation, les gouvernements territoriaux et d'autres intervenants, l'ICIS a mis au point un ensemble normalisé d'éléments de données afin de recueillir de l'information sur le dénombrement de la main-d'œuvre chez les pharmaciens du Canada. Ces éléments de données couvrent la répartition, les caractéristiques démographiques et géographiques ainsi que les caractéristiques de formation et d'emploi. À partir des résultats de cette consultation, l'ICIS a créé un dictionnaire de données contenant des renseignements précis sur le processus d'élaboration utilisé, les éléments de données ainsi que leurs définitions, leurs valeurs connexes et la raison de leur collecte. Vous pouvez télécharger le *Dictionnaire des données de la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens* sur le site Web de l'ICIS au www.icis.ca.

Les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux qui contribuent à la BDPP sont les principaux responsables de la collecte des données compilées dans la base de données de l'ICIS. Par conséquent, les données recueillies sur les formulaires d'inscription annuelle et soumises à la BDPP de l'ICIS leur appartiennent.

En vertu d'une entente conclue avec l'ICIS, une partie de cette information lui est soumise une fois par année. Puis, l'ICIS et les organismes de réglementation révisent ensemble les nouvelles données à l'aide de principes rigoureux d'assurance de la qualité des données. Au terme de ce processus, l'ICIS ajoute les nouvelles données à la BDPP à des fins d'analyse et de production de rapports. Au fil du temps, ces données serviront à dresser un portrait rétrospectif des variations annuelles du nombre de pharmaciens.

La section des notes méthodologiques fournit de plus amples renseignements sur le processus de révision et sur les données. Le lecteur doit comprendre comment les données sont recueillies, révisées et déclarées par l'ICIS puisque les statistiques diffusées par l'ICIS diffèrent de celles déclarées par les organismes de réglementation et les gouvernements territoriaux et parce que les différences entre les formulaires peuvent avoir des répercussions sur les résultats et sur l'interprétation subséquente des données. L'ICIS s'est efforcé de mettre en évidence et d'expliquer les lignes directrices.

Veillez adresser toute question concernant la méthodologie à bdpp@icis.ca.

Avis au lecteur

1. L'ICIS ne disposait pas des données de 2007 sur la main-d'œuvre chez les pharmaciens du Québec, du Manitoba et du Nunavut au moment de la rédaction du présent rapport.
2. Les données agrégées pour certains éléments de données relatifs à la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick ont été fournies par l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick en date du 2 juillet 2008.
3. En raison des cellules de faible valeur dans les territoires, les données sur les pharmaciens du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont été combinées pour certaines analyses de la présente publication.
4. Le terme « main-d'œuvre chez les pharmaciens » utilisé dans la présente publication et dans les documents d'accompagnement englobe les pharmaciens inscrits et actifs qui occupaient un emploi au moment de leur inscription annuelle.
5. Les représentants des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux responsables de la délivrance de permis aux pharmaciens et de leur inscription au Canada ont révisé et validé les statistiques provinciales et territoriales de la BDPP.
6. Les chiffres de l'ICIS sur les pharmaciens s'écartent quelque peu de ceux publiés par les organismes provinciaux de réglementation ou les gouvernements territoriaux pour les raisons suivantes :
 - a. **Période de collecte** : les statistiques habituellement publiées par les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux comprennent toutes les inscriptions reçues au cours de la période d'inscription de 12 mois. De son côté, l'ICIS recueille les données au 1^{er} octobre de chaque année de collecte. Puisque les périodes d'inscription varient, une période de collecte a été fixée, en consultation avec les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux, afin que les données soient exhaustives et actuelles.
 - b. **Population de référence** : cette valeur correspond au nombre d'inscriptions « actives » reçues au cours de l'année d'inscription et représente le nombre de pharmaciens jugés aptes à travailler dans une province ou un territoire au cours de l'année à l'étude. Plus particulièrement, les inscriptions « actives » comprennent les catégories d'inscriptions qui autorisent une personne inscrite, en vertu d'une évaluation et de la délivrance d'un permis par un organisme de réglementation, à exercer sa profession, selon les lois et les règlements en vigueur et les politiques régissant l'exercice au sein d'une province ou d'un territoire. Les données sur les membres « inactifs » ne sont pas soumises à l'ICIS.
 - c. **Éléments exclus des données de l'ICIS** : pour les besoins de la présente publication, l'ICIS tient compte seulement des pharmaciens **qui occupent un emploi en pharmacie**. L'ICIS n'inclut pas les personnes inscrites qui n'occupent pas d'emploi en pharmacie ou qui sont sans emploi ni les pharmaciens dont le statut d'emploi est manquant ou inconnu.

- d. **Autres éléments exclus des données de l'ICIS** : les statistiques de l'ICIS n'incluent pas nécessairement les pharmaciens qui étaient en congé (p. ex. congé parental) au 1^{er} octobre de l'année de collecte des données.
 - e. **Processus de validation et de traitement de l'ICIS** : la base de données de l'ICIS n'est pas qu'un amalgame de données provenant des organismes de réglementation provinciaux et des gouvernements territoriaux. Lors de la soumission des fichiers de données, l'ICIS tente de retrancher les enregistrements de pharmaciens pouvant être inscrits dans plus d'une province ou d'un territoire. Par exemple, si un pharmacien travaille à la fois en Alberta et en Colombie-Britannique, il doit s'inscrire auprès de l'organisme de réglementation de chacune des deux provinces. On considère ces inscriptions comme des inscriptions secondaires ou des « doubles interprovinciaux ». L'ICIS supprime cette information en double de la BDPP selon la méthodologie décrite dans la section des notes méthodologiques du présent rapport afin d'éviter le comptage double et d'indiquer plus précisément la province ou le territoire du premier emploi.
 - f. **Processus visant la qualité des données** : un certain nombre de provinces et de territoires vérifient la qualité de leurs données à la fin de leur période d'inscription. Comme l'ICIS reçoit les données en octobre, il est possible que des provinces ou territoires n'aient pas encore fini de vérifier la qualité de leurs données. Par conséquent, au moment de la soumission des données, certains enregistrements provinciaux ou territoriaux peuvent encore présenter des éléments de données inconnus. Bien que l'ICIS déploie tous les efforts raisonnables pour obtenir l'information au moment de la soumission des données, les corrections n'apparaîtront pas nécessairement dans sa base de données.
7. L'ICIS, les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux s'efforcent continuellement d'améliorer la qualité des données et ces modifications pourraient, à terme, avoir une incidence sur la comparabilité des données rétrospectives.
8. Les résultats du présent rapport ne comprennent pas les données dont la valeur est « inconnu ». À moins d'indication contraire, ces réponses ont été supprimées de l'analyse et ne sont pas comprises dans le total. Puisque les données du présent rapport sont autodéclarées, un pourcentage de valeurs « inconnu » plus élevé que prévu est possible si un nombre important de pharmaciens ne remplissent pas tous les champs du formulaire au moment de leur inscription annuelle. La section des notes méthodologiques du présent rapport fournit plus de détails sur les valeurs manquantes déclarées à la BDPP.

La profession de pharmacien

Qu'est-ce qu'un pharmacien?

Les pharmaciens sont des professionnels de la santé réglementés qui aident leurs clients à utiliser les médicaments afin qu'ils obtiennent de façon sécuritaire les résultats pour la santé recherchés, tant à la maison que dans la collectivité et dans les hôpitaux. Dans le cadre de leurs activités et de leurs recherches, ils collaborent avec d'autres dispensateurs de soins dans le but de fournir les meilleures solutions aux problèmes de santé en utilisant efficacement les produits et services liés aux soins de santé. Grâce à l'intégration de principes de soins optimaux centrés sur le patient et les résultats et fondés sur les faits, l'exercice de leur profession favorise la prise en charge des maladies et des symptômes par la pharmacothérapie, ainsi que le bien-être des patients et la prévention des maladies.

Responsabilités et activités

Les responsabilités du pharmacien peuvent consister à :

- passer les médicaments en revue et collaborer avec les patients ou clients et les autres dispensateurs de soins afin que le patient bénéficie du meilleur traitement compte tenu de son problème de santé;
- établir des objectifs thérapeutiques avec les patients ou clients;
- vérifier les ordonnances pour s'assurer que le traitement est adéquat;
- informer les patients et les professionnels de la santé au sujet de l'administration, de l'usage et des effets des médicaments, des incompatibilités et des contre-indications;
- conseiller les patients ou clients sur le choix et l'usage des médicaments vendus sans ordonnance;
- mener des recherches sur l'élaboration de nouveaux médicaments, sur l'amélioration des résultats de santé du patient ou client, ou sur l'évaluation pharmacoéconomique de la pharmacothérapie ou participer à de telles recherches;
- préparer et tester de nouveaux médicaments;
- coordonner des recherches cliniques portant sur de nouveaux médicaments;
- contrôler la qualité des médicaments en cours de production;
- rédiger des documents d'information sur l'usage et les propriétés de certains médicaments;
- fournir des renseignements sur les médicaments et la pharmacothérapie;
- évaluer l'étiquetage, le conditionnement et la publicité relatifs aux médicaments.

Les pharmaciens supervisent et peuvent également exécuter diverses tâches techniques; ils peuvent par exemple être appelés à mélanger et fournir les produits pharmaceutiques, tenir à jour le profil pharmacologique des patients, tenir un registre des poisons, des narcotiques et des médicaments contrôlés, entreposer adéquatement les vaccins, les sérums, les produits biologiques et les autres produits pharmaceutiques, et commander et tenir un stock de produits pharmaceutiques.

Cadre d'exercice

En général, les pharmaciens se spécialisent dans les domaines communautaire, industriel, gouvernemental ou institutionnel. Les pharmaciens communautaires sont propriétaires de pharmacies communautaires ou exercent leur profession dans de tels établissements, tandis que les pharmaciens en milieu institutionnel évoluent au sein d'une équipe de professionnels de la santé qui sert les patients d'hôpitaux, d'établissements de soins de longue durée et d'autres établissements de soins de santé. Les pharmaciens au service du gouvernement œuvrent dans des domaines tels que la gestion des régimes d'assurance-médicaments, les affaires réglementaires et professionnelles et la recherche, alors que les pharmaciens industriels prennent part à la recherche, à l'élaboration, à la fabrication et à la vente de produits pharmaceutiques.

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens

Définition de la main-d'œuvre chez les pharmaciens au Canada

Dans la présente publication de l'ICIS, la « main-d'œuvre chez les pharmaciens » représente le nombre total de pharmaciens inscrits et actifs au Canada qui occupent un emploi en pharmacie et qui ne sont pas considérés comme des inscriptions secondaires ou des doubles interprovinciaux. La section des notes méthodologiques du présent rapport fournit plus de détails sur les critères d'inclusion et d'exclusion.

Total des inscriptions actives dans les provinces et territoires sélectionnés au Canada

Les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux ont fourni à l'ICIS des données sur les pharmaciens qui étaient inscrits et actifs en 2007. Cela comprend les catégories de membres précises qui autorisent un membre à travailler dans une province ou un territoire donné au cours de l'année à l'étude. Puisque le présent rapport porte avant tout sur la main-d'œuvre chez les pharmaciens au Canada, seuls les pharmaciens qui occupent en emploi en pharmacie sont inclus dans les analyses des données de la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens (BDPP) figurant dans le rapport.

En 2007, 22 373 enregistrements d'inscriptions actives ont été soumis à l'ICIS par les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux participants.

Inscriptions secondaires

Comme l'indique le tableau 1 qui suit, l'ICIS a relevé et supprimé les « inscriptions secondaires » ou « doubles interprovinciaux », qui représentent 631 pharmaciens (2,8 %), dont 27,9 % étaient inscrits en Ontario, 26,0 % en Colombie-Britannique et 19,2 % en Albertaⁱ. Ce groupe comprend des pharmaciens qui maintiennent leur inscription provinciale ou territoriale pendant qu'ils résident à l'étranger ou dont la province ou le territoire de résidence ou la province ou le territoire du premier emploi diffère de la province ou du territoire d'inscription (Annexe A). On a exclu ces inscriptions des analyses du rapport afin de réduire le comptage double et de présenter un dénombrement plus précis. La section des notes méthodologiques du présent rapport fournit une explication détaillée de la méthodologie employée pour les inscriptions secondaires.

Tableau 1 Dénombrement et composition de la main-d'œuvre chez les pharmaciens selon la province ou le territoire d'inscription sélectionné, 2007

	Enregistrements soumis par province ou territoire	Supprimés : Travaille dans un domaine autre que la pharmacie, Sans emploi et Inconnu	Inscriptions secondaires relevées et supprimées	Total
T.-N.-L. [†]	613	0	21	592
Î.-P.-É.	166	3	8	155
N.-É.	1 139	92	45	1 002
N.-B. ^{†, ‡}	684	0	16	668
Ont.	10 648	693	176	9 779
Sask.	1 303	90	71	1 142
Alb.	3 738	173	121	3 444
C.-B.	4 021	422	164	3 435
Yn	39	0	9	30
T.N.-O.	22	0	0	22
Total	22 373	1 473	631	20 269

Remarques

† Les données agrégées sur les pharmaciens du Nouveau-Brunswick figurant dans ce tableau ont été fournies par l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, qui déclare le nombre de pharmaciens inscrits et actifs. Par conséquent, les données du Nouveau-Brunswick pourraient inclure des catégories de membres inscrits différentes.

‡ Toutes les données sur les pharmaciens soumises par le Newfoundland and Labrador Pharmacy Board et l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick ont été classées sous « travaille en pharmacie » puisque le « statut d'emploi » n'était pas disponible.

Les totaux englobent les données de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les données du Québec, du Manitoba et du Nunavut n'étaient pas disponibles.

Les données de l'ICIS diffèrent de celles fournies par les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication. Vous trouverez dans les Notes méthodologiques du présent rapport des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Sources

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé; Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick.

- i. Ces données ne rendent pas compte de tous les pharmaciens qui se trouvent actuellement à l'étranger. Seuls les pharmaciens qui maintiennent leur inscription canadienne alors qu'ils se trouvent à l'étranger sont pris en compte.

Pharmaciens occupant un emploi

Parmi les inscriptions primaires, 93,2 % (20 269) des pharmaciens occupaient un emploi en pharmacie (tableau 2); quant aux autres, ils travaillaient dans un domaine autre que la pharmacie (0,5 %), ils étaient sans emploi (3,5 %) ou leur statut d'emploi était inconnu (2,7 %).

Tableau 2 Nombre de pharmaciens selon le statut d'emploi dans les provinces et territoires sélectionnés, 2006 et 2007

Statut d'emploi	2006		2007	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Travaille en pharmacie	17 664	89,3	20 269	93,2
Travaille dans un domaine autre que la pharmacie et cherche un emploi en pharmacie	17	0,1	44	0,2
Travaille dans un domaine autre que la pharmacie et ne cherche pas d'emploi en pharmacie	31	0,2	72	0,3
Sans emploi et cherche un emploi en pharmacie	822	4,2	745	3,4
Sans emploi et ne cherche pas d'emploi en pharmacie	26	0,1	25	0,1
Inconnu	1 226	6,2	587	2,7
Total	19 786[†]	100,0	21 742[†]	100,0

Remarques

† Le total de 2007 englobe les données de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les données du Québec, du Manitoba et du Nunavut n'étaient pas disponibles.

‡ Le total de 2006 englobe les données de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les données de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut n'étaient pas disponibles.

Pour 2007 seulement, les données agrégées sur les pharmaciens du Nouveau-Brunswick figurant dans ce tableau ont été fournies par l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, qui déclare le nombre de pharmaciens inscrits et actifs. Par conséquent, les données du Nouveau-Brunswick pourraient inclure des catégories de membres inscrits différentes.

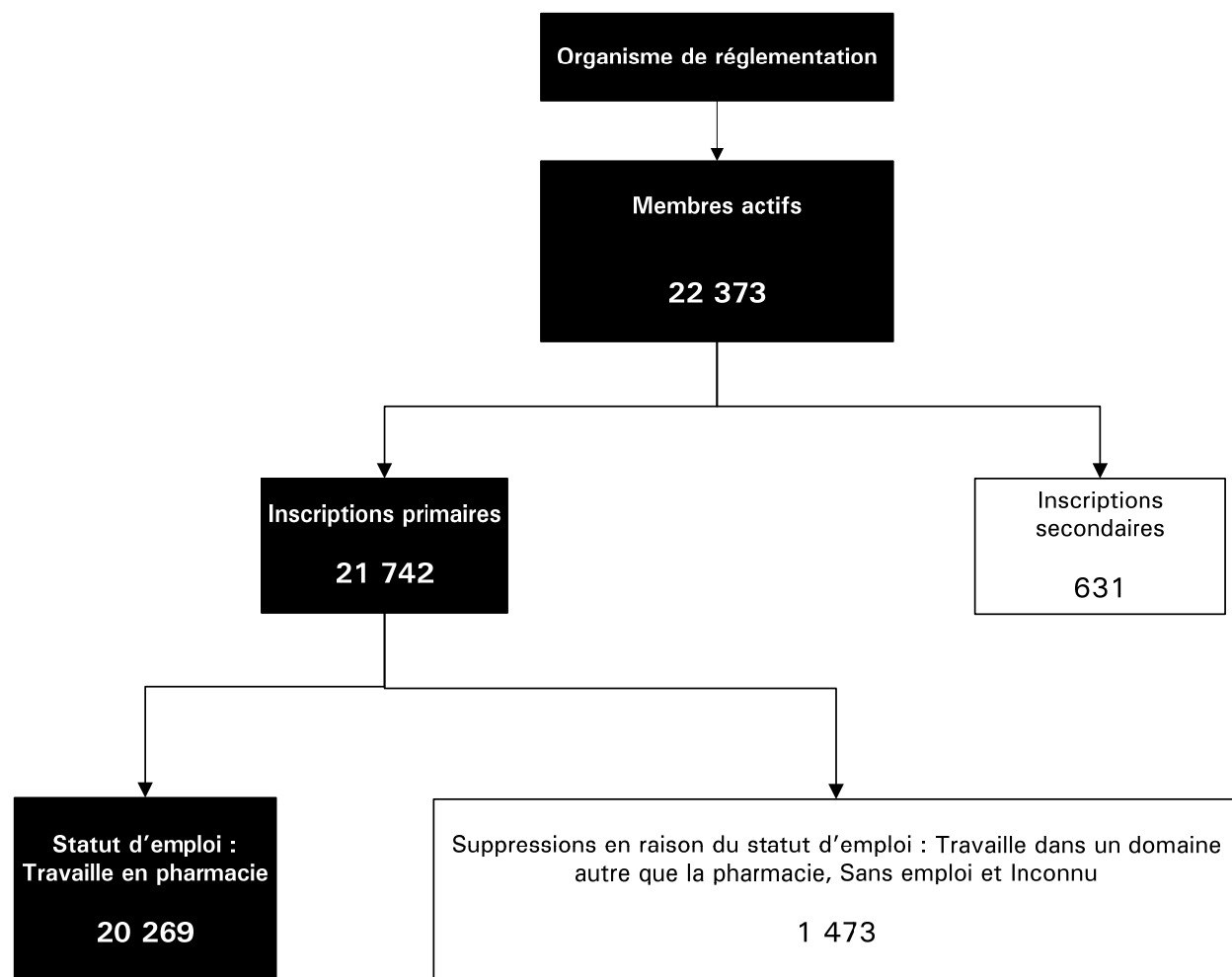
Pour 2007 seulement, toutes les données sur les pharmaciens soumises par le Newfoundland and Labrador Pharmacy Board et l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick ont été classées sous « travaille en pharmacie » puisque le « statut d'emploi » n'était pas disponible. Veuillez consulter les Notes méthodologiques pour obtenir de plus amples renseignements sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Sources

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé; Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick.

En résumé, sur les 22 373 enregistrements soumis à l'ICIS par les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux, 2 104 ont été exclus (631 inscriptions secondaires et 1 473 enregistrements de personnes ne travaillant pas en pharmacie ou dont le statut d'emploi est inconnu), ce qui donne au total 20 269 enregistrements qui représentent la main-d'œuvre chez les pharmaciens du Canada en 2007 (figure 1).

Figure 1 Définition de la main-d'œuvre chez les pharmaciens dans le cadre de la BDPP de l'ICIS, provinces et territoires sélectionnés, 2007



Sources

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé; Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick.

Dénombrement de la main-d'œuvre chez les pharmaciens

En 2007, selon la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens et la Base de données sur le personnel de la santé de l'ICIS, 28 495 pharmaciens inscrits et actifs exerçaient leur profession au Canada, une augmentation par rapport à 2006 (tableau 3).

Tableau 3 Nombre de pharmaciens selon la province ou le territoire d'inscription, Canada, 2006 et 2007

	2006	2007
T.-N.-L.	585 [†]	592
Î.-P.-É.	141	155
N.-É. [†]	788	1 002
N.-B.	625 [†]	668
Qc	6 790 [†]	7 057 [§]
Ont.	9 309	9 779
Man.	1 155 [†]	1 152 [§]
Sask.	1 027	1 142
Alb.	3 197	3 444
C.-B.	3 151	3 435
Yn	29	30
T.N.-O.	22	22
Nun.	16 [†]	17 [§]
Total	26 835	28 495

Remarques

† L'augmentation du nombre de pharmaciens en Nouvelle-Écosse peut être attribuée en partie à une amélioration de la qualité des données. En 2007, 90,3 % des pharmaciens ont déclaré leur « statut d'emploi », ce qui représente une augmentation de 18,3 % par rapport à 2006.

‡ Données tirées de la Base de données sur le personnel de la santé (BDPS) de l'ICIS. Les données du Québec, du Manitoba et du Nunavut figurant dans ce tableau sont tirées de la Base de données sur le personnel de la santé, qui rend compte du nombre de pharmaciens inscrits et actifs (données de 2006 au 31 mars). Par conséquent, les données du Québec, du Manitoba et du Nunavut pourraient inclure des catégories de membres inscrits différentes. Les données de la BDPS contenues dans ce tableau, quoiqu'elles aient leur utilité, devraient être utilisées dans les limites indiquées à la section des notes méthodologiques du document *Les dispensateurs de soins de santé au Canada, de 1997 à 2006 – Guide de référence*.

§ Données au 1^{er} janvier 2007 provenant de l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie.

Pour 2007 seulement, les données agrégées sur les pharmaciens du Nouveau-Brunswick figurant dans ce tableau ont été fournies par l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, qui déclare le nombre de pharmaciens inscrits et actifs. Par conséquent, les données du Nouveau-Brunswick pourraient inclure des catégories de membres inscrits différentes.

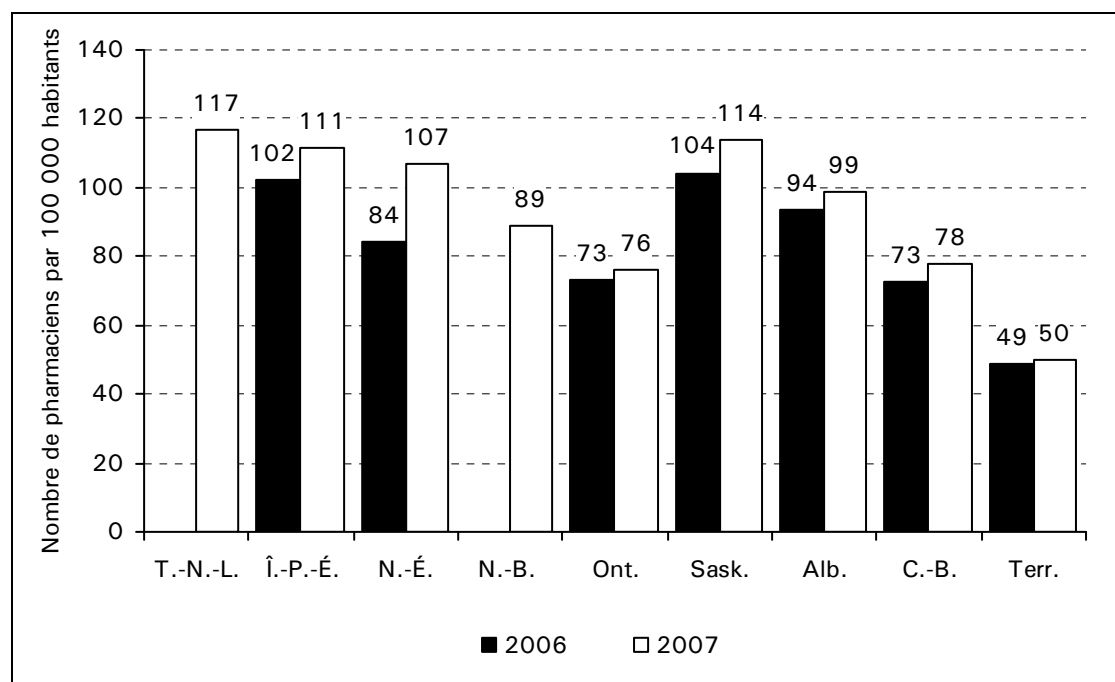
Pour 2007 seulement, toutes les données sur les pharmaciens soumises par le Newfoundland and Labrador Pharmacy Board et l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick ont été classées sous « travaille en pharmacie » puisque le « statut d'emploi » n'était pas disponible. Les données de l'ICIS diffèrent des statistiques des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication. Vous trouverez dans les Notes méthodologiques du présent rapport des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Sources

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens et Base de données sur le personnel de la santé, Institut canadien d'information sur la santé; Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick; Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie.

De 2006 à 2007, le taux de pharmaciens par habitant a augmenté dans chaque province et territoire participant à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nouveau-Brunswick, où les données de 2006 n'étaient pas disponibles (figure 2). Dans une comparaison entre les provinces les plus peuplées et celles les moins peuplées, l'Ontario (76 pharmaciens par 100 000 habitants) et la Colombie-Britannique (78 pharmaciens par 100 000 habitants) avaient des taux moins élevés que des provinces plus petites comme Terre-Neuve-et-Labrador (117 pharmaciens par 100 000 habitants) et l'Île-du-Prince-Édouard (111 pharmaciens par 100 000 habitants).

Figure 2 Nombre de pharmaciens par 100 000 habitants selon la province ou le territoire d'inscription sélectionné, 2006 et 2007



Remarques

« Terr. » représente le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Pour 2006, les données de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut n'étaient pas disponibles. Pour 2007, les données du Québec, du Manitoba et du Nunavut n'étaient pas disponibles.

Pour 2007 seulement, les données agrégées sur les pharmaciens du Nouveau-Brunswick figurant dans ce tableau ont été fournies par l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, qui déclare le nombre de pharmaciens inscrits et actifs. Par conséquent, les données du Nouveau-Brunswick pourraient inclure des catégories de membres inscrits différentes.

Pour 2007 seulement, toutes les données sur les pharmaciens soumises par le Newfoundland and Labrador Pharmacy Board et l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick ont été classées sous « travaille en pharmacie » puisque le « statut d'emploi » n'était pas disponible. Les données de l'ICIS diffèrent des statistiques des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication. Vous trouverez dans les Notes méthodologiques des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Les statistiques sur la population proviennent de Statistique Canada (Quarterly Demographic Estimates, Statistique Canada, numéro 91-002-X au catalogue).

Sources

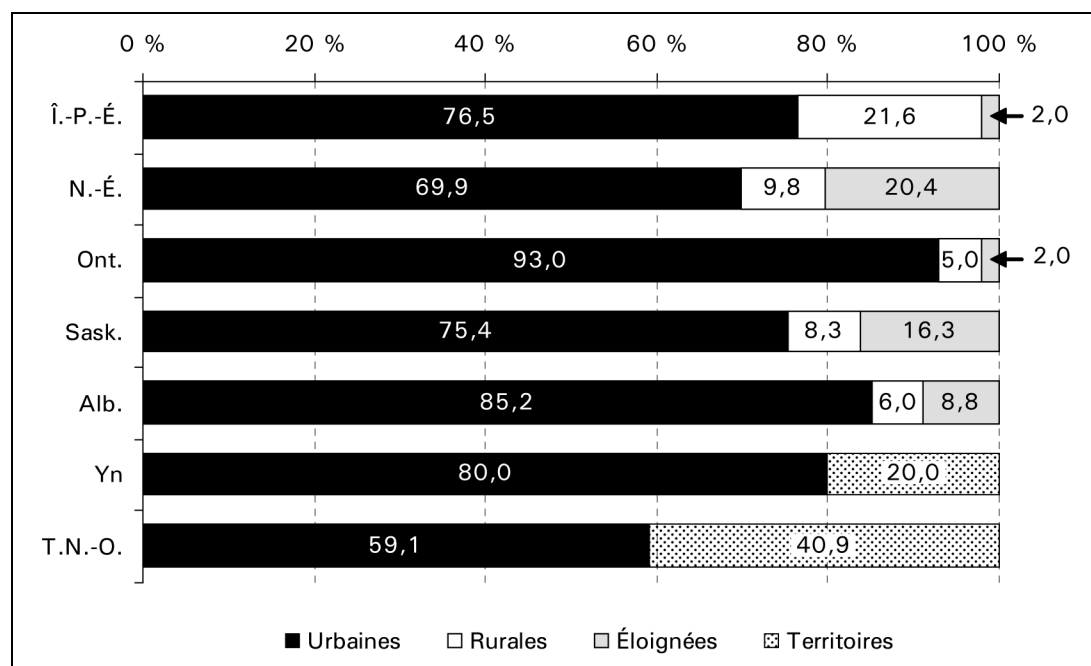
Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé; Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick; Estimations démographiques, Statistique Canada.

Répartition géographique

Répartition urbaine et rurale

La figure 3 qui suit illustre les variations de la répartition de la main-d'œuvre chez les pharmaciens dans les régions urbaines et rurales des provinces et territoires sélectionnés. L'Ontario présentait la proportion la plus élevée de pharmaciens travaillant en région urbaine (93,0 %), tandis qu'un pourcentage plus élevé de la main-d'œuvre en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan travaillait dans des régions rurales ou éloignées (30,2 % et 24,6 % respectivement). Pour les besoins de la présente analyse, les « régions urbaines » sont définies comme les collectivités composées de plus de 10 000 personnes, les « régions rurales » sont relativement près des régions urbaines et les « régions éloignées » sont les collectivités ayant une interaction sociale et économique relativement limitée avec les régions urbaines. Les « territoires » désignent les collectivités des trois territoires en dehors de Whitehorse et Yellowknife. Vous trouverez dans les Notes méthodologiques des renseignements plus complets sur cette répartition géographique.

Figure 3 Répartition géographique de la main-d'œuvre chez les pharmaciens dans les régions urbaines, rurales et éloignées selon la province ou le territoire d'inscription sélectionné, 2007



Remarques

Les données du Québec, du Manitoba et du Nunavut n'étaient pas disponibles.

Ces données ne comprennent pas Terre-Neuve-et-Labrador et le Nouveau-Brunswick, où le « code postal du premier emploi » n'a pas été recueilli ou soumis.

Les données de la Colombie-Britannique ont été supprimées en raison d'un pourcentage élevé de valeurs manquantes.

Les réponses « non précisé » et « inconnu » ont été supprimées de l'analyse ci-dessus.

« Non précisé » signifie que le « code postal du premier emploi » n'a pas été fourni.

« Inconnu » indique que le « code postal du premier emploi » a été fourni, mais qu'il ne figure pas dans le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

Pourcentage d'inconnus : Île-du-Prince-Édouard (2, 1,3 %), Nouvelle-Écosse (5, 0,6 %), Ontario (94, 1,0 %), Saskatchewan (2, 0,2 %).

Pourcentage de non précisés : Nouvelle-Écosse (108, 10,8 %), Ontario (206, 2,1 %), Saskatchewan (51, 4,5 %).

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories « Région urbaine », « Région rurale » et « Région éloignée » à l'aide des données d'avril 2007 du FCCP de Statistique Canada. Les catégories « Région urbaine », « Région rurale » et « Région éloignée » reposent sur un système de classification élaboré par Statistique Canada. Les Notes sur la méthodologie comprennent une information plus complète.

Les données de l'ICIS diffèrent des statistiques des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication. Vous trouverez dans les Notes méthodologiques des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Sources

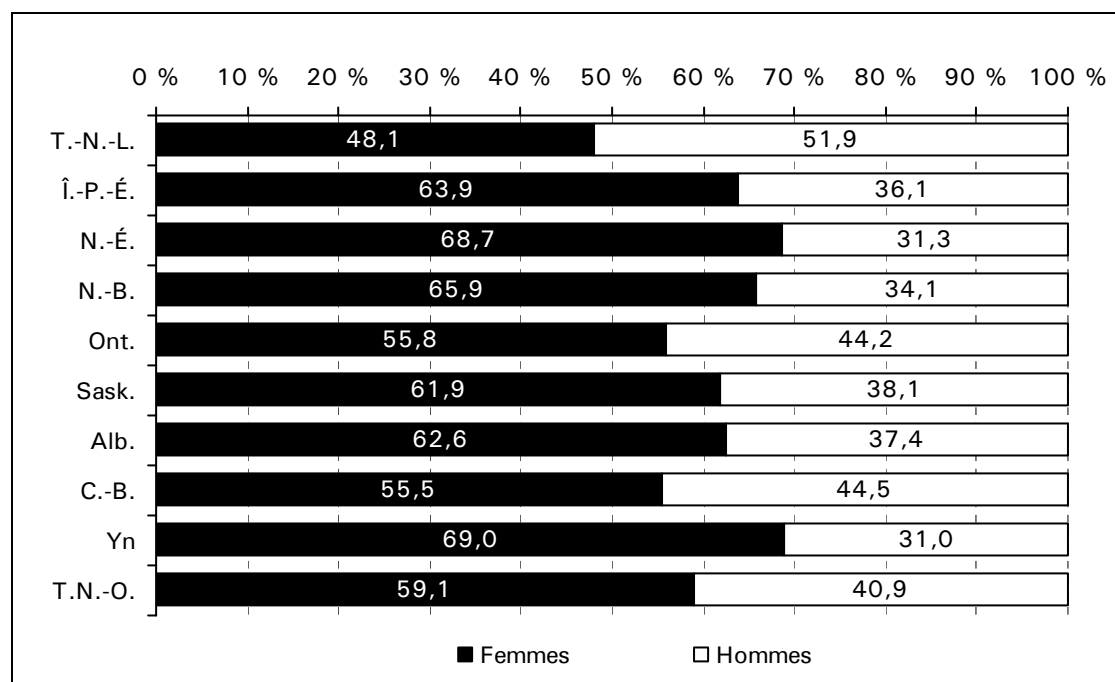
Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé; Statistique Canada.

Tendances démographiques chez les pharmaciens

Sexe

La figure 4 montre que, sauf à Terre-Neuve-et-Labrador, la majorité des pharmaciens dans les provinces et territoires sélectionnés qui font l'objet du présent rapport étaient des femmes.

Figure 4 Répartition en pourcentage de la main-d'œuvre chez les pharmaciens selon le sexe et la province ou le territoire d'inscription sélectionné, 2007



Remarques

Les données du Québec, du Manitoba et du Nunavut n'étaient pas disponibles.

Pour 2007 seulement, les données agrégées sur les pharmaciens du Nouveau-Brunswick figurant dans ce tableau ont été fournies par l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, qui déclare le nombre de pharmaciens inscrits et actifs. Par conséquent, les données du Nouveau-Brunswick pourraient inclure des catégories de membres inscrits différentes.

Pour 2007 seulement, toutes les données sur les pharmaciens soumises par le Newfoundland and Labrador Pharmacy Board et l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick ont été classées sous « travaille en pharmacie » puisque le « statut d'emploi » n'était pas disponible.

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est « inconnu ».

Pourcentage d'inconnus : Terre-Neuve-et-Labrador (1, 0,2 %), Yukon (1, 3,3 %).

Les données de l'ICIS diffèrent des statistiques des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication. Vous trouverez dans les Notes méthodologiques des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

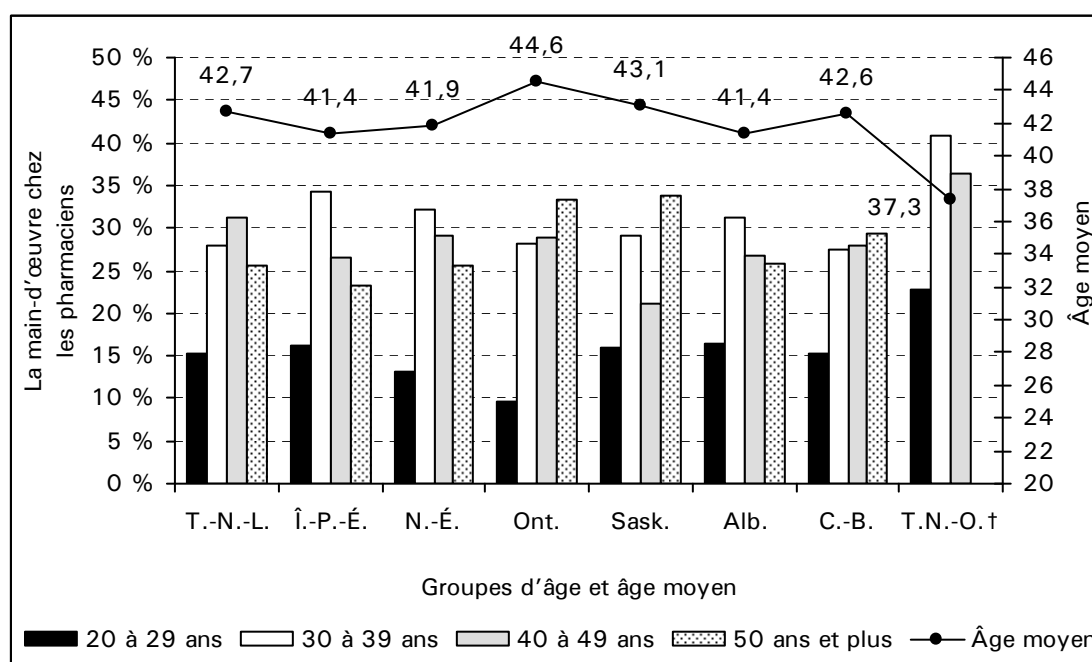
Sources

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé; Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick.

Répartition selon l'âge

La figure 5 indique la répartition selon l'âge, qui varie légèrement entre les provinces et territoires sélectionnés. L'Ontario avait la plus faible proportion (9,6 %) de jeunes pharmaciens (de 20 à 29 ans), de même que l'un des pourcentages les plus élevés (33,3 %) de pharmaciens plus âgés (plus de 50 ans). À l'opposé, l'Île-du-Prince-Édouard comptait la proportion la plus élevée (16,1 %) de jeunes pharmaciens et l'un des plus faibles pourcentages (23,2 %) de pharmaciens plus âgés. L'âge moyen des pharmaciens dans les provinces et territoires sélectionnés variait de 37,3 ans (dans les Territoires du Nord-Ouest) à 44,6 ans (en Ontario).

Figure 5 Répartition en pourcentage des pharmaciens selon le groupe d'âge de 10 ans, l'âge moyen et la province ou le territoire d'inscription sélectionné, 2007



Remarques

† Les données des Territoires du Nord-Ouest relatives aux pharmaciens de 40 ans ou plus ont été combinées en raison des cellules de faible valeur.

Les données du Québec, du Manitoba et du Nunavut n'étaient pas disponibles.

Ces données ne comprennent pas le Nouveau-Brunswick et le Yukon, où l'« année de naissance » n'a pas été demandée ou soumise.

Pour 2007 seulement, tous les pharmaciens de Terre-Neuve-et-Labrador ont été classés sous « travaille en pharmacie ».

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est « inconnu ».

Pourcentage d'inconnus : Terre-Neuve-et-Labrador (11, 1,9 %), Nouvelle-Écosse (1, 0,1 %).

Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication. Vous trouverez dans les Notes méthodologiques des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

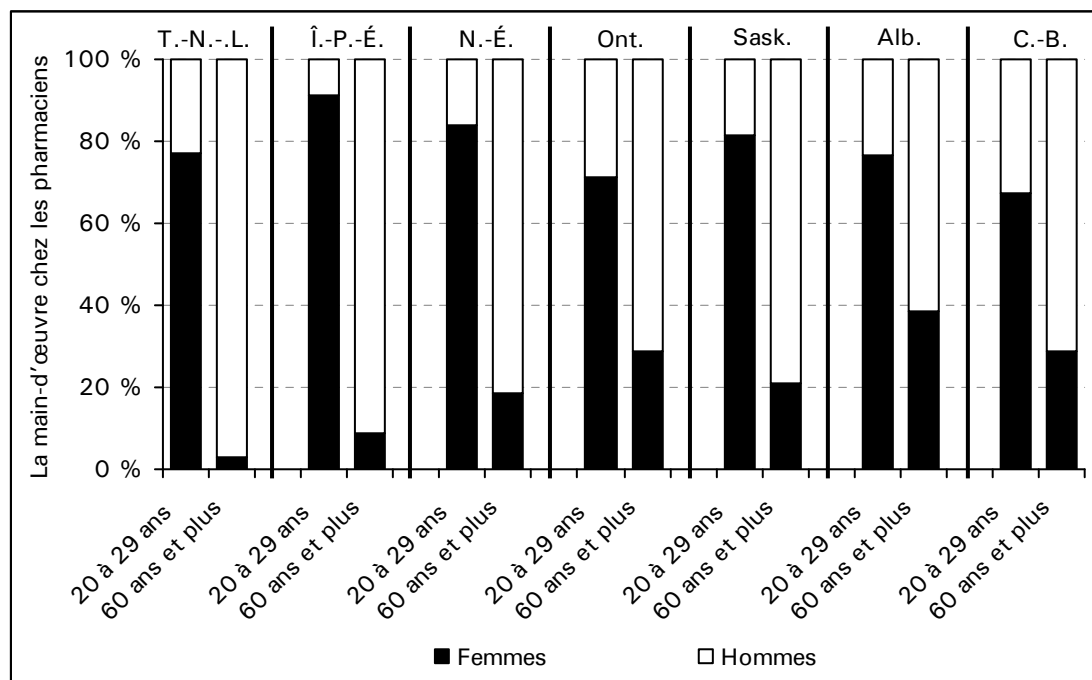
Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Répartition selon l'âge et le sexe

Comme le montre la figure 6, les pharmaciennes de moins de 30 ans sont sensiblement plus nombreuses que les pharmaciens du même groupe d'âge. Inversement, dans le groupe des 60 ans et plus, les pharmaciennes étaient en minorité dans toutes les provinces qui font l'objet du présent rapport.

Figure 6 Répartition en pourcentage de la main-d'œuvre chez les pharmaciens selon le sexe, le groupe d'âge et la province d'inscription sélectionnée, 2007



Remarques

Les données du Québec, du Manitoba et du Nunavut n'étaient pas disponibles.
 Les données des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon ont été supprimées en raison des cellules de faible valeur.
 Ces données ne comprennent pas le Nouveau-Brunswick, où l'« année de naissance » n'a pas été demandée ou soumise.
 Pour 2007 seulement, toutes les données sur les pharmaciens soumises par le Newfoundland and Labrador Pharmacy Board ont été classées sous « travaille en pharmacie » puisque le « statut d'emploi » n'était pas disponible.
 Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est « inconnu ».
 Pourcentage d'inconnus pour les groupes d'âge : Terre-Neuve-et-Labrador (11, 1,9 %), Nouvelle-Écosse (1, 0,1 %).
 Pourcentage d'inconnus pour le sexe : Terre-Neuve-et-Labrador (1, 0,2 %).
 Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation ou des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication. Vous trouverez dans les Notes méthodologiques des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Tendances relatives à la formation chez les pharmaciens

Les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux sont directement responsables de la délivrance des permis aux pharmaciens, de l'évaluation de leurs compétences et de la sécurité du public¹. Chacun de ces organismes de réglementation a ses propres exigences relativement à la délivrance des permis.

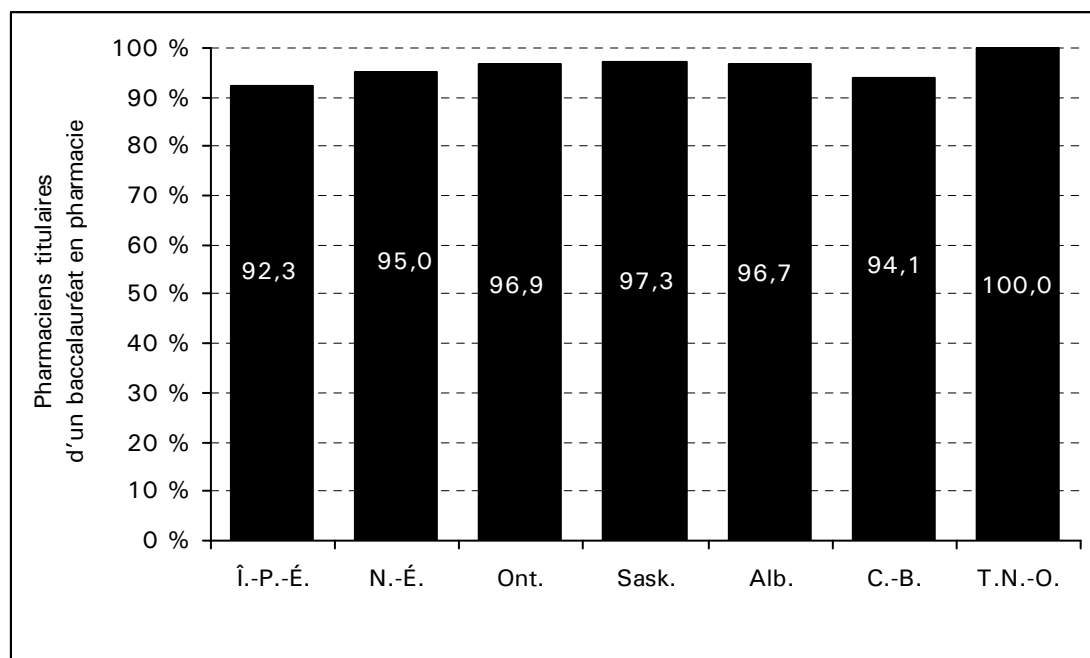
Au Canada, il y a quatre exigences pour devenir un pharmacien autorisé¹ :

- i) détenir un baccalauréat en pharmacie d'une université canadienne;
- ii) réussir l'examen national administré par le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada (sauf au Québec)²;
- iii) avoir acquis une expérience pratique dans le cadre d'un programme de stage ou d'internat;
- iv) posséder une certaine maîtrise du français ou de l'anglais.

Niveau actuel de la formation en pharmacie

Le baccalauréat est le niveau de formation actuel en pharmacie de la majorité (plus de 92 %) des pharmaciens occupant un emploi dans les provinces et territoires participants (figure 7).

Figure 7 Répartition en pourcentage de la main-d'œuvre chez les pharmaciens titulaires d'un baccalauréat comme niveau de formation actuel en pharmacie, selon la province ou le territoire d'inscription sélectionné, 2007



Remarques

Les données du Québec, du Manitoba et du Nunavut n'étaient pas disponibles.

Ces données ne comprennent pas Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick et le Yukon, où le « niveau de formation » n'a pas été recueilli ou soumis.

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est « inconnu ».

Pourcentage d'inconnus pour le « niveau de formation actuel en pharmacie » : Nouvelle-Écosse (47, 4,7 %), Saskatchewan (3, 0,3 %), Alberta (1, < 0,1 %).

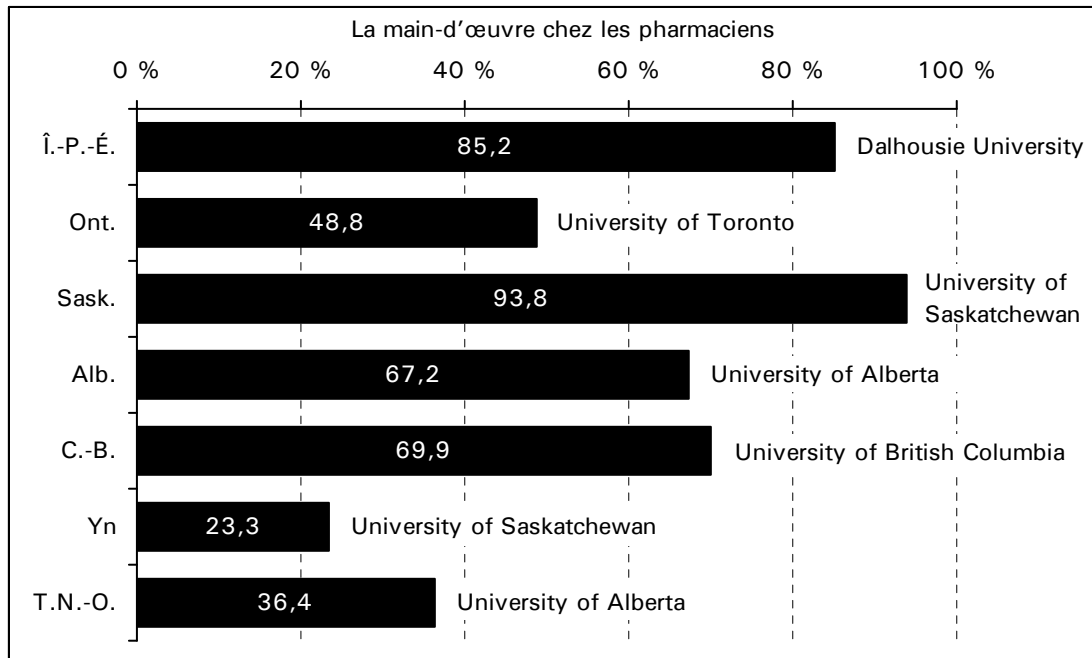
Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation ou des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication. Vous trouverez dans les Notes méthodologiques des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Tout comme les autres dispensateurs de soins de santé, les pharmaciens avaient tendance à occuper un emploi surtout dans leur province d'obtention du diplôme ou près de celle-ci³. Par exemple, 93,8 % des pharmaciens de la Saskatchewan ont obtenu leur diplôme de l'Université de la Saskatchewan (figure 8).

Figure 8 Répartition en pourcentage de la main-d'œuvre chez les pharmaciens selon l'université d'obtention du diplôme actuel en pharmacie et la province ou le territoire d'inscription sélectionné, 2007



Remarques

Les données du Québec, du Manitoba et du Nunavut n'étaient pas disponibles.

Ces données ne comprennent pas Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, où l'université d'obtention du diplôme de la formation de base ou la plus élevée en pharmacie n'a pas été demandée ou soumise.

Pourcentage de données sur l'« université d'obtention du diplôme actuel en pharmacie » inconnues : Colombie-Britannique (437, 12,7 %), Ontario (71, 0,7 %), Saskatchewan (35, 3,1 %), Yukon (7, 23,3 %).

Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication. Vous trouverez dans les Notes méthodologiques des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Nouveaux diplômés

À l'heure actuelle, 10 écoles de pharmacie au Canada offrent un baccalauréat en pharmacie. L'école de pharmacie de l'Université de Waterloo est la première nouvelle école au Canada en 20 ans, les premiers cours de premier cycle ayant commencé en 2008¹ (tableau 4).

Tableau 4 Statut des programmes de pharmacie des universités canadiennes

Université	Bac en pharmacie	Doctorat en pharmacie
Memorial University	✓	
Dalhousie University	✓	
Université Laval	✓	
Université de Montréal	✓	
University of Toronto	✓	✓
University of Waterloo	✓	
Université du Manitoba	✓	
University of Saskatchewan	✓	
University of Alberta	✓	
University of British Columbia	✓	✓

Source

Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie (CCAPP).

Le saviez-vous?

La faculté de pharmacie Leslie Dan de l'Université de Toronto a élaboré un programme international (International Pharmacy Graduate Program) afin d'aider les pharmaciens formés à l'extérieur de l'Amérique du Nord à obtenir leur permis d'exercice au Canada. Des bénévoles diplômés de ce programme aident leurs collègues à obtenir leur permis d'exercice de la pharmacie au Canada¹.

Le Canadian Pharmacy Practice Program est offert par la faculté des sciences pharmaceutiques de l'Université de la Colombie-Britannique à Vancouver. Ce programme de transition est conçu pour aider les pharmaciens formés à l'étranger à acquérir les compétences requises pour exercer au Canada et pour aider les pharmaciens formés au Canada à réintégrer la profession après une absence prolongée¹.

Le tableau 5 qui suit démontre que dans la dernière décennie, le nombre de diplômés de programmes agréés en pharmacie a varié et que de nombreux pharmaciens ont suivi leur formation dans les universités du Québec ou de l'Ontario.

Tableau 5 Nombre de diplômés de programmes agréés en pharmacie selon l'université d'obtention du diplôme, Canada, 1997 à 2007

École	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
T.-N.-L.											
Memorial University	34	31	36	38	40	35	32	37	35	36	20
N.-É.											
Dalhousie University	69	62	62	66	64	62	50	59	88	83	87
Qc	203	229	243	252	206	191	232	251	323		
Université Laval	96	114	120	103	99	97	112	135	138	188 [§]	179 [§]
Université de Montréal	107	115	123	149	107	94	120	129	185
Ont.											
University of Toronto	0 [†]	129	109	122	111	117	119	132	165	170	183
Man.											
Université du Manitoba	49	49	46	42	47	48	47	43	45	49	43
Sask.											
University of Saskatchewan	78	74	71	74	75	65	..	72	80	73	85
Alb.											
University of Alberta	98	96	99	104	104	95	98	93	97	102	115
C.-B.											
University of British Columbia [‡]	119	122	130	135	123	129	127	121	145	132	125
Canada	650	792	796	833	770	742	705	821	978	833	837

Remarques

.. Information non disponible.

† Pas de promotion en 1997 en raison d'un changement dans la durée du programme.

‡ Les données de l'Université de la Colombie-Britannique pour 2001-2002 proviennent du College of Pharmacists of British Columbia; en 2005, le nombre de diplômés a augmenté en raison d'une hausse des inscriptions; les données visent également les diplômés du programme de maîtrise.

§ Comprend les diplômés des programmes de diplôme, de maîtrise et de doctorat.

Les données de 1997 à 2005 proviennent de la Base de données sur le personnel de la santé (BDPS), qui fait état des diplômés de programmes en pharmacie agréés au Canada. Les données de ce tableau devraient être utilisées dans les limites indiquées à la section des notes méthodologiques du document *Les dispensateurs de soins de santé au Canada, de 1997 à 2006 – Guide de référence*.

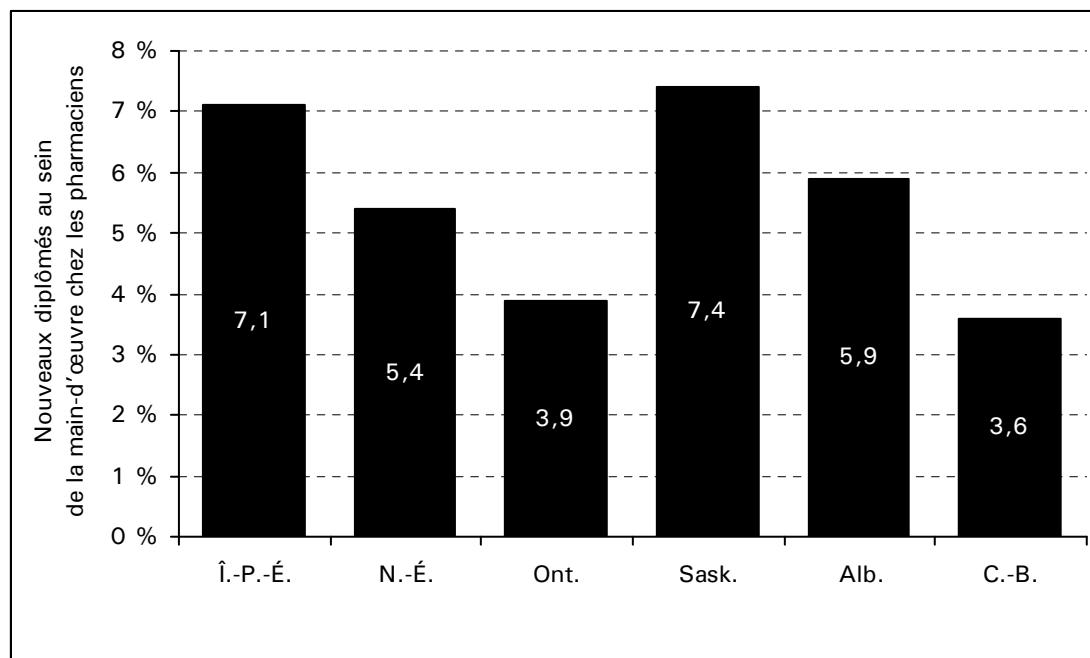
Les données de 2006-2007 proviennent du Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada.

Sources

1997 à 2005 : Base de données sur le personnel de la santé, Institut canadien d'information sur la santé. 2006 et 2007 : Le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada.

Comme le montre la figure 9, là où les données sont disponibles, le nombre de nouveaux diplômésⁱⁱ au sein de la main-d'œuvre varie selon la province ou le territoire, l'Ontario (3,9 %) et la Colombie-Britannique (3,6 %) ayant les plus faibles proportions de nouveaux diplômés.

Figure 9 Répartition en pourcentage des nouveaux diplômés au sein de la main-d'œuvre chez les pharmaciens selon la province d'inscription sélectionnée, 2007



Remarques

Les données du Québec, du Manitoba et du Nunavut n'étaient pas disponibles.

Ces données ne comprennent pas le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador, où l'« année d'obtention du diplôme du niveau de formation de base » n'a pas été demandée ou soumise.

Les données du Yukon ont été supprimées en raison des cellules de faible valeur.

Les données des Territoires du Nord-Ouest ont été exclues en raison du pourcentage élevé de valeurs manquantes pour l'année d'obtention du diplôme de la formation de base en pharmacie ».

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est « inconnu ».

Pourcentage d'inconnus : Nouvelle-Écosse (94, 9,4 %), Ontario (1, < 0,1 %).

« Nouveaux diplômés » : diplômés dont l'« année d'obtention du diplôme de la formation de base » est 2006 ou 2007.

Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation ou des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication. Vous trouverez dans les Notes méthodologiques des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

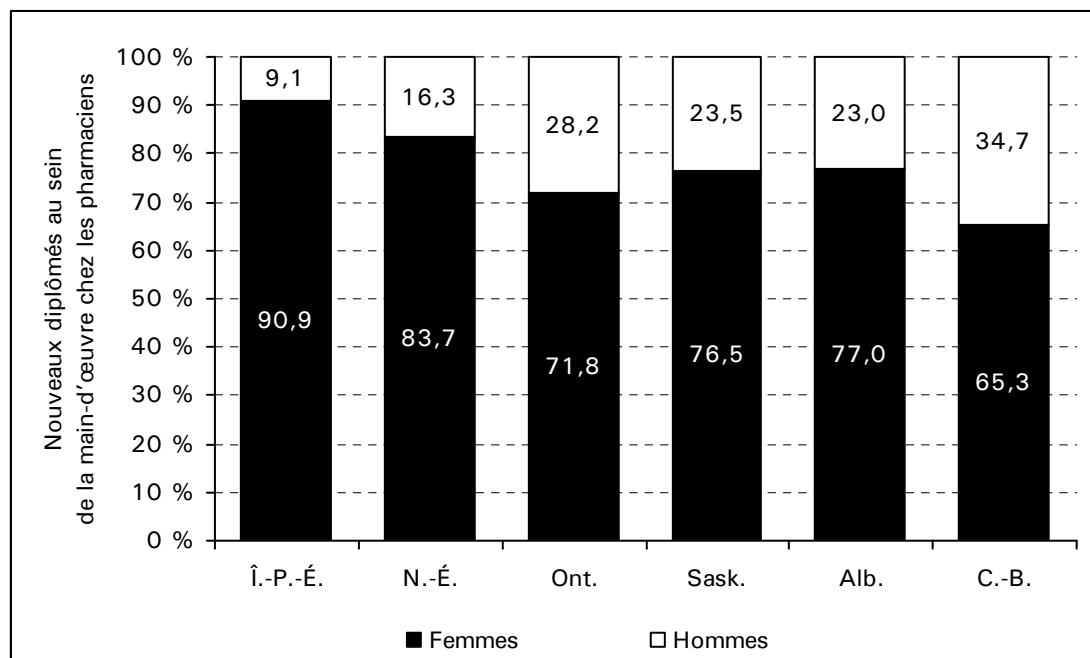
Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

ii. Nouveaux diplômés ayant obtenu leur diplôme en 2006 ou en 2007.

Comme dans le cas de la répartition selon le sexe dont nous avons traité précédemment, qui montre que la majorité des jeunes pharmaciens dans les provinces sélectionnées étaient des femmes, la plupart des nouveaux diplômés étaient des femmes (figure 10).

Figure 10 Répartition en pourcentage des nouveaux diplômés selon le sexe et la province d'inscription sélectionnée, 2007



Remarques

Les données du Québec, du Manitoba et du Nunavut n'étaient pas disponibles.

Ces données ne comprennent pas le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador, où l'« année d'obtention du diplôme du niveau de formation de base » n'a pas été demandée ou soumise.

Les données du Yukon ont été supprimées en raison des cellules de faible valeur.

Les données des Territoires du Nord-Ouest ont été exclues en raison du pourcentage élevé de valeurs manquantes pour l'année d'obtention du diplôme de la formation de base.

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est « inconnu ».

Pourcentage d'inconnus pour les nouveaux diplômés : Nouvelle-Écosse (94, 9,4 %), Ontario (1, < 0,1 %).

« Nouveaux diplômés » : diplômés dont l'« année d'obtention du diplôme de la formation de base » est 2006 ou 2007.

Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication. Vous trouverez dans les Notes méthodologiques des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Source

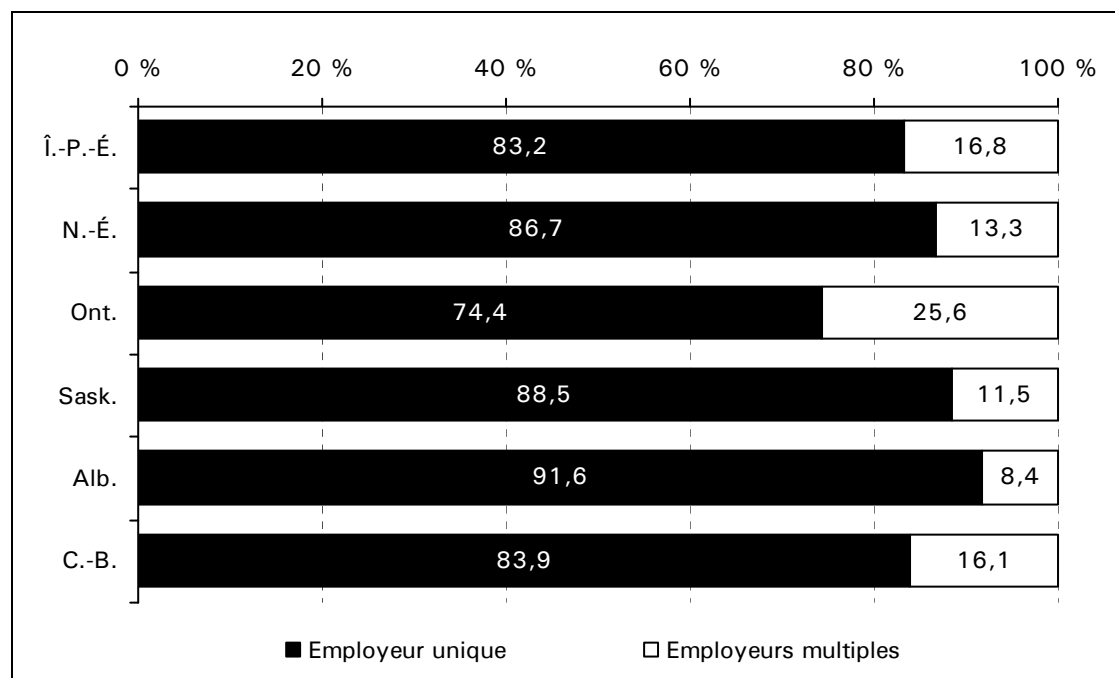
Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Tendances relatives à l'emploi chez les pharmaciens

Employeurs uniques ou multiples

En 2007, la majorité des pharmaciens (de 74,4 % à 91,6 %) travaillaient pour un employeur unique, l'Ontario comptant la proportion la plus élevée de pharmaciens ayant plusieurs employeurs (25,6 %) et l'Alberta (8,4 %), la moins élevée (figure 11).

Figure 11 Répartition en pourcentage de la main-d'œuvre chez les pharmaciens selon le nombre d'employeurs et la province d'inscription sélectionnée, 2007



Remarques

Les données du Québec, du Manitoba et du Nunavut n'étaient pas disponibles.

Ces données ne comprennent pas Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, où les renseignements sur le deuxième ou troisième emploi n'ont pas été demandés ou soumis.

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est « inconnu ».

Pourcentage d'inconnus : Nouvelle-Écosse (48, 4,8 %), Ontario (197, 2,0 %).

Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication. Vous trouverez dans les Notes méthodologiques des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

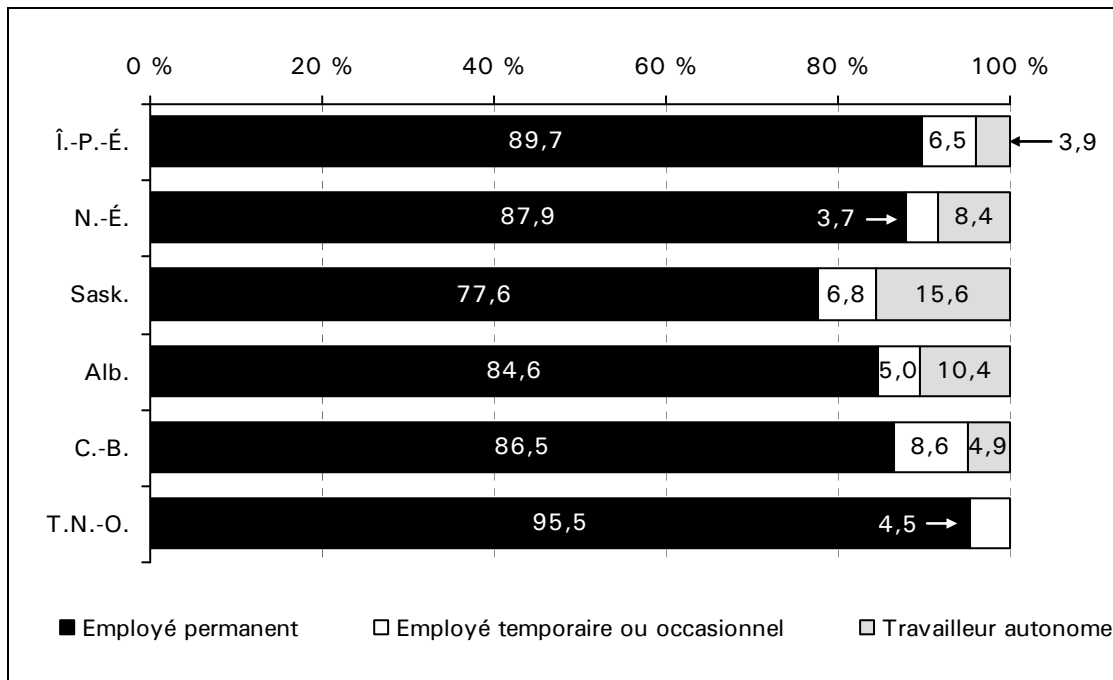
Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Catégorie d'emploi

La figure 12 indique que la majorité des pharmaciens des provinces sélectionnées occupaient un poste permanent.

Figure 12 Répartition en pourcentage de la main-d'œuvre chez les pharmaciens selon la catégorie du premier emploi et la province ou le territoire d'inscription sélectionné, 2007



Remarques

Les données du Québec, du Manitoba et du Nunavut n'étaient pas disponibles.

Ces données ne comprennent pas Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick et le Yukon, où la catégorie d'emploi n'a pas été demandée ou soumise à l'ICIS en 2007.

Les données ne comprennent pas l'Ontario, puisque l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario n'était pas en mesure de préciser la catégorie d'emploi et a plutôt indiqué que la totalité de ses membres actifs dont les données ont été soumises à l'ICIS étaient des « employés permanents ».

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est « inconnu ».

Pourcentage d'inconnus : Nouvelle-Écosse (51, 5,1 %), Saskatchewan (64, 5,6 %), Colombie-Britannique (578, 16,8 %).

« Employé permanent » correspond au statut d'employé permanent avec une durée d'emploi indéterminée (aucune date de fin prévue) et un nombre d'heures de travail par semaine garanti ou fixe.

« Travailleur autonome » correspond à la personne qui exerce la profession de façon autonome et qui exploite sa propre entreprise économique.

La personne peut être le propriétaire actif d'une entreprise constituée ou non en personne morale ou d'un cabinet professionnel ou entretenir une relation d'affaires caractérisée par des ententes verbales ou écrites stipulant qu'elle consent à fournir un service précis à un payeur qui en retour lui versera une somme d'argent.

« Employé temporaire » correspond au statut d'employé temporaire avec une durée d'emploi déterminée, dont la date de début et la date de fin sont précisées par contrat, et un nombre d'heures de travail par semaine garanti ou fixe.

« Employé occasionnel » correspond au statut d'employé embauché suivant les besoins. L'emploi ne prévoit pas un nombre d'heures de travail par semaine garanti ou fixe.

Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication. Vous trouverez dans les Notes méthodologiques des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Source

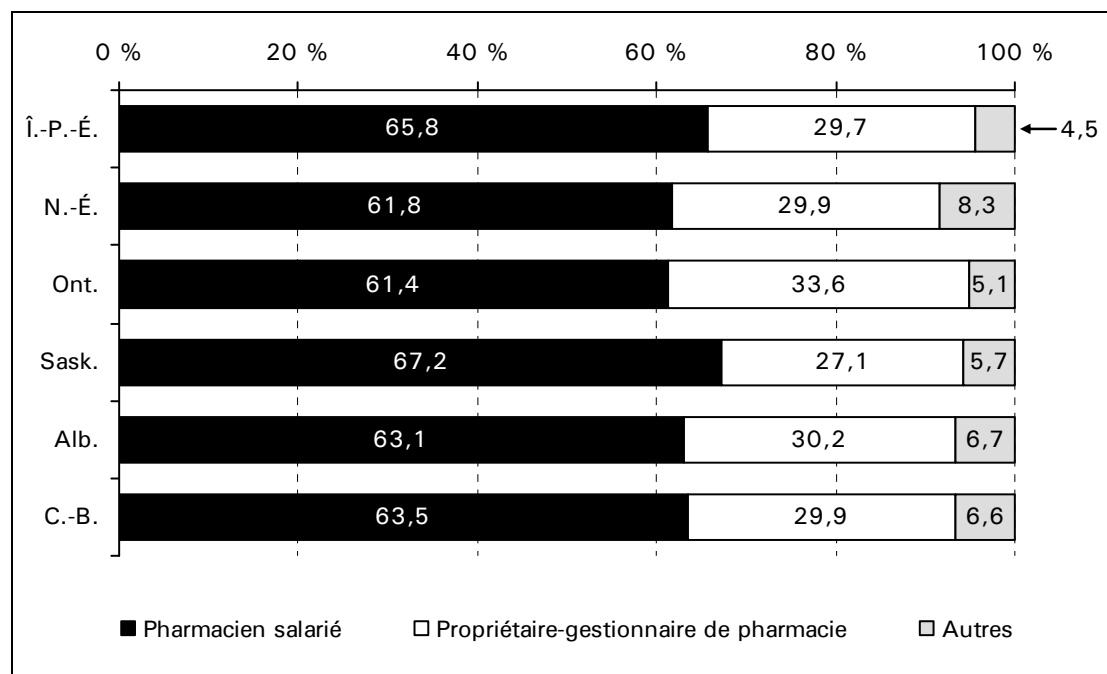
Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

À mesure que la BDPP se développe, la collecte des données sur les catégories d'emploi permettra de distinguer les personnes ayant un statut d'employé des travailleurs autonomes. Dans le cas des personnes inscrites ayant un statut d'employé, la distinction entre l'emploi permanent et l'emploi temporaire, combinée à d'autres éléments de données (comme le statut d'emploi et le nombre d'heures de travail), fait ressortir les changements dans les conditions d'emploi (p. ex. le passage d'un statut permanent à des conditions plus temporaires).

Poste

Le « poste » fait référence au rôle principal du pharmacien dans le cadre de son premier emploi. Dans le cas des personnes qui jouent plusieurs rôles, le poste est lié au rôle qui exige le plus grand nombre d'heures de travail. La figure 13 montre que, dans les provinces sélectionnées, la majorité (plus de 60 %) étaient des pharmaciens salariés. De 27,1 % (Saskatchewan) à 33,6 % (Ontario) étaient propriétaires-gestionnaires d'une pharmacie.

Figure 13 Répartition en pourcentage de la main-d'œuvre chez les pharmaciens selon le poste du premier emploi et la province d'inscription sélectionnée, 2007



Remarques

Les données du Québec, du Manitoba et du Nunavut n'étaient pas disponibles.

Ces données ne comprennent pas Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick et le Yukon, où le poste n'a pas été recueilli ou soumis à l'ICIS en 2007.

Les données des Territoires du Nord-Ouest ont été supprimées en raison des cellules de faible valeur.

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est « inconnu ».

Pourcentage d'inconnus : Nouvelle-Écosse (51, 5,1 %), Ontario (6, 0,1 %), Saskatchewan (185, 16,2 %), Colombie-Britannique (581, 16,9 %).

« Propriétaire-gestionnaire de pharmacie » : propriétaire de pharmacie dont les fonctions principales consistent à exploiter une pharmacie et peuvent comporter une part de service direct à la clientèle.

« Gestionnaire de pharmacie » : exerce ses fonctions principales dans le cadre de l'exploitation quotidienne d'une pharmacie, avec une part importante de service direct à la clientèle.

« Pharmacien salarié » : exerce ses fonctions principales en fournissant directement des services de pharmacie aux clients.

« Autres » : comprend les directeurs de pharmacie, les chefs ou coordonnateurs en milieu institutionnel, les pharmaciens-conseils, les enseignants, les chercheurs, les pharmaciens industriels et d'autres postes non précisés.

Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication. Vous trouverez dans les Notes méthodologiques des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

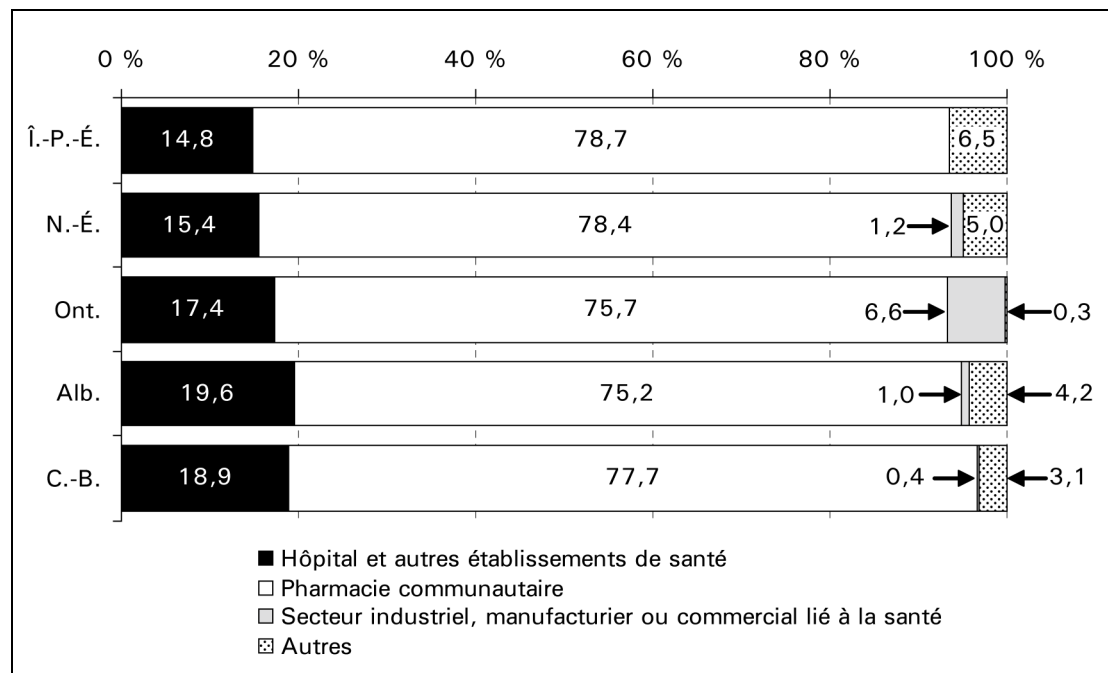
Le « poste du premier emploi » indique le rôle du professionnel dans la structure organisationnelle de son milieu de travail et permet de distinguer plus précisément les professionnels qui dispensent principalement des services directs. Dans le futur, lorsque la participation pancanadienne à la BDPP se généralisera, il y aura peut-être lieu de découper la catégorie « Autres » afin de distinguer les pharmaciens qui occupent un poste d'enseignant, de chercheur, de pharmacien industriel et de chef ou coordonnateur en milieu institutionnel.

Lieu d'emploi

Ces données fournissent une indication du contexte dans lequel œuvrent les professionnels et permettent de suivre les changements au fil du temps. La collecte de ces renseignements facilite également l'examen du nombre de professionnels travaillant dans un contexte communautaire par rapport à ceux qui œuvrent dans un milieu institutionnel.

Comme le montre la figure 14, les trois quarts au moins des pharmaciens des provinces et territoires sélectionnés travaillaient dans une pharmacie communautaire, la proportion la plus élevée (78,7 %) se trouvant à l'Île-du-Prince-Édouard. La plus forte proportion de pharmaciens travaillant dans des hôpitaux et d'autres établissements de soins de santé se trouvait en Alberta (19,6 %), puis en Colombie-Britannique (18,9 %).

Figure 14 Répartition en pourcentage de la main-d'œuvre chez les pharmaciens selon le lieu du premier emploi et la province d'inscription sélectionnée, 2007



Remarques

Les données du Québec, du Manitoba et du Nunavut n'étaient pas disponibles.

Ces données ne comprennent pas Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan, où le « lieu d'emploi principal » n'a pas été recueilli ou soumis à l'ICIS en 2007.

Les données des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon ont été supprimées en raison des cellules de faible valeur.

Les résultats ne comprennent pas les données dont la valeur est « inconnu ».

Pourcentage d'inconnus : Nouvelle-Écosse (48, 4,8 %), Ontario (4, < 0,1 %), Colombie-Britannique (10, 0,3 %), Yukon (1, 3,3 %).

« Hôpital et autres établissements de santé » : comprend également les établissements de réadaptation, les établissements psychiatriques et les établissements de soins pour bénéficiaires internes.

« Pharmacie communautaire » : milieu de vente au détail où les médicaments et certains produits connexes sont vendus surtout directement aux clients.

« Secteur industriel, manufacturier ou commercial lié à la santé » : industrie liée à la santé dont les activités ne visent pas la prestation de services directs de santé, mais concernent plutôt des produits, des services ou des activités de vente liés à la santé (entreprises de dispositifs médicaux, compagnies pharmaceutiques, assureurs, etc.).

« Autres » : comprend les autres pharmacies, les centres de pratique professionnelle en groupe, les centres de santé communautaires, les autres pharmacies en milieu communautaire, les établissements d'enseignement postsecondaire, les associations, gouvernements ou organismes paragonnementaux, les sièges sociaux de pharmacies communautaires et d'autres lieux d'emploi non précisés.

Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication. Vous trouverez dans les Notes méthodologiques des renseignements plus complets sur la collecte et la comparabilité des données de la BDPP.

Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Notes méthodologiques

Les présentes notes décrivent les concepts de base sous-jacents aux données fournies dans ce document ainsi que la méthodologie qui sous-tend la collecte des données, de même que certains aspects essentiels de la qualité des données. Elles aident à mieux comprendre les avantages et les limites des données ainsi que la façon dont elles peuvent être utilisées efficacement. Cette information revêt une importance particulière dans les comparaisons avec des données d'autres sources et dans les conclusions fondées sur les changements au fil du temps.

L'Institut canadien d'information sur la santé se fonde sur des principes rigoureux de qualité des données, de respect de la vie privée et de confidentialité. L'ICIS s'engage à suivre les pratiques de respect de la vie privée non seulement dans la collecte de données de qualité, mais également dans le traitement, l'analyse et la diffusion des données. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les principes de l'ICIS en matière de respect de la vie privée énoncés dans le document *Respect de la vie privée et confidentialité de l'information sur la santé à l'ICIS : principes et politiques pour la protection des renseignements personnels sur la santé, mise à jour de novembre 2007, 3^e édition*, rendez-vous au www.icis.ca.

Contexte

But du présent rapport

Cette deuxième édition de *Tendances de la main-d'œuvre chez les pharmaciennes et pharmaciens de provinces et territoires sélectionnés au Canada* présente au lecteur les statistiques les plus récentes sur la main-d'œuvre chez les pharmaciens. Elle comprend de l'information sur les caractéristiques démographiques et géographiques ainsi que sur les caractéristiques de formation et d'emploi. Les analyses sont assorties d'information détaillée sur le processus de collecte des données, les limites pertinentes des données actuelles et une explication des méthodes d'analyse utilisées.

Divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux utiliseront l'information contenue dans le présent document afin de mieux comprendre l'évolution du nombre de pharmaciens dans tout le Canada et de leur répartition. Par conséquent, cette information contribuera à la formulation de politiques et à la prise de décisions, tant à l'échelle pancanadienne que provinciale ou territoriale.

Valeur de l'information

Les données sur le dénombrement et la répartition présentées ici sont une composante fondamentale de la planification des ressources humaines de la santé à l'échelle du Canada, des provinces et des territoires. Toute planification ou projection du nombre de professionnels de la santé requis dans une province ou un territoire en particulier doit être fondée sur une bonne compréhension de l'effectif actuel et de son évolution.

La présentation de données et d'analyses claires et objectives facilite la prise de décisions et la formulation de politiques éclairées.

Historique

Les rapports sur les politiques et les rapports de recherche ont maintes fois démontré qu'il existe très peu de données normalisées sur les professionnels de la santé à l'échelle pancanadienne, sauf en ce qui concerne les médecins et le personnel infirmier réglementé. Des consultations auprès des ministères de la Santé fédéral, provinciaux et territoriaux ont fait ressortir la nécessité d'élaborer de telles données sur la profession de pharmacien. La collecte des données dans tout le Canada dans le but d'alimenter la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens (BDPP) a débuté en 2006.

Portée des données

Population d'intérêt

La population d'intérêt de la BDPP correspond à tous les pharmaciens inscrits auprès d'un organisme de réglementation dans une province ou un territoire.

Population de référence

La population de référence comprend tous les pharmaciens dûment inscrits en tant que membres actifsⁱⁱⁱ auprès d'un organisme provincial de délivrance des permis d'exercice ou d'un gouvernement territorial.

Période de référence

Chaque année, la population de référence inclut les pharmaciens qui s'inscrivent entre le début de la période d'inscription de leur organisme de réglementation ou de leur gouvernement territorial et le 1^{er} octobre.

Critères d'inclusion des données

Les données recueillies pour la BDPP comprennent :

- l'information sur les inscriptions auprès des registraires provinciaux (à l'exception des données du Québec et du Manitoba) et des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon;
- toutes les inscriptions de membres actifs soumises par les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest avant le 1^{er} octobre 2007^{iv};

iii. Les définitions des membres actifs et inactifs ci-dessous, créées par l'ICIS, guident les fournisseurs dans la soumission de données à la BDPP.

Les inscriptions de membres actifs correspondent aux licences de pratique professionnelle qui autorisent une personne inscrite, sous réserve de l'évaluation et de l'autorisation d'un organisme de réglementation ou d'un gouvernement territorial, à exercer sa profession, selon les lois et les règlements en vigueur ainsi que les politiques régissant la pratique dans une province ou un territoire donné. Les inscriptions de membres inactifs désignent une personne inscrite, mais qui n'a pas l'autorisation d'exercer sans l'approbation de l'organisme de réglementation ou du gouvernement territorial compétent, conformément aux lois, aux politiques et aux règlements provinciaux et territoriaux en vigueur. Ce type d'inscription englobe notamment les membres honoraires, les étudiants et les membres inactifs.

iv. L'ICIS ne déclare que les données des inscriptions primaires. La définition et la méthode utilisées pour repérer les inscriptions primaires sont présentées à la section Méthodes de traitement des données des Notes méthodologiques.

- selon les processus d'affaires de certaines provinces et de certains territoires, les pharmaciens en congé temporaire (comme les congés parentaux et les congés d'invalidité de courte durée) qui ont conservé leur statut de membre actif auprès de leur organisme provincial de réglementation ou de leur gouvernement territorial.

Critères d'exclusion des données

Les données recueillies pour la BDPP ne comprennent pas :

- les données de 2007 du Québec, du Manitoba et du Nunavut;
- les données de 2006 de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba et du Nunavut;
- les pharmaciens qui se sont inscrits auprès d'un organisme provincial de réglementation ou du gouvernement du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest après le 1^{er} octobre 2007;
- les pharmaciens inscrits à titre de membres inactifs.

Cheminement des données depuis le premier collecteur de données jusqu'à l'ICIS

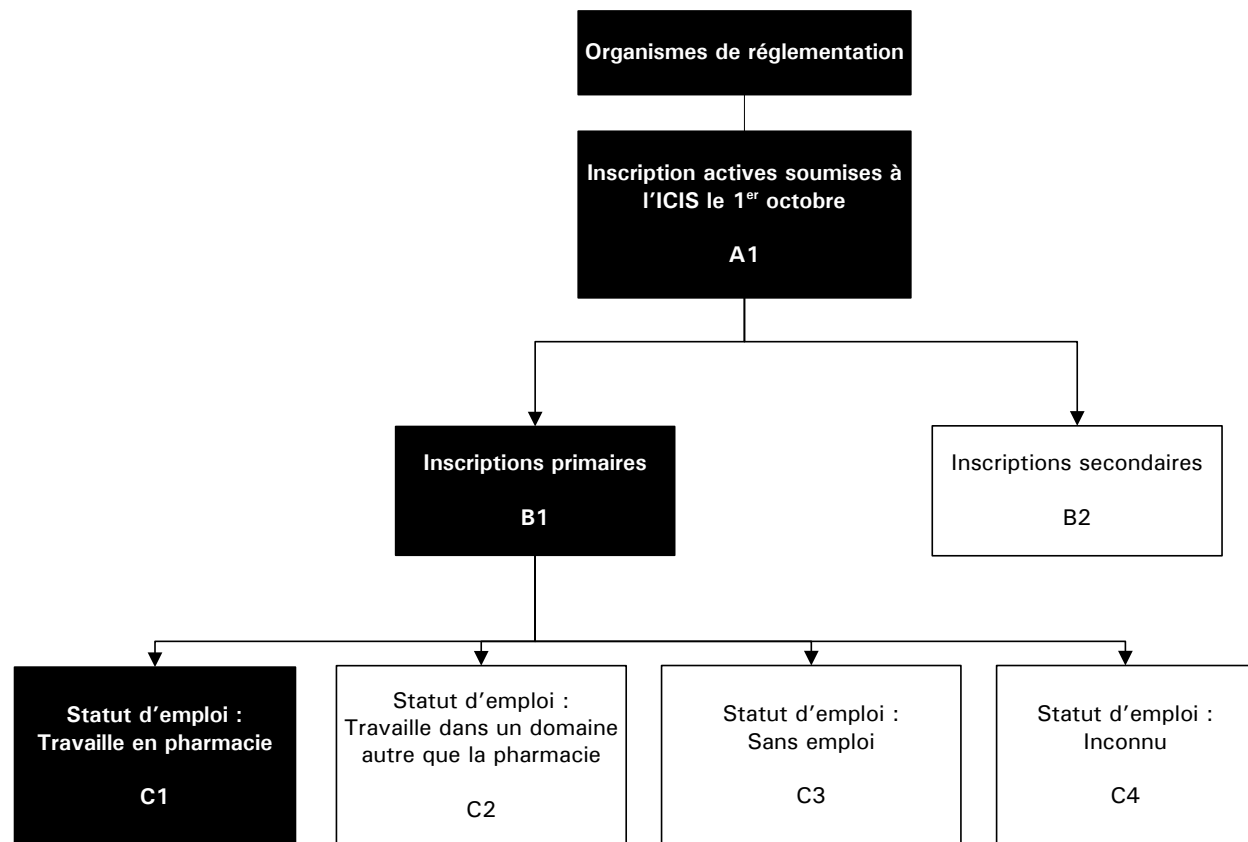
Dans le cadre du processus d'inscription et de délivrance de permis, les organismes de réglementation recueillent chaque année des données sur tous leurs membres qui demandent à être inscrits comme actifs ou inactifs.

Puisque la BDPP vise à recueillir de l'information sur la main-d'œuvre chez les pharmaciens au Canada, la population de référence comprend les pharmaciens autorisés à exercer, c'est-à-dire les pharmaciens actifs inscrits au 1^{er} octobre 2007.

Les données recueillies par les organismes provinciaux de réglementation et par les gouvernements territoriaux étant plus vastes que celles de la population de référence de la BDPP, l'ICIS utilise une méthodologie de filtrage dès la collecte des données et jusqu'à leur traitement. Cette méthodologie cible les enregistrements pertinents qui satisfont aux critères de sélection de la population de référence de la BDPP et répond du même coup aux besoins d'information précisés dans le rapport annuel à des fins d'analyse.

La figure 15 illustre le cheminement des données au cours du processus de filtrage. Chacune des étapes de ce cheminement est expliquée dans la section qui suit le diagramme.

Figure 15 Cheminement des données depuis le premier collecteur de données jusqu'à l'ICIS



Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Le nombre total d'inscriptions auprès des organismes de réglementation en pharmacie comprend les inscriptions des membres actifs et inactifs.

Case A1 : Parmi toutes les inscriptions auprès des organismes de réglementation provinciaux et des gouvernements territoriaux, seules les données des membres actifs au 1^{er} octobre sont soumises à l'ICIS.

Case B1 : Cette case représente les inscriptions primaires, c'est-à-dire celles dont la province ou le territoire d'inscription correspond à la province ou au territoire du premier emploi du membre inscrit (consultez les explications de la case B2).

Case B2 : Les pharmaciens du Canada peuvent travailler dans plus d'une province ou d'un territoire en même temps, pour autant qu'ils s'inscrivent auprès de l'organisme pertinent et qu'ils aient obtenu l'autorisation d'exercer. Cette case représente les inscriptions secondaires, ou doubles interprovinciaux, afin qu'il n'y ait pas de comptage double des pharmaciens travaillant dans plus d'une province ou d'un territoire. La méthodologie utilisée pour repérer les inscriptions primaires et secondaires est expliquée en détail à la section Méthodes de traitement des données.

Cases C1 à C4 : Dans la plupart des cas, les statistiques produites par les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux englobent tous les membres actifs et en exercice, peu importe leur statut d'emploi. En revanche, celles de l'ICIS n'englobent habituellement que les membres qui déclarent explicitement leur emploi en pharmacie (case C1). Les pharmaciens qui occupent un emploi dans un domaine autre que la pharmacie (case C2), qui sont sans emploi (case C3) ou qui omettent de préciser leur statut d'emploi (case C4) sont exclus des statistiques finales.

Les résultats découlant de la méthodologie de l'ICIS sont présentés au tableau 6 (consultez également l'annexe A).

Tableau 6 Nombre de pharmaciens dans la main-d'œuvre dénombrés par la BDPP selon la province ou le territoire d'inscription, 2007

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Ont.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Total
Total des inscriptions de membres actifs soumises à l'ICIS	613	166	1 139	684	10 648	1 303	3 738	4 021	39	22	22 373
Inscriptions primaires	592	158	1 094	668	10 472	1 232	3 617	3 857	30	22	21 742
Travaillent en pharmacie	592	155	1 002	668	9 779	1 142	3 444	3 435	30	22	20 269

Remarques

Les données du Québec, du Manitoba et du Nunavut n'étaient pas disponibles.

Pour 2007 seulement, les données agrégées sur les pharmaciens du Nouveau-Brunswick figurant dans ce tableau ont été fournies par l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, qui déclare le nombre de pharmaciens inscrits et actifs. Par conséquent, les données du Nouveau-Brunswick pourraient inclure des catégories de membres inscrits différentes.

Pour 2007 seulement, toutes les données sur les pharmaciens soumises par le Newfoundland and Labrador Pharmacy Board et l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick ont été classées sous « travaille en pharmacie » puisque le « statut d'emploi » n'était pas disponible.

Sources

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé; Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick.

Collecte ponctuelle de données

La méthode ponctuelle de collecte des données fournit un aperçu de la main-d'œuvre chez les pharmaciens d'une province et d'un territoire à l'autre. L'utilisation constante d'une même période permet de réaliser des comparaisons rétrospectives, nécessaires pour déterminer précisément les tendances. Toutefois, cette méthode ne rend pas nécessairement compte de manière uniforme des dénombrements totaux de fin d'année pour chaque province et territoire.

La période de collecte considérée comme celle qui rend le mieux compte du nombre de pharmaciens qui s'inscrivent pour la première fois ou qui renouvellent leur inscription s'étend du début de la période d'inscription annuelle jusqu'au 1^{er} octobre. La figure 16 montre les périodes d'inscription des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en 2007.

Figure 16 Périodes d'inscription de 12 mois selon la province ou le territoire d'inscription, 2007

Année d'inscription		2006												2007					
		Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
1 ^{er} janvier au 31 décembre	T.-N.-L.	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
1 ^{er} avril au 31 mars	Î.-P.-É.				xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
1 ^{er} janvier au 31 décembre	N.-É.	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
1 ^{er} janvier au 31 décembre	N.-B.	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
1 ^{er} avril au 31 mars	Qc				xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
1 ^{er} avril au 31 mars	Ont.				xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
1 ^{er} janvier au 31 décembre	Man.						xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
1 ^{er} mai au 30 avril	Sask.					xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
1 ^{er} juillet au 30 juin	Alb.						xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
1 ^{er} janvier au 31 décembre	C.-B.	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
1 ^{er} avril au 31 mars	Yn				xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
1 ^{er} avril au 31 mars	T.N.-O.				xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx

Sources

Organismes provinciaux de réglementation et gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Définition par l'ICIS de la main-d'œuvre chez les pharmaciens

En choisissant avec soin la population de déclaration de la main-d'œuvre chez les pharmaciens, l'ICIS est en mesure de fournir des données comparables normalisées pouvant être utilisées à des fins d'analyse et d'établissement des tendances. Comme nous l'avons déjà expliqué, la population de référence comprend tous les pharmaciens inscrits actifs autorisés à exercer et occupant un emploi au 1^{er} octobre 2007, et dont l'enregistrement n'est pas considéré comme secondaire. La population de référence des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux peut varier pour diverses raisons : des différences relativement à la date limite utilisée, l'inclusion d'autres types d'inscription (comme les membres inactifs et d'autres), des différences relativement au statut d'emploi (occupe un emploi ou sans emploi), et l'inclusion des inscriptions secondaires. Les écarts entre les données des publications de l'ICIS et celles qui sont présentées par les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux (fournisseurs de données de la BDPP) résultent souvent de ces différences. Le lecteur doit donc tenir compte de ces différences lorsqu'il compare les données de la BDPP avec celles d'autres publications et banques de données.

Méthodes de collecte des données

Sources de données

Les sources de données de la BDPP sont les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les pharmaciens qui désirent exercer leur profession dans une province ou un territoire doivent s'inscrire chaque année auprès d'un organisme de réglementation. Ces données appartiennent aux organismes provinciaux de réglementation et aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, qui sont considérés comme les sources primaires de collecte des données.

Collecte des données

Les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest recueillent habituellement les données au moyen de formulaires d'inscription sur papier ou en ligne qui permettent aux pharmaciens de s'inscrire et d'obtenir un permis d'exercice.

Une fois les données en format électronique, on en prépare un extrait qui sera soumis à l'ICIS. Seuls les éléments de données définis dans le *Dictionnaire des données de la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens* (accessible au www.icis.ca) sont soumis à l'ICIS. L'extrait de données doit respecter les spécifications de la BDPP, présentées dans le *Manuel de spécifications pour la soumission des données à la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens* (accessible au www.icis.ca). Le fournisseur transmet ensuite ces données à l'ICIS à l'aide d'un système en ligne sécuritaire.

Une lettre d'entente régit la collecte de données sur les pharmaciens à l'ICIS. Chaque année, les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux qui contribuent à la BDPP révisent les éléments de données de base que les fournisseurs de données incluent dans leur formulaire d'inscription. Dans le cadre de l'entente actuelle, chaque fournisseur de données a accepté de prendre toutes les mesures raisonnables pour recueillir auprès de chaque pharmacien et de soumettre 38 éléments de données selon les définitions du *Dictionnaire des données de la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens*.

Vous trouverez à l'annexe B les coordonnées des personnes-ressources des organismes de réglementation provinciaux et des gouvernements territoriaux.

Concepts et définitions clés

Seuls les éléments de données ayant servi aux analyses du présent rapport sont ici décrits. Pour obtenir une liste complète des éléments de données présents dans la BDPP et leurs définitions, téléchargez le *Dictionnaire des données de la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens* à partir du site Web de l'ICIS (www.icis.ca).

Caractéristiques démographiques

Sexe

Sexe de la personne inscrite au moment de l'inscription ou du renouvellement et utilisé à des fins administratives.

Année de naissance

Année de naissance de la personne inscrite.

Âge

Obtenu à partir de l'année de naissance de la personne inscrite.

Caractéristiques géographiques

Province ou territoire de résidence

Au moment de l'inscription ou du renouvellement.

Pays de résidence

Au moment de l'inscription ou du renouvellement.

Province ou territoire d'inscription

Selon la province ou le territoire de l'organisme responsable de la soumission des données.

Formation

Niveau de la formation de base en pharmacie

Programme de formation de base qui prépare un pharmacien à l'exercice. Cet élément désigne la formation initiale en pharmacie nécessaire, en tout ou en partie, à l'attribution d'un permis de pharmacien au Canada. Les diplômes de maîtrise ou de doctorat ne sont identifiés à titre de « Formation de base en pharmacie » que si la formation a permis l'accès direct à la pratique (p. ex. doctorat professionnel en pharmacie). Toute autre formation postsecondaire en pharmacie est saisie sous « Niveau le plus élevé de la formation supérieure en pharmacie ».

Année d'obtention du diplôme de la formation de base en pharmacie

Année d'obtention d'un diplôme du programme de formation initiale visant à préparer les pharmaciens à l'exercice de la profession.

Université canadienne d'obtention du diplôme de la formation de base en pharmacie

Nom de l'université canadienne où a été obtenu le diplôme du programme de formation initiale visant à préparer le pharmacien à l'exercice de la profession.

Niveau le plus élevé de la formation supérieure en pharmacie

Comprend les autres études postsecondaires en pharmacie ayant mené à l'obtention d'un diplôme (p. ex. programmes de transition ou de mise à jour).

Niveau actuel de la formation en pharmacie

Le niveau actuel de la formation en pharmacie correspond au niveau de formation en pharmacie le plus élevé et le plus récent déclaré par la personne inscrite.

Le niveau actuel de la formation en pharmacie est obtenu à partir des éléments de données suivants : le niveau de la formation de base en pharmacie et le niveau le plus élevé de la formation supérieure en pharmacie. Si le niveau le plus élevé de la formation supérieure en pharmacie existe, le niveau de la formation de base en pharmacie est alors comparé avec le niveau le plus élevé de la formation supérieure en pharmacie. Le plus élevé des deux est le niveau actuel de la formation. Si le niveau de la formation de base est le même que le

niveau le plus élevé de la formation supérieure, celui des deux qui a été acquis le plus récemment est le niveau actuel de la formation. Cependant, si le niveau le plus élevé de la formation supérieure en pharmacie n'existe pas, le niveau de la formation de base en pharmacie est le niveau de formation actuel. Le niveau actuel de la formation en pharmacie correspond au niveau de formation en pharmacie le plus élevé et le plus récent déclaré par la personne inscrite.

Emploi

Statut d'emploi

Le statut d'emploi (« travaille » ou « sans emploi ») au moment de l'inscription ou du renouvellement du permis d'exercice.

Catégorie d'emploi (pour le premier emploi)

Au moment de l'inscription ou du renouvellement.

Province ou territoire de l'emploi (pour le premier emploi)

Au moment de l'inscription ou du renouvellement.

Code postal de l'emploi (pour le premier emploi)

Le code postal de l'emploi est le code postal assigné par Postes Canada au lieu d'emploi au moment de l'inscription ou du renouvellement. Le code postal désigne le lieu de prestation des services, et le code postal du bureau de l'employeur sert de code de rechange (p. ex. si le lieu de l'employeur ou du bureau ne correspond pas au lieu de prestation des services et que le code postal connexe de ces derniers constitue le seul élément qui peut être fourni). Il s'agit du lieu où la personne inscrite occupe un emploi lié directement à l'exercice, à des services directs, à la gestion de la clientèle, à l'administration, à la formation ou à la recherche dans un domaine connexe à la pharmacie.

Le code postal du premier emploi sert à déterminer la répartition géographique de la main-d'œuvre selon les régions urbaines, rurales et éloignées à l'aide du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la méthodologie utilisée pour cette répartition géographique dans la partie Méthodes d'analyse des Notes méthodologiques.

Poste (pour le premier emploi)

Le rôle principal au lieu d'emploi au moment de l'inscription ou du renouvellement (dans le cas des personnes qui jouent plusieurs rôles dans le cadre de leur emploi, correspond au poste lié au plus grand nombre d'heures de travail).

Lieu de travail (pour le premier emploi)

Le lieu de travail du premier emploi, qu'il s'agisse d'un employé ou d'un travailleur autonome, au moment de l'inscription ou du renouvellement. Il s'agit du lieu de prestation des services. Le lieu de prestation des services représente le lieu où la personne inscrite occupe un emploi lié à la pharmacie, en tant que pharmacien ou dans un domaine connexe à la pharmacie.

Région urbaine, rurale ou éloignée (pour le premier emploi)

Consultez la définition de Code postal de l'emploi (pour le premier emploi).

Méthodes de traitement des données

Traitement des fichiers

Une fois que l'ICIS a reçu les fichiers de données, il soumet tous les enregistrements à un traitement en deux étapes avant de les incorporer à la base de données pancanadienne. La première étape du traitement consiste à s'assurer que les données sont bien disposées et que toutes les réponses satisfont à des tests précis de validation et de logique. Lorsque les codes soumis ne correspondent pas aux codes normalisés de l'ICIS, un rapport d'exception et un sommaire des fichiers de données (qui relève et explique les erreurs) sont envoyés au fournisseur de données. De plus, les données sont soumises à un contrôle de la relation logique entre des champs précis. (Par exemple, une erreur est signalée dans le rapport d'exception si l'année d'obtention du diplôme est antérieure à l'année de naissance.)

L'ICIS et le représentant de chaque fournisseur de données vérifient conjointement les erreurs. Lorsque le fournisseur de données n'est pas en mesure d'effectuer les corrections, l'ICIS les apporte directement après avoir obtenu l'autorisation du fournisseur. S'il est tout simplement impossible d'effectuer une correction, le code est remplacé par la valeur par défaut pertinente.

Traitement des inscriptions secondaires

La deuxième étape de traitement débute dès que le fichier a satisfait à tous les tests de validation et de logique. Étant donné que les pharmaciens peuvent s'inscrire simultanément dans plus d'une province ou d'un territoire, on a mis en place une méthodologie afin de repérer les pharmaciens résidant à l'étranger ou inscrits dans plus d'une province ou d'un territoire et d'ainsi calculer avec exactitude le nombre de pharmaciens inscrits et exerçant au Canada uniquement. Par exemple, des incitatifs administratifs encouragent les pharmaciens à conserver leur droit d'exercer au Canada même s'ils vivent ou travaillent à l'étranger. Ainsi, un pharmacien vivant à l'étranger peut continuer de s'inscrire chaque année auprès d'un organisme canadien de réglementation de la pharmacie, même s'il n'a pas l'intention de rentrer au Canada au cours de la prochaine période de 12 mois. Étant donné que le rapport de l'ICIS ne fait état que de la main-d'œuvre chez les pharmaciens au Canada, il importe de repérer les pharmaciens vivant à l'étranger et de retirer leurs données de l'analyse.

Dans le cas des pharmaciens qui vivent et travaillent au Canada, l'ICIS doit également repérer les inscriptions dont les données ne correspondent pas toutes à la province ou au territoire du premier emploi. À l'instar de la situation présentée ci-dessus, des incitatifs administratifs encouragent les pharmaciens à conserver leur droit d'exercer dans une province ou un territoire même s'ils vivent ou travaillent dans une autre province ou un autre territoire au Canada. Afin d'éviter le comptage double, l'ICIS évalue chaque inscription pour s'assurer qu'elle reflète la province ou le territoire du premier emploi. Ces inscriptions secondaires sont aussi appelées « doubles interprovinciaux » et sont exclues de la publication annuelle, des communiqués et des demandes spéciales de renseignements.

Une inscription primaire est un enregistrement qui satisfait aux conditions suivantes :

- La province ou le pays de résidence est soit au Canada, soit « inconnu »;
- dans le cas des pharmaciens travaillant en pharmacie, la province d'emploi correspond à la province d'inscription; si la province d'emploi est inconnue, la province de résidence correspond alors à la province d'inscription;
- dans le cas des pharmaciens ne travaillant pas en pharmacie (ou ceux dont le statut d'emploi est inconnu), la province de résidence correspond à la province d'inscription; si la province de résidence est inconnue, la province d'inscription est alors acceptée.

La méthodologie utilisée pour éliminer les inscriptions secondaires ou doubles interprovinciaux a peu changé au fil du temps. Elle présente toutefois certaines limites. Par exemple, un pharmacien vivant aux États-Unis mais travaillant au Canada serait éliminé par erreur, car il serait considéré comme résidant à l'étranger. En outre, un pharmacien inscrit et exerçant dans une province du Canada et qui accepte une offre de travail temporaire dans une autre province peut être compté en double à partir des renseignements sur sa province de résidence temporaire.

L'annexe A présente un diagramme illustrant le processus d'identification des inscriptions secondaires.

Méthodes d'analyse

Statistiques sur les régions urbaines et rurales

À des fins analytiques, les régions urbaines sont définies (en partie) comme les collectivités comptant plus de 10 000 habitants. Statistique Canada les classe dans la catégorie des régions métropolitaines de recensement (RMR) ou des agglomérations de recensement (AR). Les régions rurales et éloignées correspondent aux collectivités situées à l'extérieur des frontières des RMR et des AR, et sont appelées « régions rurales et petites villes » (RRPV) par Statistique Canada.

Les RRPV sont subdivisées à leur tour en fonction du degré auquel elles sont influencées (en termes d'intégration sociale et économique) par les grands centres urbains. La classification géographique basée sur les zones d'influence métropolitaines (ZIM) divise les municipalités des RRPV en quatre sous-groupes : ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible et aucune ZIM. Les catégories urbaines, rurales et éloignées s'appliquent aux collectivités (villes, villages, etc.) qui peuvent correspondre à la désignation « subdivision de recensement » (SDR) de Statistique Canada.

Pour les besoins du présent rapport, les catégories RMR/AR et ZIM ont été combinées et peuvent être interprétées simplement comme suit :

RMR/AR = grand centre urbain (régions urbaines)

ZIM forte et modérée = villages et régions rurales situés relativement près des grands centres urbains (régions rurales)

ZIM faible et aucune ZIM = villages et régions rurales et éloignées situés à bonne distance des grands centres urbains (régions éloignées)

Les ouvrages des auteurs suivants contiennent de plus amples détails sur les systèmes de classification des RRPV et des ZIM : McNiven et coll. (2000)⁴, du Plessis et coll. (2001)⁵ et ICIS (2002)⁶.

Valeurs manquantes dans les statistiques sur les régions urbaines et rurales

Les valeurs manquantes figurant dans les statistiques sur les régions urbaines et rurales représentent la somme des réponses « non précisé » et « inconnu ». Par exemple, si, pour une personne inscrite, le fournisseur de données n'a pas soumis de code postal, celui-ci est classé dans la catégorie « non précisé ». Si le fournisseur de données a soumis un code postal pour la personne inscrite, mais que celui-ci ne figure pas dans le Fichier de conversion des codes postaux, il est alors classé dans la catégorie « inconnu ».

Suppression de données

L'ICIS s'emploie à protéger toute information de nature confidentielle sur les pharmaciens. Des directives régissant la publication et la diffusion d'information sur la santé ont été élaborées aux fins de protection des renseignements personnels et de la confidentialité des données reçues par l'ICIS. Ces politiques régissent également la diffusion des données de l'ICIS à l'égard des demandes spéciales de renseignements et des études analytiques spéciales.

Aux fins de préservation de l'anonymat de chaque pharmacien, les cellules comprenant des valeurs de 1 à 4 ont été supprimées des tableaux fournis dans le présent document et ont été remplacées par un seul astérisque (*). Cependant, la présentation des totaux par ligne et par colonne exige la suppression d'une deuxième valeur afin que le lecteur ne puisse pas déterminer la valeur supprimée au moyen d'une soustraction. Par conséquent, une deuxième valeur, généralement la plus petite valeur suivante, est également supprimée dans chaque ligne et chaque colonne comportant une valeur supprimée. Toutefois, si la deuxième valeur est supérieure à 4, elle doit alors être remplacée par un symbole différent, d'où l'utilisation d'un double astérisque (**).

Remarque : La suppression de cellules ne s'applique pas aux valeurs manquantes (c'est-à-dire les valeurs « non recueilli », « sans objet » et « inconnu ») dans les tableaux de données.

Symboles

Partout où il était possible de le faire, on a employé des symboles normalisés et numériques dans le présent rapport, dont les suivants :

- * Valeur supprimée conformément à la politique de l'ICIS en matière de protection des renseignements personnels; la valeur de la cellule est de 1 à 4.
- ** Valeur supprimée par souci de confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.
- Données non existantes ou sans objet.
- .. Données non recueillies.

Au besoin, d'autres symboles sont expliqués au bas du tableau ou de la figure où ils apparaissent.

Évaluation de la qualité des données

Afin de garantir un niveau élevé d'exactitude et d'utilité, l'ICIS a élaboré un système pour évaluer et faire état de la qualité des données que contiennent ses bases de données et ses registres. Ce système s'articule autour des cinq dimensions de la qualité des données : l'actualité, l'utilisabilité, la pertinence, l'exactitude et la comparabilité. La section des notes méthodologiques explique en détail les limites de l'interprétation des données. Pour résumer, ces limites sont les suivantes :

L'actualité est assurée par la collecte des données à un point dans le temps déterminé et convenu par les fournisseurs de données et qui rend compte de la majorité des enregistrements. Cette méthode permet à l'ICIS d'analyser et de publier les données en temps opportun.

L'utilisabilité comprend la disponibilité, la documentation et la facilité d'interprétation des données.

La pertinence du fichier comprend l'adaptabilité et la valeur des données utilisées par les décideurs, les responsables de l'élaboration de politiques, les chercheurs et les médias.

L'exactitude est une évaluation du caractère adéquat des données par rapport à la réalité ou de la précision des données par rapport à la population de référence, plus précisément, les pharmaciens qui étaient des membres actifs au Canada au 1^{er} octobre 2007 et qui occupaient un emploi en pharmacie.

La comparabilité est une évaluation de la façon dont les données de l'année en cours se comparent avec celles des années précédentes, ainsi que de la façon dont les données de la BDPP se comparent avec les données sur les pharmaciens obtenues d'autres sources. La présente publication fournit les données sur les pharmaciens pour les années d'inscription 2006 et 2007. En ce qui concerne les années de données précédentes, seuls les nombres agrégés de la Base de données sur le personnel de la santé de l'ICIS sont disponibles.

Il est important de noter que les critères d'exactitude et d'intégralité correspondant aux exigences financières et administratives d'un registre peuvent être différents de ceux nécessaires à la recherche. L'ICIS a entrepris un vaste exercice de mise en correspondance avec chaque fournisseur de données afin de s'assurer que les données recueillies à l'aide des formulaires d'inscription et les éléments de données du *Dictionnaire des données de la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens* de l'ICIS concordent. Les différences repérées ont été recensées, prises en compte dans les analyses et décrites dans les Notes méthodologiques ou les notes en bas de page. Dans certains cas, les fournisseurs de données ont inclus les définitions de certains éléments de données ou valeurs de l'ICIS dans leurs directives d'inscription, ce qui contribue à l'exactitude des données.

Définitions des valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier. Trois situations sont alors possibles :

- « Non recueilli » signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il ne l'a pas soumise;
- « Inconnu » indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite;
- « Sans objet » signifie que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. (Par exemple, si un pharmacien réside aux États-Unis, il n'y a pas de province de résidence.)

En ce qui concerne les valeurs manquantes « inconnu » et « sans objet », l'ICIS a mis en œuvre la méthodologie de validation et de correction suivante :

- Si une personne inscrite a fourni des données valides correspondant à un ou plusieurs éléments de données pour la même catégorie de formation ou d'emploi et qu'une partie des autres éléments de données connexes sont manquants, la valeur « inconnu » (au lieu de la valeur « sans objet ») est attribuée.
- Si une personne inscrite a omis de fournir des données correspondant à tous les éléments de données de la même catégorie de formation ou d'emploi, la valeur « sans objet » (au lieu de la valeur « inconnu ») est attribuée.

Toutes les données sur l'emploi des pharmaciens qui ne travaillent pas en pharmacie sont classées sous la catégorie « sans objet » dans la BDPP. Le tableau 8 ne fait pas état des données des pharmaciens n'occupant pas un emploi en pharmacie; ainsi, les valeurs « inconnu » représentent réellement le taux de non-réponse de la main-d'œuvre chez les pharmaciens.

Certains résultats dont le pourcentage de valeurs manquantes est élevé n'ont pas été inclus dans la section Analyse des données du présent rapport ou dans les tableaux de données affichés sur le site Web de l'ICIS, car leur exactitude douteuse limite la facilité d'utilisation de ces données et ouvre la porte aux interprétations erronées. Dans certains cas, le nombre de valeurs manquantes est clairement indiqué dans l'analyse et expliqué dans une note en bas de page au besoin.

Sous-dénombrement

La section qui suit souligne les points qui exigent une certaine prudence lors de l'analyse des données présentées dans le rapport. En 2007, deuxième année d'existence de la BDPP, les fournisseurs de données n'ont pas tous été en mesure d'harmoniser leur formulaire d'inscription avec les éléments de données et les valeurs du dictionnaire des données de la BDPP. Par conséquent, certaines provinces et certains territoires n'ont pas recueilli tous les éléments de données demandés et ne sont donc pas représentés (tableau 7).

Un sous-dénombrement a lieu lorsque des données qui auraient dû être recueillies pour la base de données ne sont pas incluses.

Données du Québec — Étant donné que le Québec compte traditionnellement le deuxième contingent de pharmaciens en importance au Canada, l'absence de données du Québec constitue la plus grande source de sous-dénombrement dans la BDPP pour 2006 et 2007. Les données du Québec utilisées dans le présent rapport sont fondées sur de l'information tirée de la Base de données sur le personnel de la santé (BDPS).

Tableau 7 Enregistrements des pharmaciens dont les données n'ont pas été recueillies, selon l'élément de données et la province ou le territoire d'inscription, 2007

	Province ou territoire d'inscription																				
	T.-N.-L.		Î.-P.-É.		N.-É.		N.-B.		Ont.		Sask.		Alb.		C.-B.		Yn.		T.N.-O.		
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	
Sexe														
Année de naissance	X										X	X		
Année d'obtention du diplôme de la formation de base en pharmacie	..	X			X		..	X												X	
Niveau actuel de la formation en pharmacie [†]	..	X			X		..	X										X	X	X	X
Université de graduation pour la formation actuelle	..	X			X	X	..	X										X		X	
Catégorie du premier emploi	..	X			X		..	X	X						X			X	X	X	
Poste du premier emploi	..	X			X		..	X				X			X			X	X	X	
Lieu du premier emploi	..	X			X		..	X				X	X								
Région urbaine ou rurale [‡]	..	X			X		..	X										X			

Remarques

X Indique que 100 % des données n'ont pas été recueillies.

† Le niveau de formation actuel est dérivé de la valeur la plus élevée soumise aux éléments de données « niveau de la formation de base en pharmacie » et « niveau de formation le plus élevé en pharmacie ».

‡ La catégorie « région urbaine ou rurale » est obtenue à partir du « code postal du premier emploi ».

.. Données non disponibles.

Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Surdénombrement

Le surdénombrement désigne l'inclusion de données au-delà de la population cible. Un surdénombrement peut se produire lorsqu'un pharmacien qui est en congé pour une raison telle qu'un congé parental, un congé de formation ou un congé d'invalidité de courte durée a le choix de s'inscrire comme membre actif ou inactif ou de ne pas s'inscrire du tout. Toutefois, les pharmaciens en congé qui décident de s'inscrire à titre de membre actif et de soumettre les renseignements sur leur emploi sont inclus dans la main-d'œuvre alors qu'en fait, ils ne travaillent pas.

Pour 2007, l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick a soumis des données agrégées sur les pharmaciens actifs inscrits entre le début de la période d'inscription et le 2 juillet 2008. Les données du Nouveau-Brunswick pourraient inclure des catégories de membres inscrits différentes.

Pour 2007 seulement, toutes les données sur les pharmaciens soumises par le Newfoundland and Labrador Pharmacy Board et l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick ont été classées sous « travaille en pharmacie » puisque le « statut d'emploi » n'était pas disponible.

Non-réponse

Dans la BDPP, une non-réponse désigne la proportion de réponses « inconnu » pour chacun des éléments de données, comme l'indique le tableau 8.

Tableau 8 Pourcentage d'enregistrements des pharmaciens dont les réponses portent la mention « inconnu » selon l'élément de données et la province ou le territoire d'inscription, 2007

	T.-N.-L.		Î.-P.-É.		N.-É.		N.-B.		Ont.		Sask.		Alb.		C.-B.		Yn		T.N.-O.			
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007		
Sexe (%)	-	0,2	1,4	0,0	0,0	0,0	-	§	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3	0,0	0,0	
Année de naissance (%)	-	1,9	0,0	0,0	0,0	0,1	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Année d'obtention du diplôme de la formation de base en pharmacie (%)	-	..	0,7	0,0	..	9,4	-	-	0,1	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	12,0	0,0	27,6	30,0	..	0,0	
Niveau actuel de la formation supérieure en pharmacie (%)†	-	..	0,0	0,0	..	4,7	-	-	0,0	0,0	1,2	0,3	0,0	0,0	11,8	0,0	
Université de graduation pour la formation actuelle (%)	-	..	0,7	0,0	-	-	1,2	0,7	3,0	3,1	1,1	0,0	20,8	12,7	..	23,3	0,0	
Catégorie du premier emploi (%)	-	..	2,1	0,0	..	5,1	-	-	..	0,0	2,3	5,6	0,3	0,0	..	16,8	0,0	
Poste du premier emploi (%)	-	..	0,0	0,0	..	5,1	-	-	0,0	0,1	..	16,2	0,3	0,0	..	16,9	0,0	
Lieu du premier emploi (%)	-	..	0,0	0,0	..	4,8	-	-	0,0	0,0	0,2	0,0	0,7	0,3	3,4	3,3	0,0	0,0		
Région urbaine ou rurale (%)‡	-	..	2,1	0,0	..	10,8	-	-	1,0	2,1	4,5	4,5	2,3	0,4	0,6	99,5	..	0,0	0,0	0,0		

Remarques

- Données non disponibles.

† Le niveau de formation actuel est dérivé de la valeur la plus élevée soumise aux éléments de données « niveau de la formation de base en pharmacie » et « niveau de formation le plus élevé en pharmacie ».

‡ La catégorie « région urbaine ou rurale » est obtenue à partir du « code postal du premier emploi ».

§ Des données globales ont été fournies.

.. Non recueilli.

Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Limites des données

Le manque d'information sur la main-d'œuvre chez les pharmaciens du Québec, du Manitoba et du Nunavut constitue la plus importante limite des données présentées dans le rapport. La BDPP vise avant tout à présenter un profil pancanadien de la main-d'œuvre chez les pharmaciens qui pourra servir à dégager des tendances au fil du temps. Sans une pleine participation de chaque province et territoire, le portrait complet des considérations dont les pharmaciens sont aujourd'hui en présence demeure incomplet.

Par ailleurs, les provinces et les territoires participants n'ont pas tous réussi à se conformer à l'ensemble des normes du *Dictionnaire des données de la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens*. Par conséquent, pour les années d'inscription 2006 et 2007, plusieurs provinces et territoires n'ont pas recueilli de données pour certains éléments de données. Pour 2007 seulement, les données agrégées sur les pharmaciens du Nouveau-Brunswick figurant dans le rapport ont été fournies par l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, qui déclare le nombre de pharmaciens inscrits et actifs. De plus, pour 2007 seulement, toutes les données sur les pharmaciens soumises par le Newfoundland and Labrador Pharmacy Board et l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick ont été classées sous « travaille en pharmacie » puisque le « statut d'emploi » n'était pas disponible.

Participation des provinces et des territoires

La BDPP contient les données de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest pour 2007. Les données sur les pharmaciens inscrits et actifs de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nouveau-Brunswick n'étaient pas disponibles pour 2006. Les données du Québec, du Manitoba et du Nunavut n'étaient pas disponibles pour 2006 et 2007.

Année d'obtention du diplôme de la formation de base en pharmacie

Étant donné la forte proportion de valeurs manquantes pour 2007, l'analyse des nouveaux diplômés des Territoires du Nord-Ouest a été exclue.

Répartition urbaine et rurale

Étant donné la forte proportion de valeurs manquantes pour 2007, l'analyse de la répartition urbaine et rurale pour la Colombie-Britannique a été exclue.

Statut d'emploi

Pour 2007 seulement, toutes les données sur les pharmaciens soumises par le Newfoundland and Labrador Pharmacy Board ont été classées sous « travaille en pharmacie » puisque le « statut d'emploi » n'était pas disponible.

De plus, pour 2007 seulement, les données agrégées sur les pharmaciens du Nouveau-Brunswick ont été fournies par l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick; puisque le statut d'emploi n'était pas disponible, tous les pharmaciens ont été classés sous « travaille en pharmacie ».

Les données de 2006 et 2007 de la BDPP ne permettent pas d'identifier les personnes inscrites qui sont en congé.

Catégorie d'emploi

Pour 2006 et 2007, l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario n'était pas en mesure de préciser les catégories d'emploi et a plutôt indiqué que la totalité de ses membres actifs étaient des employés permanents.

Respect de la vie privée et confidentialité

Le Secrétariat au respect de la vie privée de l'ICIS a créé une série de directives visant à protéger le caractère confidentiel des données que l'ICIS reçoit. Ces politiques régissent la publication des données dans les rapports, les communiqués de presse, le site Web de l'ICIS ainsi que les demandes et les études spéciales. Les documents intitulés *Respect de la vie privée et confidentialité de l'information sur la santé à l'ICIS : principes et politiques pour la protection des renseignements personnels sur la santé, mise à jour de novembre 2007, 3^e édition* et *Évaluation des incidences sur la vie privée de la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens* se trouvent sur le site Web de l'ICIS (www.icis.ca).

Produits et services sur la main-d'œuvre liés à la BDPP

Les documents ci-dessous, liés au présent rapport, peuvent être téléchargés sans frais en format électronique (PDF) au www.icis.ca :

- *Tendances de la main-d'œuvre chez les pharmaciennes et pharmaciens de provinces et territoires sélectionnés au Canada, 2007*
- *Tendances de la main-d'œuvre chez les pharmaciennes et pharmaciens de provinces et territoires sélectionnés au Canada, 2006*
- *Dictionnaire des données de la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, version 1.0 (pour les éléments de données et les définitions)*
- *Manuel de spécifications pour la soumission des données à la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, version 1.0 (pour les spécifications de fichiers concernant les éléments de données transmis par les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux)*

Demandes de services

L'ICIS répond aux demandes spéciales de renseignements et de projets analytiques spéciaux selon le principe du recouvrement des coûts en utilisant des données de la BDPP. Les demandes spéciales sont généralement des demandes d'information qui n'exigent pas de ressources de programmation importantes et qui peuvent être traitées au moyen des rapports standards, tandis que les projets spéciaux exigent une planification de projet et l'apport de ressources supplémentaires.

Pour connaître les coûts associés à ces produits et services, veuillez vous adresser à la personne suivante :

Chef de section de la BDPP, Ressources humaines de la santé
Institut canadien d'information sur la santé
495, chemin Richmond, bureau 600
Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Téléphone : 613 241-7860
Télécopieur : 613 241-8120
Courriel : bdpp@icis.ca
Site Web : www.icis.ca

Profils provinciaux et territoriaux

Main-d'œuvre chez les pharmaciens de Terre-Neuve-et-Labrador

		Terre-Neuve-et-Labrador	
		2007	
Pharmaciens travaillant en pharmacie		592	
Sexe	Hommes	307	51,9 %
	Femmes	284	48 %
	Valeurs manquantes	1	0,2 %
Âge moyen	Années	42,7	
Groupes d'âge de 10 ans	20 à 29 ans	88	14,9 %
	30 à 39 ans	162	27,4 %
	40 à 49 ans	182	30,7 %
	50 à 59 ans	84	14,2 %
	60 à 69 ans	51	8,6 %
	70 à 79 ans	**	**
	80 ans et plus	*	*
	Valeurs manquantes	11	1,9%
Régions urbaines ou rurales	Valeurs manquantes	-	-
Niveau actuel de la formation en pharmacie	Non recueilli	-	-
Nouveaux diplômés	Non recueilli	-	-
Employeurs uniques ou multiples	Employeur unique	592	100,0 %
	Employeurs multiples	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %
Catégorie d'emploi	Non recueilli	-	-
Lieu d'emploi	Non recueilli	-	-
Poste	Non recueilli	-	-

Remarques

- Données non disponibles.

* Valeur supprimée conformément à la politique de l'ICIS sur la protection des renseignements personnels; la valeur de la cellule est de 1 à 4.

** Valeur supprimée par souci de confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.

Valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont des valeurs attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier.

Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur « non recueilli » signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il ne l'a pas soumise; la valeur « inconnu » indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; la valeur « sans objet » signale que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un pharmacien réside aux États-Unis, il n'y a pas de province de résidence.

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories « régions urbaines », « régions rurales » et « régions éloignées » à l'aide des données de juillet 2006 et d'avril 2007 du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

La « catégorie d'emploi », le « lieu de l'emploi » et le « poste » concernent le « premier emploi ».

Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas égaier 100 %.

Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication.

Veuillez adresser toute demande pertinente à la méthodologie à bdpp@icis.ca.

Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Main-d'œuvre chez les pharmaciens de l'Île-du-Prince-Édouard

		Île-du-Prince-Édouard			
		2006		2007	
Pharmaciens travaillant en pharmacie		141		155	
Sexe	Hommes	50	35,5 %	56	36,1 %
	Femmes	89	63,1 %	99	63,9 %
	Valeurs manquantes	2	1,4 %	0	0,0 %
Âge moyen	Années	40,9		41,4	
Groupes d'âge de 10 ans	20 à 29 ans	21	14,9 %	25	16,1 %
	30 à 39 ans	52	36,9 %	53	34,2 %
	40 à 49 ans	37	26,2 %	41	26,5 %
	50 à 59 ans	20	14,2 %	23	14,8 %
	60 à 69 ans	**	**	10	6,5 %
	70 à 79 ans	*	*	*	*
	80 ans et plus	0	0,0 %	*	*
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Régions urbaines ou rurales	Régions urbaines	102	72,3 %	117	75,5 %
	Régions rurales	27	19,1 %	**	**
	Régions éloignées	9	6,4 %	*	*
	Territoires	0	0,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	3	2,1 %	2	1,3 %
Niveau actuel de la formation en pharmacie	Diplôme	10	7,1 %	**	**
	Baccalauréat	131	92,9 %	143	92,3 %
	Maîtrise	0	0,0 %	*	*
	Doctorat professionnel	0	0,0 %	0	0,0 %
	Doctorat	0	0,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Nouveaux diplômés	Non	128	90,8 %	144	92,9 %
	Oui	12	8,5 %	11	7,1 %
	Valeurs manquantes	1	0,7 %	0	0,0 %
Employeurs uniques ou multiples	Employeur unique	130	92,2 %	129	83,2 %
	Employeurs multiples	11	7,8 %	26	16,8 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Catégorie d'emploi	Employé permanent	129	91,5 %	139	89,7 %
	Employé temporaire	*	*	7	4,5 %
	Employé occasionnel	*	*	*	*
	Travailleur autonome	6	4,3 %	**	**
	Valeurs manquantes	3	2,1 %	0	0,0 %
Lieu d'emploi	Hôpital et autres établissements de santé	20	14,2 %	23	14,8 %
	Pharmacie communautaire	113	80,1 %	122	78,7 %
	Autre pharmacie	*	*	*	*
	Centre de pratique en groupe	0	0,0 %	0	0,0 %
	Centre de santé communautaire	*	*	0	0,0 %
	Autre pharmacie en milieu communautaire	0	0,0 %	*	*
	Établissement d'enseignement postsecondaire	0	0,0 %	0	0,0 %
	Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	**	**	**	**
	Secteur industriel, manufacturier ou commercial lié à la santé	0	0,0 %	0	0,0 %
	Siège social de pharmacies communautaires	*	*	*	*
	Autre	0	0,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %

(suite)

Main-d'œuvre chez les pharmaciens de l'Île-du-Prince-Édouard (suite)

		Île-du-Prince-Édouard			
		2006		2007	
Poste	Directeur de pharmacie	0	0,0 %	0	0,0 %
	Propriétaire-gestionnaire de pharmacie	20	14,2 %	21	13,5 %
	Gestionnaire de pharmacie	27	19,1 %	25	16,1 %
	Chef ou coordonnateur en milieu institutionnel	*	*	*	*
	Pharmacien salarié	87	61,7 %	102	65,8 %
	Pharmacien-conseil	*	*	*	*
	Enseignant	0	0,0 %	*	*
	Chercheur	0	0,0 %	0	0,0 %
	Pharmacien industriel	0	0,0 %	0	0,0 %
	Autre	*	*	*	*
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %

Remarques

* Valeur supprimée conformément à la politique de l'ICIS sur la protection des renseignements personnels; la valeur de la cellule est de 1 à 4.

** Valeur supprimée par souci de confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.

Valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont des valeurs attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier.

Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur « non recueilli » signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il ne l'a pas soumise; la valeur « inconnu » indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; la valeur « sans objet » signale que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un pharmacien réside aux États-Unis, il n'y a pas de province de résidence.

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories « régions urbaines », « régions rurales » et « régions éloignées » à l'aide des données de juillet 2006 et d'avril 2007 du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

La « catégorie d'emploi », le « lieu de l'emploi » et le « poste » concernent le « premier emploi ».

Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas évaluer 100 %.

Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication.

Veuillez adresser toute demande pertinente à la méthodologie à bdpp@icis.ca.

Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Main-d'œuvre chez les pharmaciens de la Nouvelle-Écosse

		Nouvelle-Écosse			
		2006		2007	
Pharmaciens travaillant en pharmacie		788		1 002	
Sexe	Hommes	254	32,2 %	314	31,3 %
	Femmes	534	67,8 %	688	68,7 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Âge moyen	Années	40,9		41,9	
Groupes d'âge de 10 ans	20 à 29 ans	113	14,3 %	132	13,2 %
	30 à 39 ans	284	36,0 %	322	32,1 %
	40 à 49 ans	217	27,5 %	291	29,0 %
	50 à 59 ans	136	17,3 %	198	19,8 %
	60 à 69 ans	30	3,8 %	50	5,0 %
	70 à 79 ans	**	**	**	**
	80 ans et plus	*	*	*	*
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	1	0,1 %
Régions urbaines ou rurales	Régions urbaines	-	-	621	62,0 %
	Régions rurales	-	-	87	8,7 %
	Régions éloignées	-	-	181	18,1 %
	Territoires	-	-	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	788	100,0 %	113	11,3 %
Niveau actuel de la formation en pharmacie	Diplôme	-	-	**	**
	Baccalauréat	-	-	907	90,5 %
	Maîtrise	-	-	0	0,0 %
	Doctorat professionnel	-	-	*	*
	Doctorat	-	-	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	788	100,0 %	47	4,7 %
Nouveaux diplômés	Non	-	-	859	85,7 %
	Oui	-	-	49	4,9 %
	Non recueilli	788	100,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	-	-	94	9,4 %
Employeurs uniques ou multiples	Employeur unique	-	-	827	82,5 %
	Employeurs multiples	-	-	127	12,7 %
	Non recueilli	788	100,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	-	-	48	4,8 %
Catégorie d'emploi	Employé permanent	-	-	836	83,4 %
	Employé temporaire	-	-	11	1,1 %
	Employé occasionnel	-	-	24	2,4 %
	Travailleur autonome	-	-	80	8,0 %
	Non recueilli	788	100,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	-	-	51	5,1 %
Lieu d'emploi	Hôpital et autres établissements de santé	-	-	147	14,7 %
	Pharmacie communautaire	-	-	748	74,7 %
	Autre pharmacie	-	-	*	*
	Centre de pratique en groupe	-	-	*	*
	Centre de santé communautaire	-	-	*	*
	Autre pharmacie en milieu communautaire	-	-	*	*
	Établissement d'enseignement postsecondaire	-	-	16	1,6 %
	Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	-	-	10	1,0 %
	Secteur industriel, manufacturier ou commercial lié à la santé	-	-	11	1,1 %
	Siège social de pharmacies communautaires	-	-	12	1,2 %
	Autre	-	-	*	*
	Non recueilli	788	100,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	-	-	48	4,8 %

(suite)

Main-d'œuvre chez les pharmaciens de la Nouvelle-Écosse (suite)

		Nouvelle-Écosse			
		2006		2007	
Poste	Directeur de pharmacie	-	-	18	1,8 %
	Propriétaire-gestionnaire de pharmacie	-	-	284	28,3 %
	Gestionnaire de pharmacie	-	-	0	0,0 %
	Chef ou coordonnateur en milieu institutionnel	-	-	10	1,0 %
	Pharmacien salarié	-	-	588	58,7 %
	Pharmacien-conseil	-	-	14	1,4 %
	Enseignant et chercheur	-	-	15	1,5 %
	Pharmacien industriel	-	-	0	0,0 %
	Autre	-	-	22	2,2 %
	Non recueilli	788	100,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	-	-	51	5,1 %

Remarques

- Données non disponibles.

* Valeur supprimée conformément à la politique de l'ICIS sur la protection des renseignements personnels; la valeur de la cellule est de 1 à 4.

** Valeur supprimée par souci de confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.

Valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont des valeurs attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier.

Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur « non recueilli » signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il ne l'a pas soumise; la valeur « inconnu » indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; la valeur « sans objet » signale que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un pharmacien réside aux États-Unis, il n'y a pas de province de résidence.

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories « régions urbaines », « régions rurales » et « régions éloignées » à l'aide des données de juillet 2006 et d'avril 2007 du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

La « catégorie d'emploi », le « lieu de l'emploi » et le « poste » concernent le « premier emploi ».

Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas évaluer 100 %.

Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication.

Veuillez adresser toute demande pertinente à la méthodologie à bdpp@icis.ca.

Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Main-d'œuvre chez les pharmaciens du Nouveau-Brunswick

		Nouveau-Brunswick	
		2007	
Pharmaciens travaillant en pharmacie		668	
Sexe	Hommes	228	34,1 %
	Femmes	440	65,9 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %
Âge moyen	Non recueilli	-	-
Groupes d'âge de 10 ans	Non recueilli	-	-
Régions urbaines ou rurales	Non recueilli	-	-
Niveau actuel de la formation en pharmacie	Non recueilli	-	-
Nouveaux diplômés	Non recueilli	-	-
Employeurs uniques ou multiples	Non recueilli	-	-
Catégorie d'emploi	Non recueilli	-	-
Lieu d'emploi	Non recueilli	-	-
Poste	Non recueilli	-	-

Remarques

- Données non disponibles.

Valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont des valeurs attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier.

Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur « non recueilli » signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il ne l'a pas soumise; la valeur « inconnu » indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; la valeur « sans objet » signale que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un pharmacien réside aux États-Unis, il n'y a pas de province de résidence.

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories « régions urbaines », « régions rurales » et « régions éloignées » à l'aide des données de juillet 2006 et d'avril 2007 du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

La « catégorie d'emploi », le « lieu de l'emploi » et le « poste » concernent le « premier emploi ».

Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas évaluer 100 %.

Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication.

Veuillez adresser toute demande pertinente à la méthodologie à bdpp@icis.ca.

Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Main-d'œuvre chez les pharmaciens de l'Ontario

		Ontario			
		2006		2007	
Pharmaciens travaillant en pharmacie		9 309		9 779	
Sexe	Hommes	4 173	44,8 %	4 318	44,2 %
	Femmes	5 136	55,2 %	5 461	55,8 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Âge moyen	Années	44,4		44,6	
Groupes d'âge de 10 ans	20 à 29 ans	850	9,1 %	938	9,6 %
	30 à 39 ans	2 693	28,9 %	2 761	28,2 %
	40 à 49 ans	2 722	29,2 %	2 825	28,9 %
	50 à 59 ans	2 044	22,0 %	2 146	21,9 %
	60 à 69 ans	782	8,4 %	860	8,8 %
	70 à 79 ans	187	2,0 %	212	2,2 %
	80 ans et plus	31	0,3 %	37	0,4 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Régions urbaines ou rurales	Régions urbaines	8 530	91,6 %	8 819	90,2 %
	Régions rurales	477	5,1 %	475	4,9 %
	Régions éloignées	213	2,3 %	185	1,9 %
	Territoires	0	0,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	89	1,0 %	300	3,1 %
Niveau actuel de la formation en pharmacie	Diplôme	80	0,9 %	87	0,9 %
	Baccalauréat	9 039	97,1 %	9 480	96,9 %
	Maîtrise	53	0,6 %	54	0,6 %
	Doctorat professionnel	137	1,5 %	158	1,6 %
	Doctorat	0	0,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Nouveaux diplômés	Non	8 975	96,4 %	9 399	96,1 %
	Oui	328	3,5 %	379	3,9 %
	Valeurs manquantes	6	0,1 %	1	< 0,1 %
Employeurs uniques ou multiples	Employeur unique	6 869	73,8 %	7 130	72,9 %
	Employeurs multiples	2 440	26,2 %	2 452	25,1 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	197	2,0 %
Catégorie d'emploi	Employé permanent	9 309	100,0 %	9 582	98,0 %
	Employé temporaire	0	0,0 %	0	0,0 %
	Employé occasionnel	0	0,0 %	0	0,0 %
	Travailleur autonome	0	0,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	197	2,0 %
Lieu d'emploi	Hôpital et autres établissements de santé	1 616	17,4 %	1 668	17,1 %
	Pharmacie communautaire	7 219	77,5 %	7 254	74,2 %
	Autre pharmacie	0	0,0 %	0	0,0 %
	Centre de pratique en groupe	0	0,0 %	0	0,0 %
	Centre de santé communautaire	0	0,0 %	0	0,0 %
	Autre pharmacie en milieu communautaire	*	*	0	0,0 %
	Établissement d'enseignement postsecondaire	**	**	0	0,0 %
	Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	177	1,9 %	15	0,2 %
	Secteur industriel, manufacturier ou commercial lié à la santé	263	2,8 %	628	6,4 %
	Siège social de pharmacies communautaires	0	0,0 %	0	0,0 %
	Autre	26	0,3 %	13	0,1 %
	Valeurs manquantes	1	< 0,1 %	201	2,1 %

(suite)

Main-d'œuvre chez les pharmaciens de l'Ontario (suite)

Poste	Ontario			
	2006		2007	
Directeur de pharmacie	0	0,0 %	0	0,0 %
Propriétaire-gestionnaire de pharmacie	1 900	20,4 %	1 905	19,5 %
Gestionnaire de pharmacie	1 245	13,4 %	1 308	13,4 %
Chef ou coordonnateur en milieu institutionnel	0	0,0 %	0	0,0 %
Pharmacien salarié	5 612	60,3 %	5 876	60,1 %
Pharmacien-conseil	301	3,2 %	108	1,1 %
Enseignant	52	0,6 %	54	0,6 %
Chercheur	10	0,1 %	9	0,1 %
Pharmacien industriel	178	1,9 %	316	3,2 %
Autre	11	0,1 %	0	0,0 %
Valeurs manquantes	0	0,0 %	203	2,1 %

Remarques

* Valeur supprimée conformément à la politique de l'ICIS sur la protection des renseignements personnels; la valeur de la cellule est de 1 à 4.

** Valeur supprimée par souci de confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.

Valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont des valeurs attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier.

Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur « non recueilli » signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il ne l'a pas soumise; la valeur « inconnu » indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; la valeur « sans objet » signale que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un pharmacien réside aux États-Unis, il n'y a pas de province de résidence.

Pour les données de 2006, l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario n'était pas en mesure de préciser les catégories d'emploi et a plutôt indiqué que la totalité de ses membres actifs dont les données ont été soumises à l'ICIS étaient des « employés permanents ».

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories « régions urbaines », « régions rurales » et « régions éloignées » à l'aide des données de juillet 2006 et d'avril 2007 du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

La « catégorie d'emploi », le « lieu de l'emploi » et le « poste » concernent le « premier emploi ».

Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas évaluer 100 %.

Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication.

Veuillez adresser toute demande pertinente à la méthodologie à bdpp@icis.ca.

Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Main-d'œuvre chez les pharmaciens de la Saskatchewan

		Saskatchewan			
		2006		2007	
Pharmaciens travaillant en pharmacie		1 027		1 142	
Sexe	Hommes	395	38,5 %	435	38,1 %
	Femmes	632	61,5 %	707	61,9 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Âge moyen	Années	43,0		43,1	
Groupes d'âge de 10 ans	20 à 29 ans	144	14,0 %	183	16,0 %
	30 à 39 ans	317	30,9 %	333	29,2 %
	40 à 49 ans	220	21,4 %	241	21,1 %
	50 à 59 ans	237	23,1 %	253	22,2 %
	60 à 69 ans	99	9,6 %	115	10,1 %
	70 à 79 ans	**	**	**	**
	80 ans et plus	*	*	*	*
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Régions urbaines ou rurales	Régions urbaines	716	69,7 %	821	71,9 %
	Régions rurales	47	4,6 %	90	7,9 %
	Régions éloignées	218	21,2 %	178	15,6 %
	Territoires	0	0,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	46	4,5 %	53	4,6 %
Niveau actuel de la formation en pharmacie	Diplôme	*	*	*	*
	Baccalauréat	994	96,8 %	1 108	97,0 %
	Maîtrise	8	0,8 %	12	1,1 %
	Doctorat professionnel	9	0,9 %	14	1,2 %
	Doctorat	*	*	*	*
	Valeurs manquantes	12	1,2 %	3	0,3 %
Nouveaux diplômés	Non	963	93,8 %	1 057	92,6 %
	Oui	59	5,7 %	85	7,4 %
	Valeurs manquantes	5	0,5 %	0	0,0 %
Employeurs uniques ou multiples	Employeur unique	974	94,8 %	1 006	88,1 %
	Employeurs multiples	53	5,2 %	136	11,9 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Catégorie d'emploi	Employé permanent	794	77,3 %	837	73,3 %
	Employé temporaire	17	1,7 %	19	1,7 %
	Employé occasionnel	44	4,3 %	54	4,7 %
	Travailleur autonome	148	14,4 %	168	14,7 %
	Valeurs manquantes	24	2,3 %	64	5,6 %
Lieu d'emploi	Non recueilli	-	-	-	-
Poste	Directeur de pharmacie	-	-	11	1,0 %
	Propriétaire-gestionnaire de pharmacie	-	-	0	0,0 %
	Gestionnaire de pharmacie	-	-	259	22,7 %
	Chef ou coordonnateur en milieu institutionnel	-	-	*	*
	Pharmacien salarié	-	-	643	56,3 %
	Pharmacien-conseil	-	-	*	*
	Enseignant et chercheur	-	-	6	0,5 %
	Pharmacien industriel	-	-	0	0,0 %
	Autre	-	-	35	3,1 %
	Non recueilli	1 027	100,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	-	-	185	16,2 %

(voir les remarques à la page suivante)

Remarques

- Données non disponibles.
- * Valeur supprimée conformément à la politique de l'ICIS sur la protection des renseignements personnels; la valeur de la cellule est de 1 à 4.
- ** Valeur supprimée par souci de confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.

Valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont des valeurs attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier.

Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur « non recueilli » signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il ne l'a pas soumise; la valeur « inconnu » indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; la valeur « sans objet » signale que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un pharmacien réside aux États-Unis, il n'y a pas de province de résidence.

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories « régions urbaines », « régions rurales » et « régions éloignées » à l'aide des données de juillet 2006 et d'avril 2007 du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

La « catégorie d'emploi », le « lieu de l'emploi » et le « poste » concernent le « premier emploi ».

Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas évaluer 100 %.

Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication.

Veuillez adresser toute demande pertinente à la méthodologie à bdpp@icis.ca.

Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Main-d'œuvre chez les pharmaciens de l'Alberta

		Alberta			
		2006		2007	
Pharmaciens travaillant en pharmacie		3 197		3 444	
Sexe	Hommes	1 215	38,0 %	1 288	37,4 %
	Femmes	1 982	62,0 %	2 156	62,6 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Âge moyen	Années	41,5		41,4	
Groupes d'âge de 10 ans	20 à 29 ans	510	16,0 %	567	16,5 %
	30 à 39 ans	990	31,0 %	1 072	31,1 %
	40 à 49 ans	881	27,6 %	919	26,7 %
	50 à 59 ans	623	19,5 %	665	19,3 %
	60 à 69 ans	166	5,2 %	192	5,6 %
	70 à 79 ans	**	**	**	**
	80 ans et plus	*	*	*	*
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Régions urbaines ou rurales	Régions urbaines	2 619	81,9 %	2 894	84,0 %
	Régions rurales	209	6,5 %	203	5,9 %
	Régions éloignées	295	9,2 %	298	8,7 %
	Territoires	0	0,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	74	2,3 %	49	1,4 %
Niveau actuel de la formation en pharmacie	Diplôme	0	0,0 %	*	*
	Baccalauréat	3 125	97,7 %	3 331	96,7 %
	Maîtrise	38	1,2 %	60	1,7 %
	Doctorat professionnel	28	0,9 %	40	1,2 %
	Doctorat	6	0,2 %	**	**
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	1	< 0,1 %
Nouveaux diplômés	Non	3 021	94,5 %	3 240	94,1 %
	Oui	175	5,5 %	204	5,9 %
	Valeurs manquantes	1	< 0,1 %	0	0,0 %
Employeurs uniques ou multiples	Employeur unique	3 136	98,1 %	3 156	91,6 %
	Employeurs multiples	61	1,9 %	288	8,4 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Catégorie d'emploi	Employé permanent	2 654	83,0 %	2 903	84,3 %
	Employé temporaire	37	1,2 %	52	1,5 %
	Employé occasionnel	128	4,0 %	120	3,5 %
	Travailleur autonome	366	11,4 %	357	10,4 %
	Valeurs manquantes	12	0,4 %	12	0,3 %
Lieu d'emploi	Hôpital et autres établissements de santé	590	18,5 %	674	19,6 %
	Pharmacie communautaire	2 412	75,4 %	2 583	75,0 %
	Autre pharmacie	37	1,2 %	**	**
	Centre de pratique en groupe	8	0,3 %	12	0,3 %
	Centre de santé communautaire	9	0,3 %	*	*
	Autre pharmacie en milieu communautaire	18	0,6 %	19	0,6 %
	Établissement d'enseignement postsecondaire	26	0,8 %	31	0,9 %
	Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	29	0,9 %	31	0,9 %
	Secteur industriel, manufacturier ou commercial lié à la santé	25	0,8 %	33	1,0 %
	Siège social de pharmacies communautaires	21	0,7 %	21	0,6 %
	Autre	14	0,4 %	18	0,5 %
	Valeurs manquantes	8	0,3 %	9	0,3 %

(suite)

Main-d'œuvre chez les pharmaciens de l'Alberta (suite)

Poste	Alberta			
	2006		2007	
Directeur de pharmacie	30	0,9 %	37	1,1 %
Propriétaire-gestionnaire de pharmacie	375	11,7 %	391	11,4 %
Gestionnaire de pharmacie	613	19,2 %	645	18,7 %
Chef ou coordonnateur en milieu institutionnel	21	0,7 %	19	0,6 %
Pharmacien salarié	1 983	62,0 %	2 167	62,9 %
Pharmacien-conseil	46	1,4 %	49	1,4 %
Enseignant	20	0,6 %	24	0,7 %
Chercheur	14	0,4 %	**	**
Pharmacien industriel	5	0,2 %	*	*
Autre	82	2,6 %	84	2,4 %
Valeurs manquantes	8	0,3 %	10	0,3 %

Remarques

* Valeur supprimée conformément à la politique de l'ICIS sur la protection des renseignements personnels; la valeur de la cellule est de 1 à 4.

** Valeur supprimée par souci de confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.

Valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont des valeurs attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier.

Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur « non recueilli » signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il ne l'a pas soumise; la valeur « inconnu » indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; la valeur « sans objet » signale que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un pharmacien réside aux États-Unis, il n'y a pas de province de résidence.

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories « régions urbaines », « régions rurales » et « régions éloignées » à l'aide des données de juillet 2006 et d'avril 2007 du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

La « catégorie d'emploi », le « lieu de l'emploi » et le « poste » concernent le « premier emploi ».

Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas égaier 100 %.

Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication.

Veuillez adresser toute demande pertinente à la méthodologie à bdpp@icis.ca.

Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Main-d'œuvre chez les pharmaciens de la Colombie-Britannique

		Colombie-Britannique			
		2006		2007	
Pharmaciens travaillant en pharmacie		3 151		3 435	
Sexe	Hommes	1 454	46,1 %	1 530	44,5 %
	Femmes	1 697	53,9 %	1 905	55,5 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Âge moyen	Années	42,4		42,6	
Groupes d'âge de 10 ans	20 à 29 ans	491	15,6 %	523	15,2 %
	30 à 39 ans	889	28,2 %	942	27,4 %
	40 à 49 ans	850	27,0 %	963	28,0 %
	50 à 59 ans	726	23,0 %	764	22,2 %
	60 à 69 ans	167	5,3 %	214	6,2 %
	70 à 79 ans	**	**	**	**
	80 ans et plus	*	*	*	*
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Régions urbaines ou rurales	Régions urbaines	2 834	89,9 %	**	**
	Régions rurales	93	3,0 %	*	*
	Régions éloignées	188	6,0 %	0	0,0 %
	Territoires	0	0,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	36	1,1 %	3 419	99,5 %
Niveau actuel de la formation en pharmacie	Diplôme	16	0,5 %	19	0,6 %
	Baccalauréat	2 734	86,8 %	3 232	94,1 %
	Maîtrise	8	0,3 %	62	1,8 %
	Doctorat professionnel	21	0,7 %	113	3,3 %
	Doctorat	0	0,0 %	9	0,3 %
	Valeurs manquantes	372	11,8 %	0	0,0 %
Nouveaux diplômés	Non	2 655	84,3 %	3 311	96,4 %
	Oui	119	3,8 %	124	3,6 %
	Valeurs manquantes	377	12,0 %	0	0,0 %
Employeurs uniques ou multiples	Employeur unique	3 145	99,8 %	2 883	83,9 %
	Employeurs multiples	6	0,2 %	552	16,1 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Catégorie d'emploi	Employé permanent	-	-	2 471	71,9 %
	Employé temporaire	-	-	34	1,0 %
	Employé occasionnel	-	-	211	6,1 %
	Travailleur autonome	-	-	141	4,1 %
	Valeurs manquantes	3 151	100,0 %	578	16,8 %
Lieu d'emploi	Hôpital et autres établissements de santé	572	18,2 %	646	18,8 %
	Pharmacie communautaire	2 558	81,2 %	2 661	77,5 %
	Autre pharmacie	0	0,0 %	10	0,3 %
	Centre de pratique en groupe	0	0,0 %	*	*
	Centre de santé communautaire	0	0,0 %	11	0,3 %
	Autre pharmacie en milieu communautaire	0	0,0 %	**	**
	Établissement d'enseignement postsecondaire	0	0,0 %	18	0,5 %
	Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	0	0,0 %	27	0,8 %
	Secteur industriel, manufacturier ou commercial lié à la santé	0	0,0 %	12	0,3 %
	Siège social de pharmacies communautaires	0	0,0 %	18	0,5 %
	Autre	0	0,0 %	15	0,4 %
	Valeurs manquantes	21	0,7 %	10	0,3 %

(suite)

Main-d'œuvre chez les pharmaciens de la Colombie-Britannique (suite)

		Colombie-Britannique			
		2006		2007	
Poste	Directeur de pharmacie	-	-	35	1,0 %
	Propriétaire-gestionnaire de pharmacie	-	-	279	8,1 %
	Gestionnaire de pharmacie	-	-	575	16,7 %
	Chef ou coordonnateur en milieu institutionnel	-	-	17	0,5 %
	Pharmacien salarié	-	-	1 813	52,8 %
	Pharmacien-conseil	-	-	29	0,8 %
	Enseignant	-	-	17	0,5 %
	Chercheur	-	-	7	0,2 %
	Pharmacien industriel	-	-	6	0,2 %
	Autre	-	-	76	2,2 %
	Non recueilli	3 151	100,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	-	-	581	16,9 %

Remarques

- Données non disponibles.

* Valeur supprimée conformément à la politique de l'ICIS sur la protection des renseignements personnels; la valeur de la cellule est de 1 à 4.

** Valeur supprimée par souci de confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.

Valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont des valeurs attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier.

Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur « non recueilli » signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il ne l'a pas soumise; la valeur « inconnu » indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; la valeur « sans objet » signale que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un pharmacien réside aux États-Unis, il n'y a pas de province de résidence.

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories « régions urbaines », « régions rurales » et « régions éloignées » à l'aide des données de juillet 2006 et d'avril 2007 du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

La « catégorie d'emploi », le « lieu de l'emploi » et le « poste » concernent le « premier emploi ».

Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas évaluer 100 %.

Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication.

Veuillez adresser toute demande pertinente à la méthodologie à bdpp@icis.ca.

Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Main-d'œuvre chez les pharmaciens du Yukon

		Yukon			
		2006		2007	
Pharmaciens travaillant en pharmacie		29		30	
Sexe	Hommes	9	31,0 %	9	30,0 %
	Femmes	20	69,0 %	20	66,7 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	1	3,3 %
Âge moyen	Non recueilli	–	–	–	–
Groupes d'âge de 10 ans	Non recueilli	–	–	–	–
Régions urbaines ou rurales	Régions urbaines	–	–	24	80,0 %
	Régions rurales	–	–	0	0,0 %
	Régions éloignées	–	–	0	0,0 %
	Territoires	–	–	6	20,0 %
	Valeurs manquantes	29	100,0 %	0	0,0 %
Niveau actuel de la formation en pharmacie	Valeurs manquantes	–	–	–	–
Nouveaux diplômés	Non	**	**	**	**
	Oui	*	*	*	*
	Valeurs manquantes	8	27,6 %	9	30,0 %
Employeurs uniques ou multiples	Employeur unique	29	100,0 %	30	100,0 %
	Employeurs multiples	0	0,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Catégorie d'emploi	Non recueilli	–	–	–	–
Lieu d'emploi	Hôpital et autres établissements de santé	**	**	**	**
	Pharmacie communautaire	22	75,9 %	23	76,7 %
	Autre pharmacie	0	0,0 %	0	0,0 %
	Centre de pratique en groupe	0	0,0 %	0	0,0 %
	Centre de santé communautaire	0	0,0 %	0	0,0 %
	Autre pharmacie en milieu communautaire	0	0,0 %	0	0,0 %
	Établissement d'enseignement postsecondaire	0	0,0 %	0	0,0 %
	Association, gouvernement ou organisme paragonementaire	0	0,0 %	*	*
	Secteur industriel, manufacturier ou commercial lié à la santé	0	0,0 %	0	0,0 %
	Siège social de pharmacies communautaires	0	0,0 %	0	0,0 %
	Autre	*	*	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	1	3,4 %	1	3,3 %
	Poste	Non recueilli	–	–	–

Remarques

– Données non disponibles.

* Valeur supprimée conformément à la politique de l'ICIS sur la protection des renseignements personnels; la valeur de la cellule est de 1 à 4.

** Valeur supprimée par souci de confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.

Valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont des valeurs attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier.

Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur « non recueilli » signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il ne l'a pas soumise; la valeur « inconnu » indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; la valeur « sans objet » signale que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un pharmacien réside aux États-Unis, il n'y a pas de province de résidence.

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories « régions urbaines », « régions rurales » et « régions éloignées » à l'aide des données de juillet 2006 et d'avril 2007 du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

La « catégorie d'emploi », le « lieu de l'emploi » et le « poste » concernent le « premier emploi ».

Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas égaier 100 %.

Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication.

Veuillez adresser toute demande pertinente à la méthodologie à bdpp@icis.ca.

Source

Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Main-d'œuvre chez les pharmaciens des Territoires du Nord-Ouest

		Territoires du Nord-Ouest			
		2006		2007	
Pharmaciens travaillant en pharmacie		22		22	
Sexe	Hommes	11	50,0 %	9	40,9 %
	Femmes	11	50,0 %	13	59,1 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Âge moyen	Années	36,0		37,3	
Groupes d'âge de 10 ans	20 à 29 ans	6	27,3 %	5	22,7 %
	30 à 39 ans	8	36,4 %	9	40,9 %
	40 à 49 ans	**	**	**	**
	50 à 59 ans	*	*	*	*
	60 à 69 ans	0	0,0 %	0	0,0 %
	70 à 79 ans	0	0,0 %	0	0,0 %
	80 ans et plus	0	0,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Régions urbaines ou rurales	Régions urbaines	12	54,5 %	13	59,1 %
	Régions rurales	0	0,0 %	0	0,0 %
	Régions éloignées	0	0,0 %	0	0,0 %
	Territoires	10	45,5 %	9	40,9 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Niveau actuel de la formation en pharmacie	Diplôme	0	0,0 %	0	0,0 %
	Baccalauréat	22	100,0 %	22	100,0 %
	Maîtrise	0	0,0 %	0	0,0 %
	Doctorat professionnel	0	0,0 %	0	0,0 %
	Doctorat	0	0,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %
Nouveaux diplômés	Non	-	-	**	**
	Oui	-	-	*	*
	Non recueilli	22	100,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	-	-	0	0,0 %
Employeurs uniques ou multiples	Non recueilli	-	-	-	-
Catégorie d'emploi	Employé permanent	-	-	**	**
	Employé temporaire	-	-	*	*
	Employé occasionnel	-	-	0	0,0 %
	Travailleur autonome	-	-	0	0,0 %
	Non recueilli	22	100,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	-	-	0	0,0 %
Lieu d'emploi	Hôpital et autres établissements de santé	*	*	*	*
	Pharmacie communautaire	**	**	**	**
	Autre pharmacie	0	0,0 %	0	0,0 %
	Centre de pratique en groupe	0	0,0 %	0	0,0 %
	Centre de santé communautaire	0	0,0 %	0	0,0 %
	Autre pharmacie en milieu communautaire	0	0,0 %	0	0,0 %
	Établissement d'enseignement postsecondaire	0	0,0 %	0	0,0 %
	Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	0	0,0 %	0	0,0 %
	Secteur industriel, manufacturier ou commercial lié à la santé	0	0,0 %	0	0,0 %
	Siège social de pharmacies communautaires	0	0,0 %	0	0,0 %
	Autre	0	0,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	0	0,0 %	0	0,0 %

(suite)

Main-d'œuvre chez les pharmaciens des Territoires du Nord-Ouest (suite)

		Territoires du Nord-Ouest			
		2006		2007	
Poste	Directeur de pharmacie	-	-	0	0,0 %
	Propriétaire-gestionnaire de pharmacie	-	-	*	*
	Gestionnaire de pharmacie	-	-	*	*
	Chef ou coordonnateur en milieu institutionnel	-	-	0	0,0 %
	Pharmacien salarié	-	-	**	**
	Pharmacien-conseil	-	-	0	0,0 %
	Enseignant	-	-	0	0,0 %
	Chercheur	-	-	0	0,0 %
	Pharmacien industriel	-	-	0	0,0 %
	Autre	-	-	0	0,0 %
	Non recueilli	29	100,0 %	0	0,0 %
	Valeurs manquantes	-	-	0	0,0 %

Remarques

- Données non disponibles.
- * Valeur supprimée conformément à la politique de l'ICIS sur la protection des renseignements personnels; la valeur de la cellule est de 1 à 4.
- ** Valeur supprimée par souci de confidentialité; la valeur de la cellule est égale ou supérieure à 5.

Valeurs manquantes

Les valeurs manquantes sont des valeurs attribuées lorsqu'un fournisseur de données n'est pas en mesure de fournir les renseignements d'une personne inscrite pour un élément de données en particulier.

Il existe trois types de valeurs manquantes : la valeur « non recueilli » signifie que le fournisseur de données ne recueille pas l'information sur le formulaire d'inscription ou qu'il ne l'a pas soumise; la valeur « inconnu » indique que l'information n'a pas été précisée par la personne inscrite; la valeur « sans objet » signale que l'élément de données ne correspond pas à la situation de la personne inscrite. Par exemple, si un pharmacien réside aux États-Unis, il n'y a pas de province de résidence.

Les données sur le code postal ont été classées dans les catégories « régions urbaines », « régions rurales » et « régions éloignées » à l'aide des données de juillet 2006 et d'avril 2007 du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada.

La « catégorie d'emploi », le « lieu de l'emploi » et le « poste » concernent le « premier emploi ».

Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas égaier 100 %.

Les données de l'ICIS diffèrent de celles des organismes provinciaux de réglementation et des gouvernements territoriaux en raison de ses méthodes de collecte, de traitement et de communication.

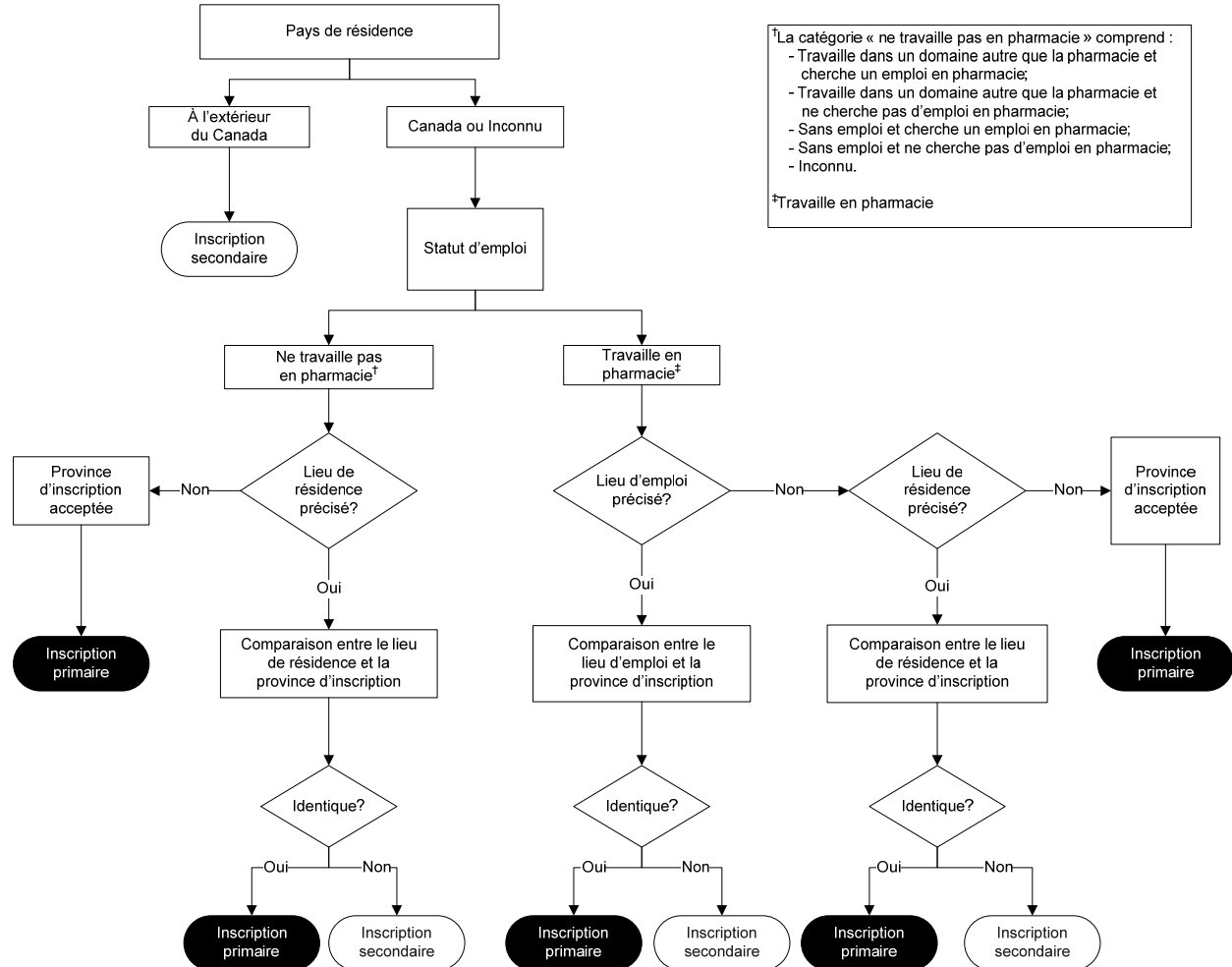
Veuillez adresser toute demande pertinente à la méthodologie à bdpp@icis.ca.

Source

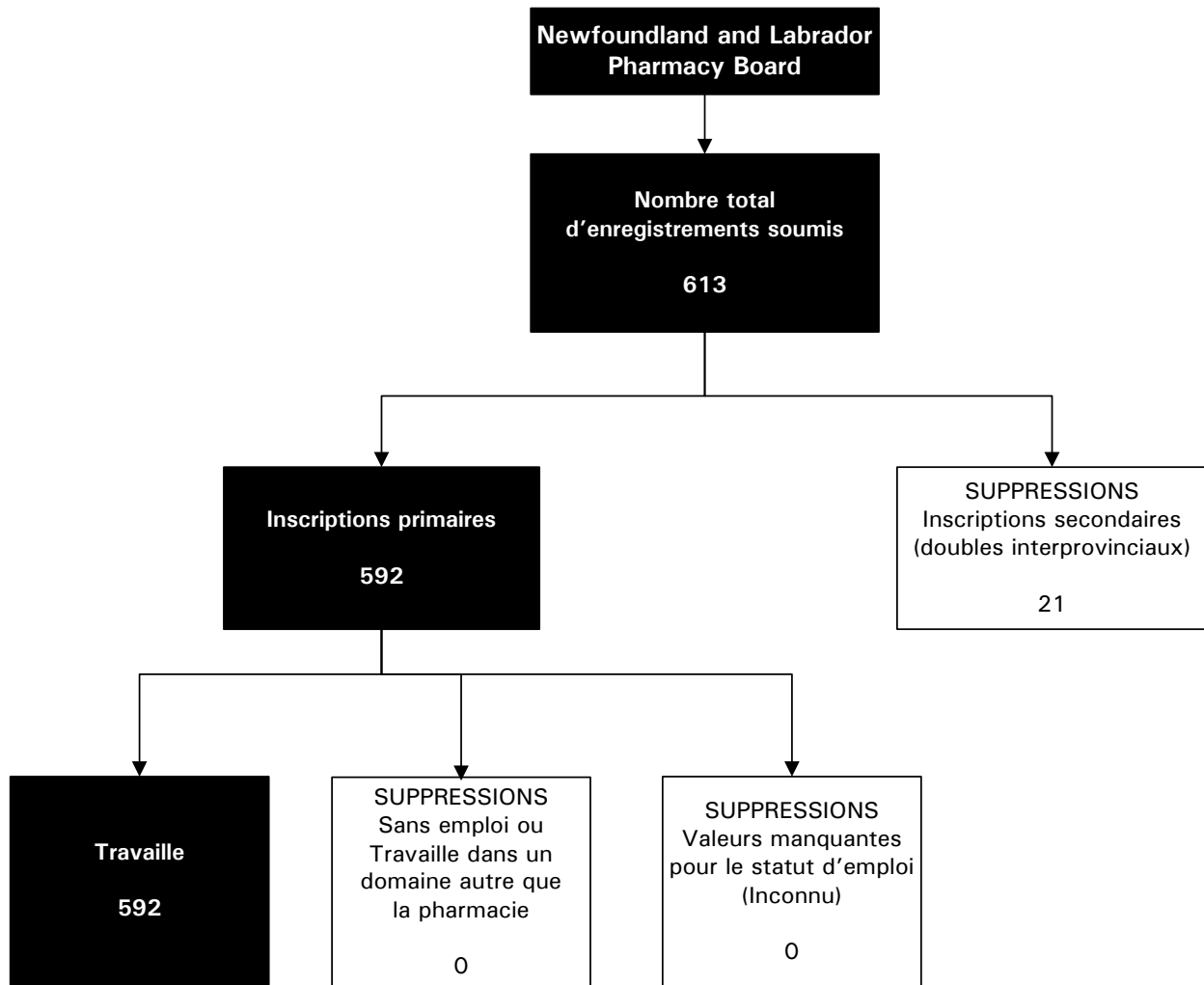
Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, Institut canadien d'information sur la santé.

Annexe A
Traitement des inscriptions secondaires

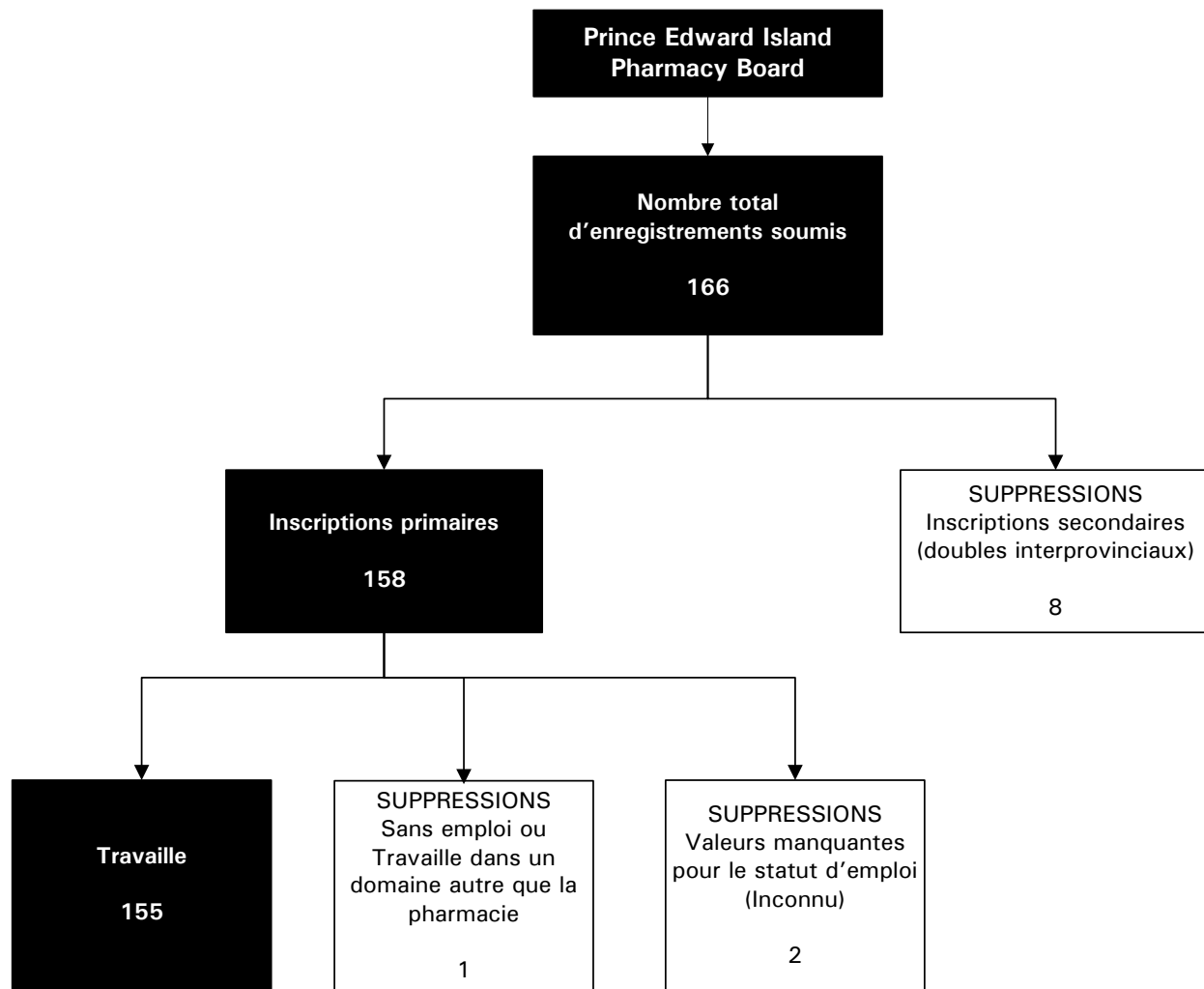
Base de données sur les pharmaciens et pharmaciennes Identification des inscriptions secondaires dans les données provinciales/territoriales



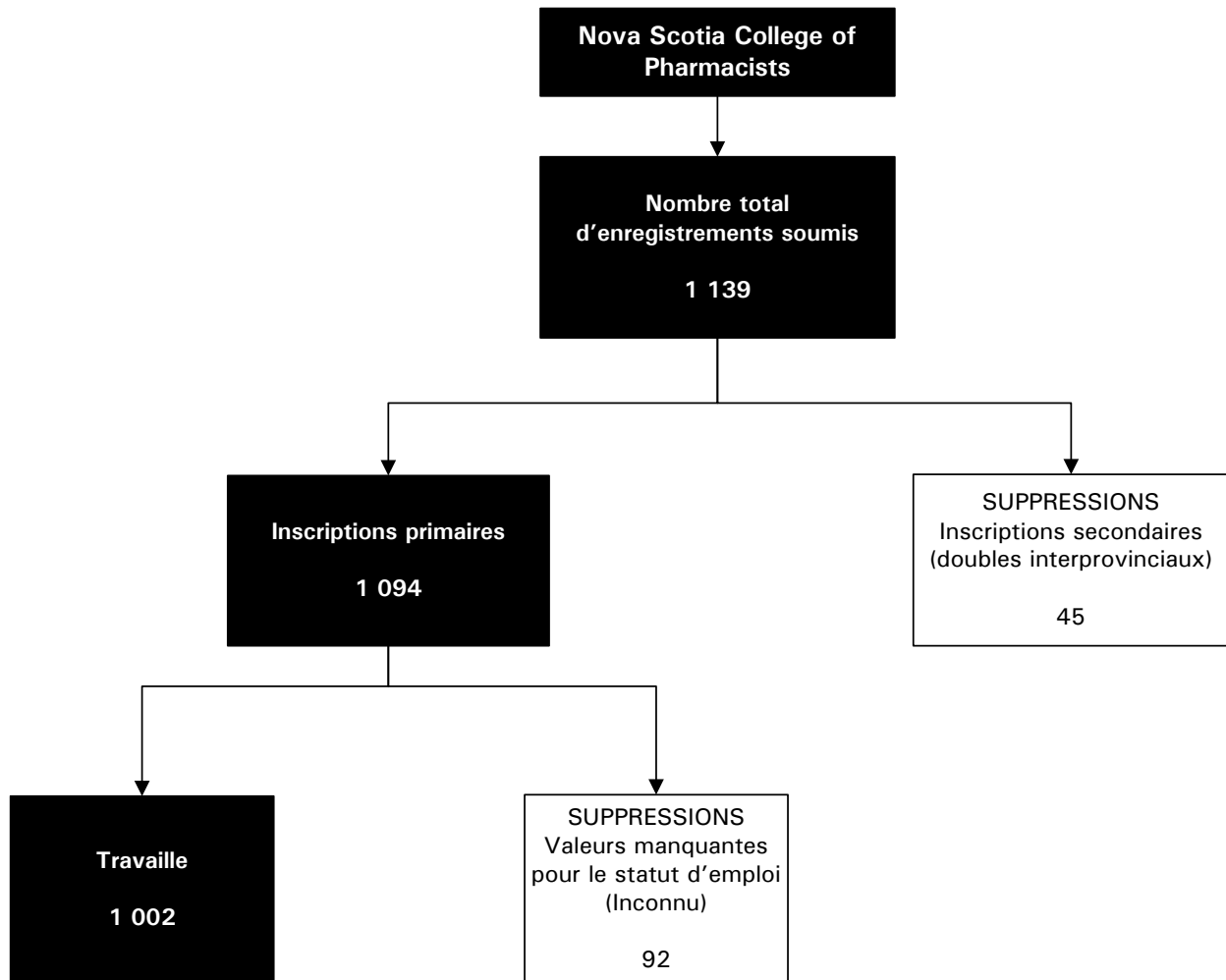
Organigramme du cheminement des données du Newfoundland and Labrador Pharmacy Board à l'ICIS



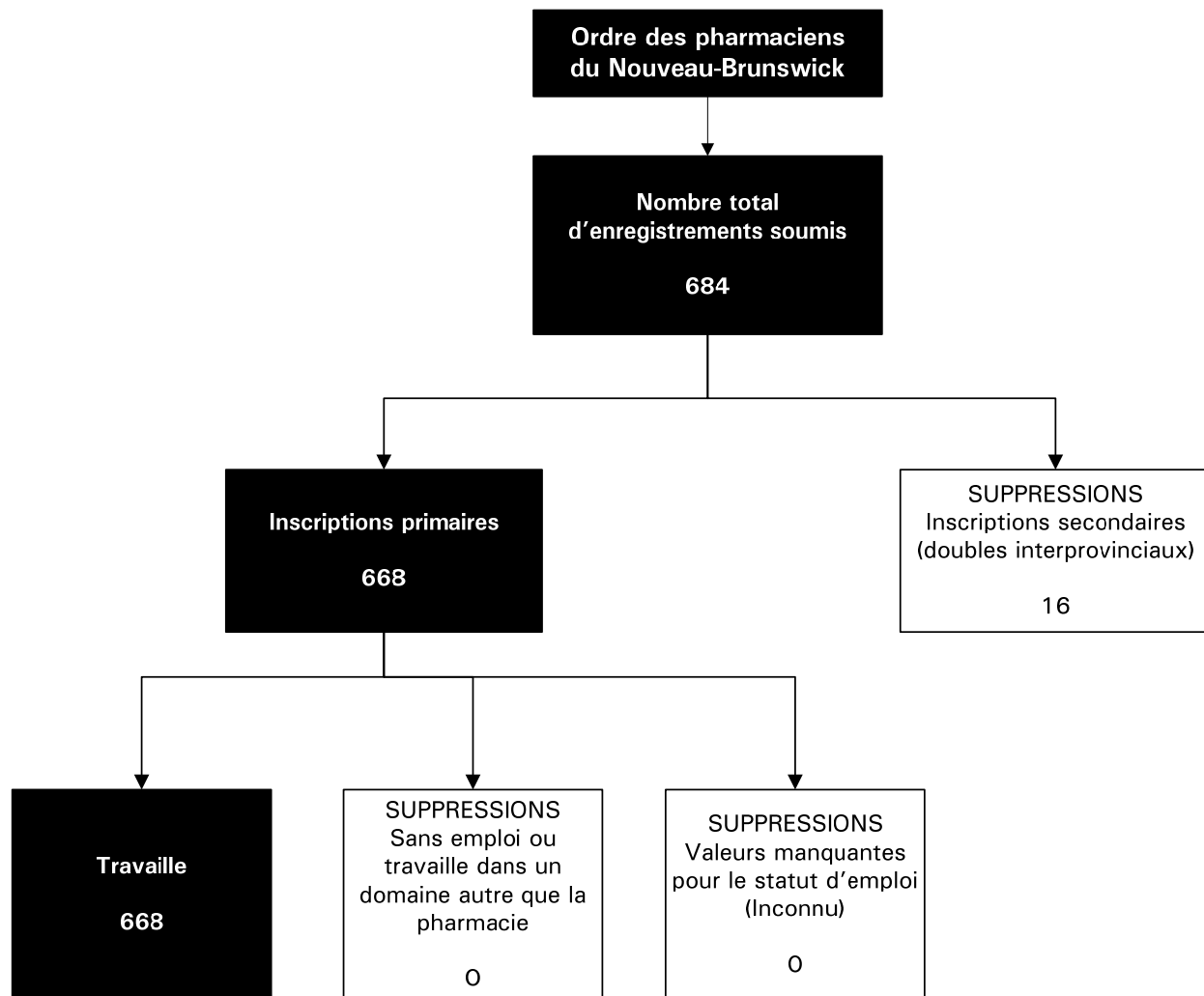
Organigramme du cheminement des données du Prince Edward Island Pharmacy Board à l'ICIS



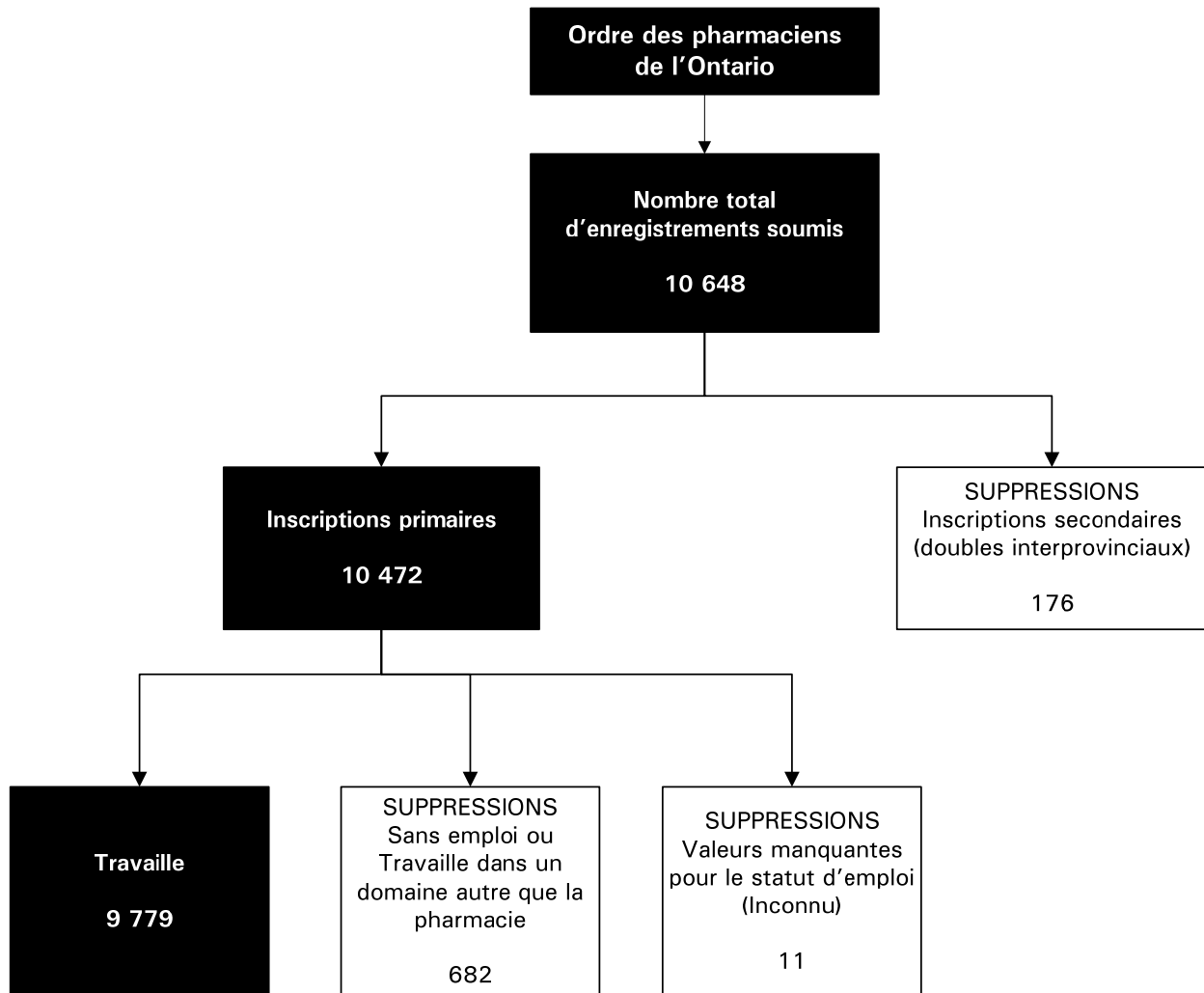
Organigramme du cheminement des données du Nova Scotia College of Pharmacists à l'ICIS



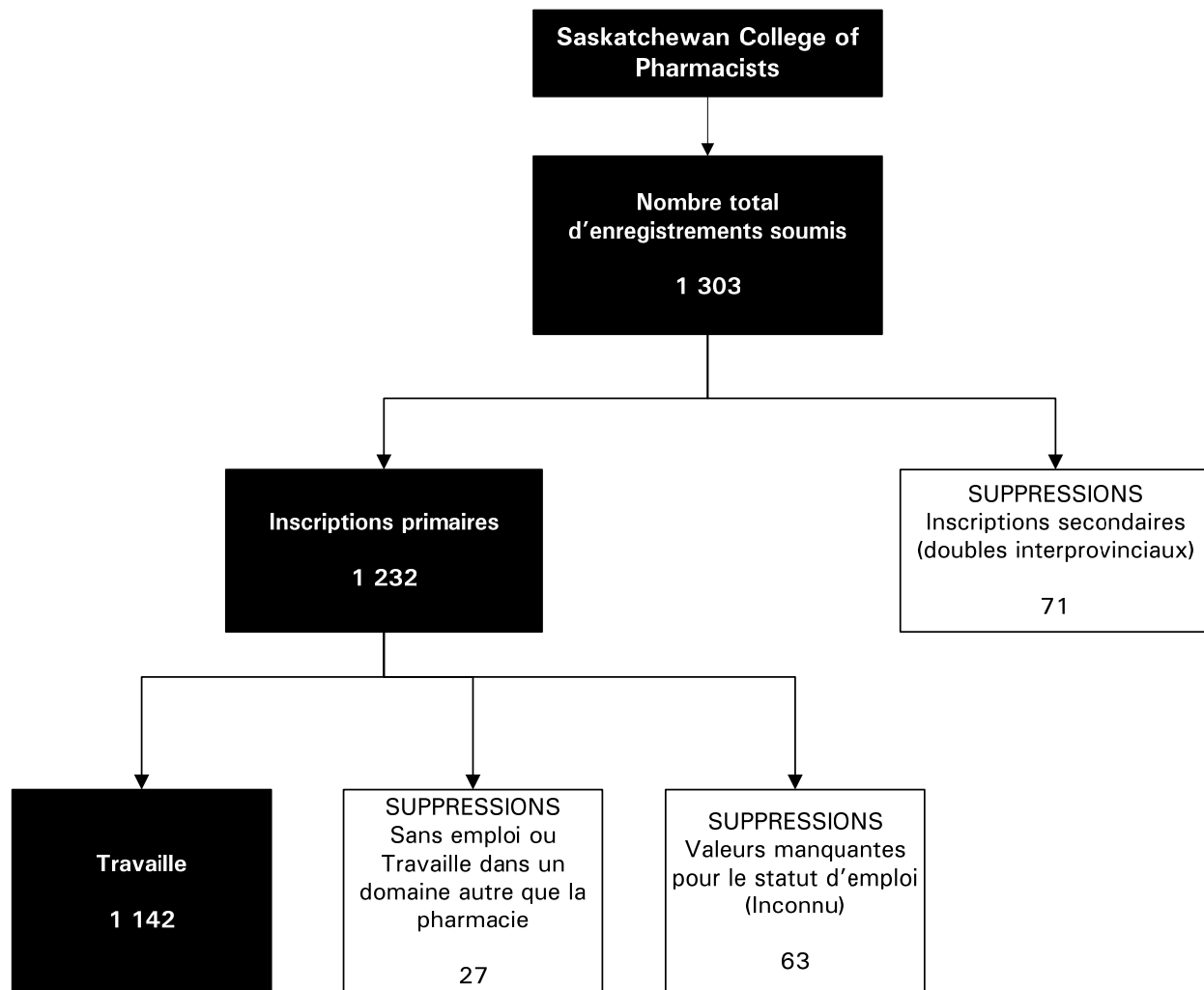
Organigramme du cheminement des données de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick à l'ICIS



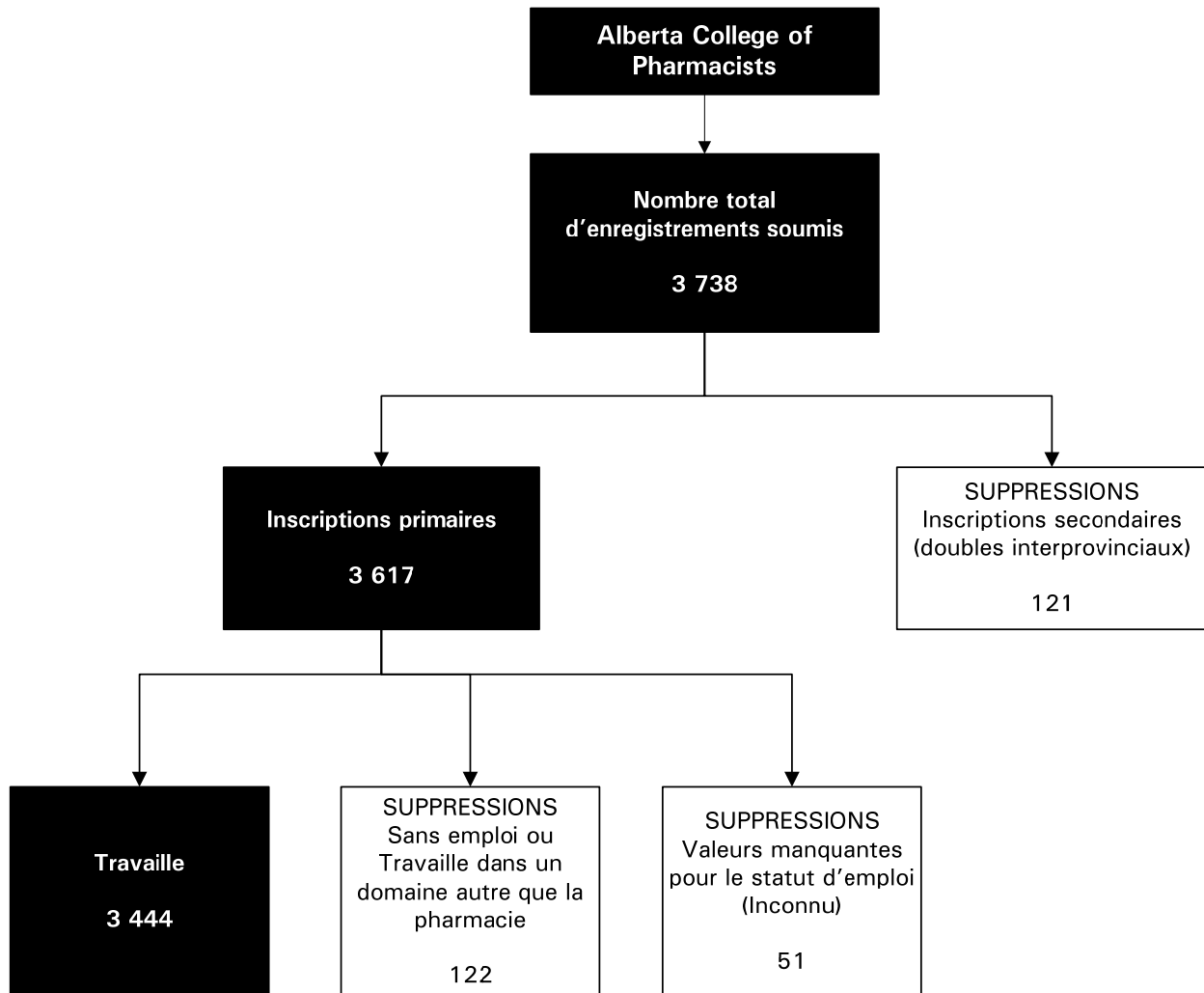
Organigramme du cheminement des données de l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario à l'ICIS



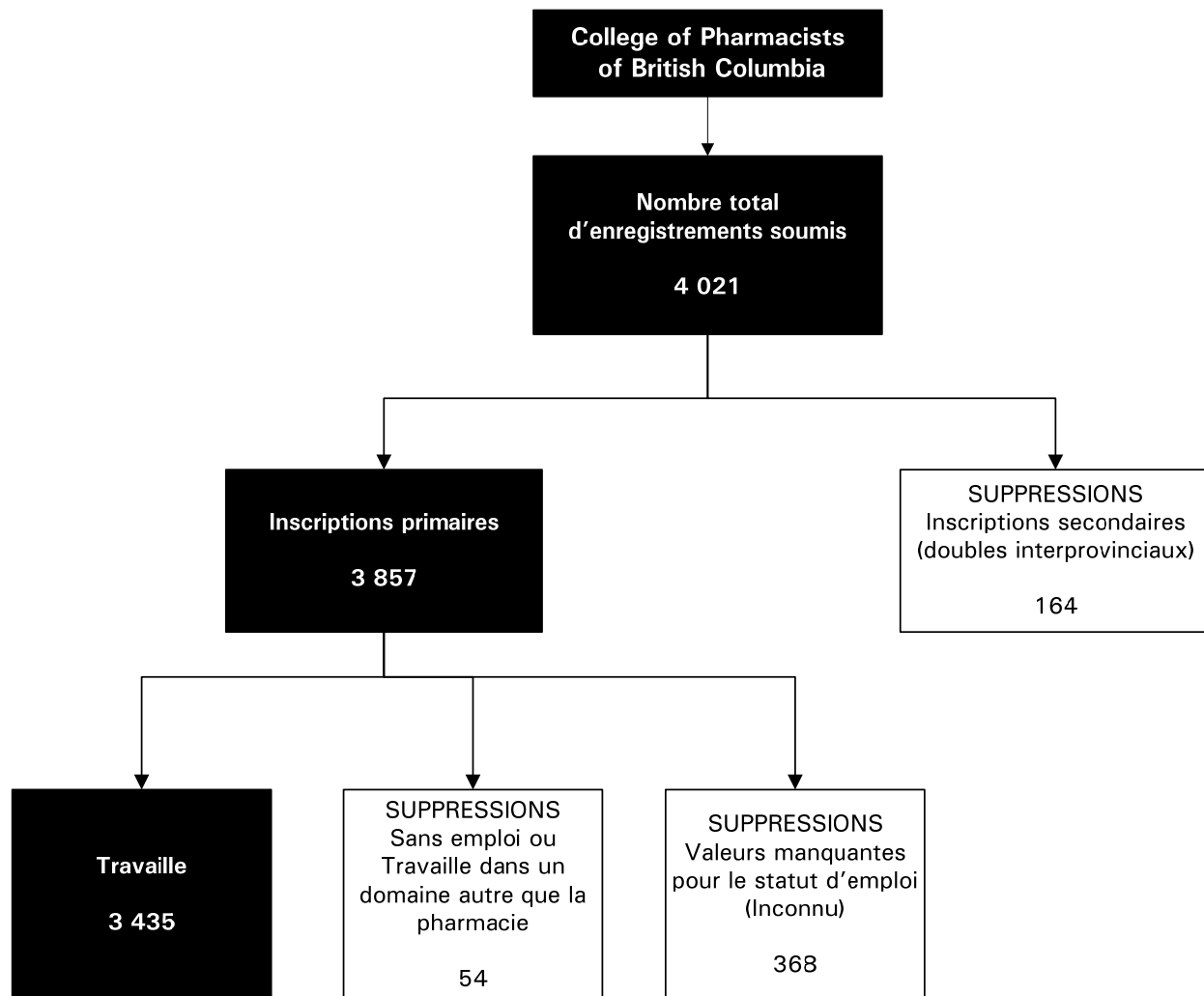
Organigramme du cheminement des données du Saskatchewan College of Pharmacists à l'ICIS



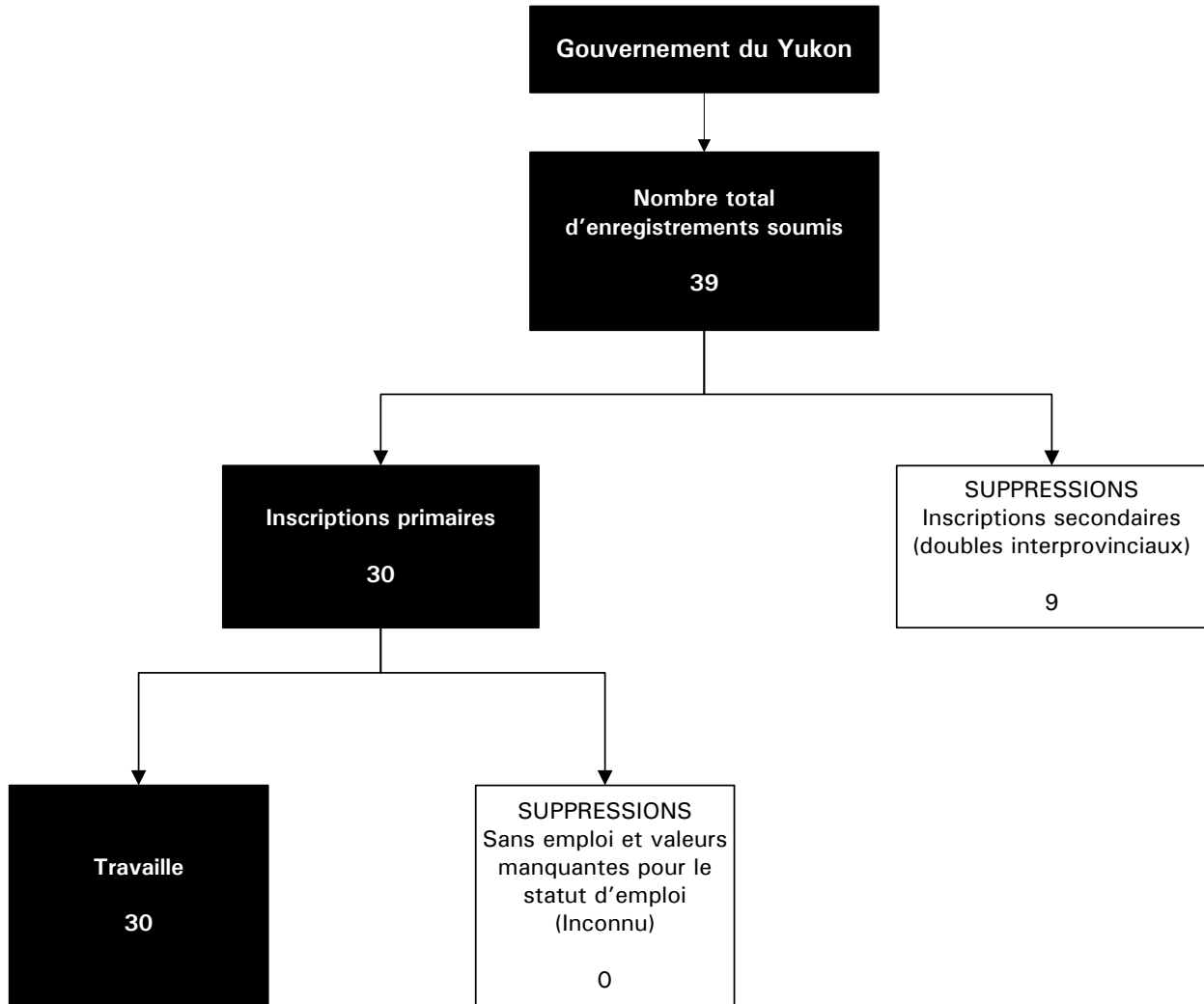
Organigramme du cheminement des données de l'Alberta College of Pharmacists à l'ICIS



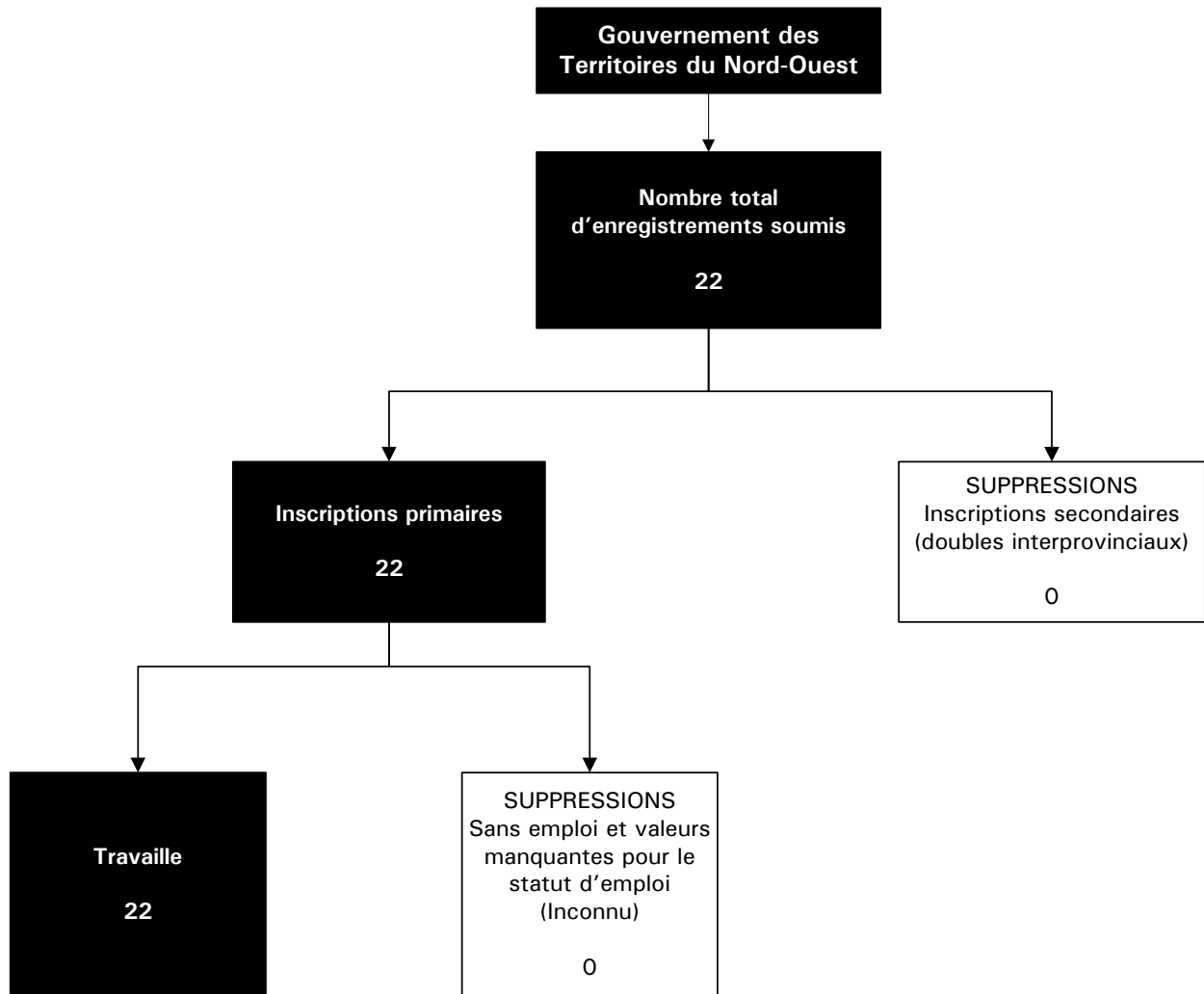
Organigramme du cheminement des données du College of Pharmacists of British Columbia à l'ICIS



Organigramme du cheminement des données du gouvernement du Yukon à l'ICIS



Organigramme du cheminement des données du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à l'ICIS



Annexe B
Coordonnées des ressources en pharmacie

Organismes nationaux

Services de pharmacie, Forces canadiennes

1745, promenade Alta Vista

Ottawa (Ontario) K1A 0K6

Site Web : www.forces.gc.ca/Health/About_Us/CFHSCO/frgraph/pharmacy-services_f.asp

Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie

1765, 8th Avenue Ouest, bureau 200

Vancouver (Colombie-Britannique) V6J 5C6

Site Web : www.ccapp-accredit.ca/index.php

Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux

30 Concourse Gate, unité 3

Ottawa (Ontario) K2E 7V7

Site Web : www.cshp.ca

Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie

220, avenue Laurier Ouest, bureau 750

Ottawa (Ontario) K1P 5Z9

Site Web : www.napra.org

Association canadienne des chaînes de pharmacies

45, avenue Sheppard Est, bureau 301

Toronto (Ontario) M2N 5W9

Site Web : www.cacds.com

Le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada

717, rue Church

Toronto (Ontario) M4W 2M4

Site Web : www.pebc.ca

Organismes professionnels provinciaux et territoriaux en pharmacie

Atlantique

Atlantic Provinces Pharmacy Council (APPC)

212, rue Queen, bureau 410
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1A8

Terre-Neuve-et-Labrador

Newfoundland and Labrador Pharmacy Board

Apothecary Hall
488, rue Water
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1E 1B3
Site Web : www.nlpb.ca

Île-du-Prince-Édouard

Prince Edward Island Pharmacy Board

Immeuble South Shore Professional
Route transcanadienne
C. P. 89
Crapaud (Île-du-Prince-Édouard) C0A 1J0

Prince Edward Island Pharmaceutical Association

13, chemin Stratford
C. P. 24042
Stratford (Île-du-Prince-Édouard) C1B 2V5

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia College of Pharmacists

1464, Dresden Row
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3T5
Site Web : www.nspharmacists.ca

Pharmacy Association of Nova Scotia

1470, Dresden Row
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3K3
Site Web : www.pans.ns.ca

Nouveau-Brunswick

Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

373B, avenue Urquhart
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1H 2R4
Site Web : www.nbpharmacists.ca

Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

212, rue Queen, bureau 410
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1A8
Site Web : www.nbpharma.ca

Québec**Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec**

4050, rue Molson, bureau 320
Montréal (Québec) H1Y 3N1
Site Web : www.apesquebec.org

Association québécoise des pharmaciens propriétaires

4378, avenue Pierre-de-Coubertin
Montréal (Québec) H1V 1A6
Site Web : www.aqpp.qc.ca/fr/index.php

Association professionnelle des pharmaciens salariés du Québec

3560, rue la Vérendrye
Sherbrooke (Québec) J1L 1Z6

Ordre des pharmaciens du Québec

266, rue Notre-Dame Ouest, bureau 301
Montréal (Québec) H2Y 1T6
Site Web : www.opq.org

Ontario**Ordre des pharmaciens de l'Ontario**

483, rue Huron
Toronto (Ontario) M5R 2R4
Site Web : www.ocpinfo.com

Ontario Pharmacists' Association

375, avenue University, bureau 800
Toronto (Ontario) M5G 2J5
Site Web : www.opatoday.com

Manitoba**Manitoba Pharmaceutical Association**

187, chemin St. Mary's
Winnipeg (Manitoba) R2R 1J2
Site Web : www.mpha.mb.ca

Manitoba Society of Pharmacists

90, rue Garry, bureau 202
Winnipeg (Manitoba) R3C 4H1
Site Web : www.msp.mb.ca

Saskatchewan

Saskatchewan College of Pharmacists

4010, rue Pasqua, bureau 700
Regina (Saskatchewan) S4S 7B9
Site Web : www.saskcollegepharm.ca

Pharmacists Board of Saskatchewan

2629, 29th Avenue, bureau 202
Regina (Saskatchewan) S4S 2N9
Site Web : www.rbsp.ca

Alberta

Alberta College of Pharmacists

10303, avenue Jasper Nord-Ouest, bureau 1200
Edmonton (Alberta) T5J 3N6
Site Web : www.pharmacists.ab.ca

Alberta Pharmacists' Association (RxA)

Immeuble Canadian Western Bank, bureau 1800
10303, avenue Jasper
Edmonton (Alberta) T5J 3N6
Site Web : www.albertapharmacy.ca

Colombie-Britannique

College of Pharmacists of British Columbia

1765, 8th Avenue Ouest, bureau 200
Vancouver (Colombie-Britannique) V6J 5C6
Site Web : www.bcpharmacists.org

British Columbia Pharmacy Association

1200, 73rd Avenue Ouest, bureau 1530
Vancouver (Colombie-Britannique) V6P 6G5
Site Web : www.bcpharmacy.ca

Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Réglementation professionnelle
Ministère de la Santé et des Services sociaux
5022, 49^e rue
Centre Square Tower, 8^e étage
C. P. 1320
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9

Yukon

Gouvernement du Yukon

Yukon Consumer Services, Department of Community Services
C. P. 2703, C-5
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Programmes universitaires canadiens en pharmacie

Memorial University of Newfoundland

School of Pharmacy
St. John's Campus
C. P. 4200
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 5S7
Site Web : www.mun.ca/pharmacy

Dalhousie University

College of Pharmacy
5968, rue College
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 3J5
Site Web : www.pharmacy.dal.ca

Université Laval

Faculté de pharmacie
Pavillon Ferdinand-Vandry
Université Laval
Québec (Québec) G1K 7P4
Site Web : www.pha.ulaval.ca

Université de Montréal

Faculté de pharmacie
C. P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Site Web : www.pharm.umontreal.ca

University of Toronto

Leslie L. Dan Faculty of Pharmacy
Université de Toronto
144, rue College
Toronto (Ontario) M5S 3M2
Site Web : www.pharmacy.utoronto.ca

University of Waterloo

School of Pharmacy
200, avenue University Ouest
Waterloo (Ontario) N2L 3G1
Site Web : www.pharmacy.uwaterloo.ca

Université du Manitoba

Faculty of Pharmacy
Pharmacy Building
Winnipeg (Manitoba) R3T 2N2
Site Web : www.umanitoba.ca/faculties/pharmacy

University of Saskatchewan

College of Pharmacy and Nutrition
110, Science Place
Saskatoon (Saskatchewan) S7N 5C9
Site Web : www.usask.ca/pharmacy-nutrition

University of Alberta

Faculty of Pharmacy and Pharmaceutical Sciences
Dentistry/Pharmacy Centre
Edmonton (Alberta) T6G 2N8
Site Web : www.pharmacy.ualberta.ca

University of British Columbia

Faculty of Pharmaceutical Sciences
2146, East Mall
Vancouver (Colombie-Britannique) V6T 1Z3
Site Web : www.pharmacy.ubc.ca

Références

1. Association des pharmaciens canadiens, *Licensing of Pharmacists* (en ligne). Consulté le 30 octobre 2008. Internet : <http://www.pharmacists.ca/content/about_cpha/about_pharmacy_in_can/licensing/index.cfm> .
2. Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada, *Pharmacy Examining Board of Canada Questions & Answers* (en ligne). Consulté le 30 octobre 2008. Internet : <<http://www.pebc.ca/EnglishGraphics/Questions%20and%20Answers%202008.pdf>> .
3. R. J. Pitblado et Institut canadien d'information sur la santé, *Rapport sommaire : Répartition et migration interne des professionnels de la santé au Canada* (en ligne), Ottawa (Ont.), ICIS, 2007. Consulté le 11 juillet 2008. Internet : <http://secure.cihi.ca/cihiweb/products/2007_migration_summary_e_web.pdf> .
4. C. McNiven, H. Puderer et D. Janes, *Census Metropolitan Area and Census Agglomeration Influenced Zones (MIZ): A Description of the Methodology*, Ottawa (Ont.), Statistique Canada, 2000. Numéro 92F0138MIE au catalogue.
5. V. Du Plessis et coll., « Definitions of Rural », *Rural and Small Town Canada Analysis Bulletin*, vol. 3, n° 3 (novembre 2001). Numéro 21-006-XIE au catalogue.
6. Institut canadien d'information sur la santé, *Nombre et répartition des infirmières et infirmiers autorisés dans les régions rurales au Canada*, Ottawa (Ont.), ICIS, 2002.

